



Bulletin Officiel du Département

Délibérations du Conseil départemental

Séance du 12 Mars 2021

N° 03 21 - Mars 2021

ISSN 0755-7582



DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Réunion du 12 MARS 2021

BUDGET PRIMITIF 2021
Article L.3121-19 et R. 3313-8 du CGCT

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département
sous la présidence de

Monsieur Jean-François GALLIARD
Président du Conseil départemental

ISSN 0755 – 7582

Sommaire

0 - Motion de soutien à l'obtention d'une indication géographique couteau de Laguiole	5
1 - Budget primitif 2021 - Rapport de présentation	8
2 - Information sur les marchés, accords-cadres et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif	154
3 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département	174
4 - Rapport développement durable	183

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Secrétariat de l'Assemblée
et des Commissions

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Délibération CdA/12/03/21/D/HC/0

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20210312-39725-DE-1-1

Reçu le 17/03/21

Déposée le 17/03/21

Affichée le 18/03/21

Publiée le 14/04/21

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 12 mars 2021 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

31 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Anne BLANC à Monsieur Stéphane MAZARS, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Anne GABEN-TOUTANT, Monsieur Alain MARC à Monsieur André AT, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : Madame Valérie ABADIE-ROQUES, Monsieur Jean-Philippe ABINAL, Monsieur Sébastien DAVID, Madame Dominique GOMBERT, Madame Emilie GRAL, Monsieur Christophe LABORIE, Francine LAFON, Monsieur Jean-Claude LUCHE, Monsieur Jean-Philippe SADOUL.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Vincent ALAZARD

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/12/03/21/R/HC/0 concernant : **Motion de soutien à l'obtention d'une indication géographique couteau de Laguiole**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion portant sur l'obtention d'une indication géographique pour le couteau de Laguiole ;

ADOpte la motion ci-annexée, signée et présentée par Madame Annie CAZARD et Monsieur Vincent ALAZARD , Vice-présidents du Conseil départemental, élus sur le canton « Aubrac et Carladez ».

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 37
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 9
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

Motion de soutien à l'obtention d'une indication géographique couteau de Laguiole

Le contexte pandémique que nous venons de traverser, a mis en évidence notre grande dépendance industrielle dans de nombreux domaines et la volonté annoncée par le Président de la République, de redonner ses lettres de noblesse à la production nationale, constitue un début de réponse.

Les combats menés par la mairie depuis 2010 autour du nom Laguiole ont permis d'intégrer dans la loi Hamon un article créant un signe officiel de qualité devant aboutir à une indication géographique.

Depuis décembre 2020, le syndicat a déposé un dossier de candidature auprès de l'INPI.

Le but poursuivi vise à une reconnaissance du savoir-faire des artisans couteliers du territoire. Mais aussi à rassurer le consommateur afin qu'il puisse choisir en toute connaissance, et à donner des perspectives dans le domaine de la fabrication de couteaux pour les générations futures.

Aujourd'hui cette activité mobilise plus de 200 actifs sur le nord Aveyron pour des produits qui sont vendus en France et dans le monde entier, participant très fortement à la notoriété de notre département.

Le conseil départemental de l'Aveyron soutient pleinement cette démarche dont l'aboutissement permettra à ces professionnels de la coutellerie de faire figurer, sur tous leurs produits, la mention « couteau de Laguiole ».

Annie CAZARD
 A -

Vincent ALAZARD


DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Secrétariat de l'Assemblée
et des Commissions

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Délibération CdA/12/03/21/D/4/0

Accusé de réception en Préfecture

012-221-200017-20210312-BP2021-bis-BF

Reçu le 18/03/21

Déposée le 18/03/21

Affichée le 18/03/21

Publiée le 14/04/21

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 12 mars 2021 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Jean-Philippe ABINAL à Madame Valérie ABADIE-ROQUES, Madame Anne BLANC à Monsieur Stéphane MAZARS, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Anne GABEN-TOUTANT, Monsieur Alain MARC à Monsieur André AT, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Bertrand CAVALERIE.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/12/03/21/R/4/0 concernant : **Présentation du budget primitif 2021**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 12 mars 2021 ont été adressés aux élus le 26 février 2021 ;

VU l'examen du présent rapport par la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 5 mars 2021 ;

CONSIDERANT que la réunion s'est déroulée dans le respect des modalités sanitaires d'ordre public énoncées par le gouvernement et en vigueur à la date de sa tenue ;

VOTE le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes, tel qu'il est présenté dans le document budgétaire ainsi que dans le rapport de présentation joint en annexe ;

APPROUVE :

- l'ensemble des inscriptions du budget principal et des budgets annexes, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe,
- les autorisations de programme et l'échéancier des crédits de paiement présentés dans le rapport
- les subventions, telles que décrites dans les états de subventions de fonctionnement et d'investissement présentés en annexe du document budgétaire, comprenant notamment la poursuite de notre soutien aux pôles de Sylvanès (300 000 €) et de Conques (178 000 €), à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron (40 000 €) et un crédit de 50 000 euros en direction du programme 2021 « Bastides du Rouergue » lequel sera réparti aux différents porteurs de projets en commission permanente.
- les participations aux divers organismes, telles que décrites dans le présent rapport et dans l'état des participations joint en annexe du document budgétaire,
- les taux directeurs de tarification 2021 des établissements et services médico-sociaux tels que décrits en annexe 2 du rapport « Solidarités humaines »,
- les accords de principe donnés en matière de garanties d'emprunts aux organismes d'HLM et aux établissements médico-sociaux, tels que définis dans le présent rapport.
- les tarifs du Foyer Départemental de l'Enfance, au titre de l'accueil d'enfants relevant d'autres départements : internat : 225,60 € et externat (SERA) : 78,08€
- les mesures suivantes en ce qui concerne le Personnel départemental :
Créations d'emplois

- 1 Attaché Territorial (Catégorie A)
- 2 Rédacteurs territoriaux (Catégorie B)
- 1 poste d'Ingénieur Territorial (Catégorie A) pour assurer temporairement un tuilage lié à un départ à la retraite.
- 1 Attaché contractuel (Catégorie A) (PSD – Direction des Affaires Administratives et Financières)
- 1 Agent contractuel de catégorie A (Projet de création d'une filière domotique)

Personnels de remplacements

Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local

- Maintien d'un effectif de 19 Agents contractuels (6 Agents Administratifs, 11 Travailleurs Sociaux, 1 Puéricultrice et 1 Psychologue).

- 6 Agents Administratifs contractuels pour le plan pauvreté (RSA) pour la durée de cette action.

Pôle Aménagement du Territoire

216 mensualités pour les remplacements dans les collèges

24 mensualités pour le service de la viabilité hivernale

Pôle Attractivité

34 mensualités pour les activités sur des musées

7 mensualités pour des activités saisine de fouilles

Autres Pôles

120 mensualités

Suppressions de postes

- 1 poste d'Ingénieur Territorial (Catégorie A) mis à disposition de l'ADOC
- 5 emplois d'Agent d'entretien des locaux

APPROUVE la modification du Règlement Interne sur les régimes indemnitaires conformément à la proposition figurant au rapport joint en annexe.

ARRETE :

- la répartition de la participation du département aux dépenses des collèges privés, comme indiqué dans les tableaux joints en annexe du rapport concernant les collèges à savoir :
 - forfait d'externat part personnel à raison de **337,32 €/élève** pour les 80 premiers élèves et **194,48 €/élève** pour les suivants,
- et les dépenses de maintenance informatique à raison de 28,63 €/élève.

DONNE DELEGATION A LA COMMISSION PERMANENTE POUR :

- répartir les programmes de subventions d'équipement et de fonctionnement, dans la limite des enveloppes inscrites au budget, telles que décrites dans les états annexes,
- arrêter ou modifier la répartition par opération des autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- effectuer la répartition des 230 000€ de crédits inscrits au titre de l'équipement des collèges privés,
- pour prendre toutes décisions concernant le projet de recrutement de Conseillers Numériques France Services.

DONNE DELEGATION AU PRESIDENT POUR :

- procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget 2021, et aux opérations de gestion de la dette, conformément à la délégation donnée par délibération du 7 février 2017,
- signer les conventions de partenariat afférentes au versement des subventions inscrites au budget 2021,
- effectuer, dans la limite des moyens indiqués ci-dessus les recrutements d'Agents contractuels en tenant compte des absences justifiées et des besoins des services liés à des surcroîts temporaires d'activités ou des besoins saisonniers.

En sus de ces enveloppes budgétaires, des recrutements complémentaires peuvent être effectués pour compenser des congés parentaux ou des disponibilités en utilisant les crédits non consommés pour les emplois temporairement libérés.

Sens des votes : Adoptée à la majorité

- Pour : 31
- Abstention : 5
- Contre : 10
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Secrétariat de l'Assemblée
et des Commissions

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Délibération CdA/12/03/21/D/4/1

Accusé de réception en Préfecture

Reçu le

Déposée le

Approuvée le

Publiée le

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 12 mars 2021 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Jean-Philippe ABINAL à Madame Valérie ABADIE-ROQUES, Madame Anne BLANC à Monsieur Stéphane MAZARS, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Anne GABEN-TOUTANT, Monsieur Alain MARC à Monsieur André AT, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Bertrand CAVALERIE.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/12/03/21/R/4/1 concernant : **Présentation du Budget Primitif 2021**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 12 mars 2021 ont été adressés aux élus le 26 février 2021 ;

VU l'examen du présent rapport par la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 5 mars 2021 ;

CONSIDERANT que la réunion s'est déroulée dans le respect des modalités sanitaires d'ordre public énoncées par le gouvernement et en vigueur à la date de sa tenue ;

VOTE le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes, tel qu'il est présenté dans le document budgétaire ainsi que dans le rapport de présentation joint en annexe ;

APPROUVE :

- l'ensemble des inscriptions du budget principal et des budgets annexes, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe,
- les autorisations de programme et l'échéancier des crédits de paiement présentés dans le rapport
- les subventions, telles que décrites dans les états de subventions de fonctionnement et d'investissement présentés en annexe du document budgétaire, comprenant notamment la poursuite de notre soutien aux pôles de Sylvanès (300 000 €) et de Conques (178 000 €), à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron (40 000 €) et un crédit de 50 000 euros en direction du programme 2021 « Bastides du Rouergue » lequel sera réparti aux différents porteurs de projets en commission permanente.
- les participations aux divers organismes, telles que décrites dans le présent rapport et dans l'état des participations joint en annexe du document budgétaire,
- les taux directeurs de tarification 2021 des établissements et services médico-sociaux tels que décrits en annexe 2 du rapport « Solidarités humaines »,
- les accords de principe donnés en matière de garanties d'emprunts aux organismes d'HLM et aux établissements médico-sociaux, tels que définis dans le présent rapport.
- les tarifs du Foyer Départemental de l'Enfance, au titre de l'accueil d'enfants relevant d'autres départements : internat : 225,60 € et externat (SERA) : 78,08€
- les mesures suivantes en ce qui concerne le Personnel départemental :

Créations d'emplois

- 1 Attaché Territorial (Catégorie A)
- 2 Rédacteurs territoriaux (Catégorie B)
- 1 poste d'Ingénieur Territorial (Catégorie A) pour assurer temporairement un tuilage lié à un départ à la retraite.
- 1 Attaché contractuel (Catégorie A) (PSD-Direction des Affaires administratives et financières)
- 1 Agent contractuel de catégorie A (Projet de création d'une filière domotique)

Personnels de remplacements

Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local

- Maintien d'un effectif de 19 Agents contractuels (6 Agents Administratifs, 11 Travailleurs Sociaux, 1 Puéricultrice et 1 Psychologue).
- 6 Agents Administratifs contractuels pour le plan pauvreté (RSA) pour la durée de cette action.

Pôle Aménagement du Territoire

216 mensualités pour les remplacements dans les collèges

24 mensualités pour le service de la viabilité hivernale

Pôle Attractivité
34 mensualités pour les activités sur des musées
7 mensualités pour des activités saisine de fouilles
Autres Pôles
120 mensualités

Suppressions de postes

- 1 poste d'Ingénieur Territorial (Catégorie A) mis à disposition de l'ADOC
- 5 emplois d'Agent d'entretien des locaux

APPROUVE la modification du Règlement Interne sur les régimes indemnitaires conformément à la proposition figurant au rapport joint en annexe.

ARRETE :

- la répartition de la participation du département aux dépenses des collèges privés, comme indiqué dans les tableaux joints en annexe du rapport concernant les collèges à savoir :
 - forfait d'externat part personnel à raison de **337,32 €**/élève pour les 80 premiers élèves et **194,48 €**/élève pour les suivants,
- et les dépenses de maintenance informatique à raison de 28,63 €/élève.

DONNE DELEGATION A LA COMMISSION PERMANENTE POUR :

- répartir les programmes de subventions d'équipement et de fonctionnement, dans la limite des enveloppes inscrites au budget, telles que décrites dans les états annexes,
- arrêter ou modifier la répartition par opération des autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- effectuer la répartition des 230 000€ de crédits inscrits au titre de l'équipement des collèges privés.
- prendre toutes décisions concernant le projet de recrutement de Conseillers numériques France Services.

DONNE DELEGATION AU PRESIDENT POUR :

- procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget 2021, et aux opérations de gestion de la dette, conformément à la délégation donnée par délibération du 7 février 2017,
- signer les conventions de partenariat afférentes au versement des subventions inscrites au budget 2021,
- effectuer, dans la limite des moyens indiqués ci-dessus les recrutements d'Agents contractuels en tenant compte des absences justifiées et des besoins des services liés à des surcroîts temporaires d'activités ou des besoins saisonniers.

En sus de ces enveloppes budgétaires, des recrutements complémentaires peuvent être effectués pour compenser des congés parentaux ou des disponibilités en utilisant les crédits non consommés pour les emplois temporairement libérés.

Sens des votes : adoptée à

la majorité

- Pour : 31
- Abstention : 5
- Contre : 10
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental



Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 12 mars 2021

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

OBJET : Présentation du Budget Primitif 2021

Le budget primitif 2021 s'inscrit dans la droite ligne des orientations présentées lors du Débat d'orientations budgétaires du 12 février.

Dans un contexte inédit de crise sanitaire avec de nombreuses conséquences économiques et sociales, le budget qui vous est présenté est **un budget de combat** contre la précarité et l'absence de perspectives **résolument orienté vers la relance** de l'activité économique, sociale et culturelle.

C'est aussi un budget solidaire,

- pour aider les plus fragiles, les jeunes et leur famille,
- pour accompagner les collectivités et l'ensemble de nos divers partenaires associatifs dans la réalisation de leurs projets,
- pour soutenir l'emploi en maintenant les programmes d'équipement à un niveau élevé.
- pour inscrire l'avenir du Département dans un environnement durable.

Des moyens importants sont consacrés à ce budget avec 402, 8 millions d'€ de crédits inscrits, dont 27,8 millions de mesures nouvelles pour faciliter la sortie de crise, réparties entre les trois axes forts de la politique départementale :

- Les solidarités humaines
- L'Attractivité
- Et l'aménagement du territoire, dans le respect d'un environnement bien compris.

Un tel budget n'est possible que parce que le Département dispose d'une situation financière saine grâce à la gestion responsable qui a été conduite au cours de ces dernières années.

SOMMAIRE

A-LE PROGRAMME DES ACTIONS 2021

LES SOLIDARITÉS HUMAINES

- Des politiques d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa renforcées
- La politique Enfance Famille
- La prise en charge des personnes âgées
- La prise en charge des personnes en situation de handicap
- Annexe 1 : Fiche programme du fonds de soutien au monde associatif
- Secteur social.
- Annexe 2 : Taux directeurs et cadrage de la campagne de tarification 2021 des établissements et services médico-sociaux

L'ATTRACTIVITE

- La sécurité envers nos concitoyens et leurs biens
- Le développement local
- L'habitat
- L'agriculture et l'aménagement de l'espace
- Le tourisme
- L'environnement
- L'action culturelle et enseignements artistiques
- Les musées départementaux, patrimoine et partenariat
- La protection du patrimoine archéologique
- Les archives départementales
- La médiathèque départementale
- La politique en faveur du sport et des jeunes
- La politique en faveur des collégiens
- L'enseignement supérieur
- La coopération internationale
- Annexe 1: Fiche programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport : Volet manifestations annulées ou reportées
- Annexe 2 : Fiche programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport : Volet sport : baisse des licenciés et des cotisations
- Annexe 3 : Fiche programme du fonds de soutien exceptionnel Culture et sport : Volet Culture. Fiches 1 à 7.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les routes
- Le très haut débit, la téléphonie mobile et le développement des services numériques
- L'aéroport Rodez-Aveyron
- Les transports
- Le patrimoine départemental
 - Les collèges
 - Annexe 1 : Forfait d'externat part personnel affecté aux collèges privés
 - Annexe 2 : Dotation maintenance informatique affectée aux collèges privés

B-LES MOYENS DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

LES MOYENS HUMAINS

- Les charges de personnel et la gestion des ressources humaines
- Les frais généraux

LES DONNEES BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

- Les dépenses
- Les autorisations de programme
- Les recettes
- La dette départementale
- La dette garantie

C-LES BUDGETS ANNEXES

- La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille : MDEF (BUDGET 20)
- Production d'énergie (Budget 23)
- La Chaufferie-Bois (Budget 50)
- Aire de Brocuejous (Budget 60)
- L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education : INSPE (Budget 80)

A-LE PROGRAMME DES ACTIONS 2021

LES SOLIDARITÉS HUMAINES :

**RENFORCER NOS POLITIQUES SOCIALES FACE À
LA CRISE ET CONTRIBUER AU PLAN DE RELANCE**

DES POLITIQUES SOCIALES RENFORCEES POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTES SOCIALES LIEES A LA CRISE SANITAIRE ET CONTRIBUER A LA RELANCE

Le budget des solidarités humaines proposé pour 2021 s'élève à **163,2 M€** (hors dépenses de personnel), soit **une hausse exceptionnelle de + 4,3%** par rapport à la dépense 2020 (156,5 M€) sur ce secteur pour renforcer nos politiques sociales en réponse à la crise COVID et contribuer à la relance économique et à l'emploi sur notre territoire.

Ce budget intègre d'abord les hausses de dépenses obligatoires de la collectivité en matière sociale, et en particulier **une hausse prévisionnelle de la dépense rSa de + 1,8 M€** (+6,86% par rapport à la dépense 2020) en réponse à la hausse des bénéficiaires de + 15% entre février et décembre 2020.

La priorité est portée sur l'insertion des nouveaux bénéficiaires du rSa. Leur prise en charge sera accélérée avec une orientation vers un partenaire de l'insertion socio-professionnelle garantie en moins de 30 jours. Les moyens dédiés à la garantie d'activité (dispositif de placements dans l'emploi) seront renforcés grâce à la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 150 000 € qui permettra également de mettre en place de nouvelles actions en direction des jeunes en difficultés en lien avec la mission locale.

Il sera également mis en œuvre un dispositif spécifique d'accompagnement des travailleurs indépendants durement touchés par la crise et entrant dans le RSA suite à l'arrêt de leurs activités.

Ce budget prévoit également une **hausse inédite des moyens dédiés aux établissements et services sociaux et médico-sociaux** pour les accompagner face à la crise et soutenir l'emploi dans ces structures : au total, cette hausse des taux directeurs représente **des mesures nouvelles à hauteur de + 1,33 M€**. Cette enveloppe est en hausse de 50% par rapport au BP 2020.

L'emploi et les salaires dans les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) seront soutenus, avec une hausse des moyens au total **de + 1,2 M€ pour ce secteur** : le taux directeur des tarifs horaires est fixé à +3% pour faire face à l'évolution de la convention collective, une enveloppe de 400 000 € est dédiée à la reconduction des CPOMs et une enveloppe de 200 000 € est mobilisée pour les mesures du schéma et les actions de restructuration / mutualisation du secteur.

Le Département renforce également les moyens pour la prise en charge des enfants confiés à **l'aide sociale à l'enfance**. Une enveloppe supplémentaire de **+ 1M€** est programmée pour l'ouverture de places nécessaires à leur prise en charge et pour l'accompagnement des jeunes majeurs du territoire. La démarche de promotion du métier d'assistant familial sera également poursuivie pour assurer le renouvellement des générations. Ces moyens supplémentaires contribueront à la relance par les emplois créés.

Par ailleurs le Département a été retenu par l'Etat pour contractualiser en 2021 sur la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, ce qui permettra de mener de nouvelles actions dans les champs notamment de la PMI et du Handicap.

Le solde du **fonds de soutien exceptionnel aux Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux** est reporté sur l'exercice 2021 : une enveloppe de **872 000 €** permettra, au vu des comptes administratifs, de compenser les pertes de recettes et les dépenses exceptionnelles des établissements pour faire face à la crise sanitaire.

Le solde du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif (partie secteur associatif de l'aide à domicile) est également reporté à hauteur de **246 472 € et abondé au BP de 200 000 €**. La fiche programme est modifiée pour prendre en compte les pertes de recettes et les dépenses exceptionnelles des SAAD pour la totalité de l'exercice 2020 (cf. annexe 1).

L'innovation dans le champ des solidarités sera également mise en œuvre : déploiement de la domotique préfigurant la création d'une filière domotique susceptible de générer de nouveaux emplois, et création de l'Agence Départementale des Solidarités.

L'annexe 2 en fin de ce rapport budgétaire des dépenses sociales présente les taux directeurs et principes proposés pour la campagne de tarification 2021 des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant d'un financement départemental.

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

L'année 2021 sera la 3^{ème} année de mise en œuvre de la convention avec l'Etat d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Le budget 2021 prévoit la reconduction de l'enveloppe de 400 000 € fléchée vers les actions de la stratégie pauvreté. Ces crédits, versés par l'Etat, sont couplés à la valorisation des dépenses du Département sur ces actions d'un montant équivalent.

Cette enveloppe sera réévaluée en fonction du montant définitif alloué par l'Etat dans le cadre d'un avenant à la convention initiale, prévu en septembre 2021.

Dans le cadre de cette convention, une démarche de préfiguration de l'Agence Départementale des Solidarités, a été menée à son terme courant 2020 malgré les difficultés liées à la pandémie. Le Conseil des Partenaires, réuni le 18 novembre dernier sous la co-présidence de la Préfète du Département et du Président du Conseil départemental, a validé collectivement la création de l'Agence Départementale des Solidarités sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP). L'année 2021 permettra de concrétiser cette création par l'adhésion du Département au GIP créé, et d'engager les projets portés par cette Agence.

Les autres actions contractualisées avec l'Etat seront également poursuivies et amplifiées, dont notamment le déploiement de la garantie d'activité auprès des bénéficiaires du rSa.

- **Des politiques d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa renforcées face à la hausse des bénéficiaires**

Dépenses de fonctionnement : 32 026 000 €

Dépenses d'investissement : 40 000 €

L'insertion des bénéficiaires du rSa est une priorité en 2021 avec une augmentation très importante du nombre de foyers allocataires entre mars et décembre 2020 de plus de 15%. Le nombre d'allocataires risque de se maintenir à un niveau élevé une grande partie de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire et ses conséquences sur l'économie.

L'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sont accélérés : à compter du 1^{er} trimestre 2021, tout nouveau bénéficiaire du rSa est orienté vers un partenaire de l'insertion sociale ou professionnelle en moins de 30 jours et le 1^{er} rendez-vous d'accompagnement est proposé dans les 15 jours suivants.

Les nouveaux allocataires sont majoritairement orientés vers Pôle Emploi en raison de leur profil « emploi ». Il convient toutefois de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa en orientation socio-professionnelle dans leur parcours vers l'emploi au vu du contexte difficile en raison de la crise.

A ce titre, le budget dédié aux partenaires qui constitue le socle des politiques d'insertion est renforcé en 2021 dans le cadre du plan de retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, avec une hausse de + 150 000 € par rapport à la dépense 2020 ; soit un budget total de 1 240 000 €.

Ce budget renforcé est dédié en partie à l'ouverture de deux nouveaux chantiers d'insertion sur le territoire Aveyronnais (secteurs de Decazeville et de Rodez).

Cette enveloppe est mobilisée également pour développer des actions d'insertion en direction de jeunes, en partenariat avec la Mission Locale Départementale, et de soutenir les Espaces Emploi Formation.

Le Département dispose également d'aides financières individuelles attribuées aux personnes en situation de précarité afin de les aider dans leur parcours d'insertion (Aides Individuelles à l'Insertion, Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés et Fonds de Solidarité Logement).

Enfin, le Département conduit des projets dans le cadres de sa politique d'insertion afin de favoriser les conditions d'insertion des bénéficiaires du RSA en faisant la promotion des clauses d'insertion sociales, en levant les freins à la mobilité ou en permettant l'accès au microcrédit.

L'instruction des demandes de RSA et le paiement de l'allocation :

➤ **Paiement de l'allocation RSA : 28 600 000 €**

Au cours de l'année 2020, les dépenses de rSa ont augmenté de près de 11%, en raison de la hausse très importante du nombre de bénéficiaires du rSa.

Le budget prévisionnel 2021 est proposée en **hausse de + 6,86%** par rapport à la dépense 2020, soit une **augmentation de + 1,8 M€**. Il intègre donc la hausse des bénéficiaires observée courant 2020, et table sur une tendance contenue grâce aux perspectives fin 2021 de sortie de crise sanitaire et de reprise économique.

L'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa

Face à la crise du COVID-19 et à la très forte hausse des bénéficiaires du rSa, **un plan de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du rSa nouveaux entrants** a été mis en place.

Il comporte :

- Un partenariat renforcé avec Pôle Emploi, pour assurer un suivi des bénéficiaires orientés « emploi », avec notamment l'accompagnement global : le nombre de bénéficiaires pris en charge via ce dispositif a été augmenté (jusqu'à 430 places d'accompagnement).
- Le développement du dispositif Garantie d'Activité pour 842 bénéficiaires au cours de l'année, dans le cadre de la stratégie pauvreté. Les partenariats pour l'insertion socio-professionnelle ont été renforcés et développés. En particulier, des opérateurs de placement dans l'emploi ont été retenus pour la prise en charge de 250 bénéficiaires.
- La création d'une plate-forme « insertion » sur le site « L'Aveyron Recrute » : elle permet à chaque allocataire du rSa en accompagnement socioprofessionnel de déposer son CV dans la « CVtèque » dédiée, et de consulter les offres d'emplois déposées sur ce même site. L'objectif poursuivi est qu'au 1er trimestre 2021, tous les allocataires sur RSA en orientation socioprofessionnelle bénéficient de ce service numérique. Les entreprises sont également démarchées pour capter les offres d'emploi disponibles ou non pourvues, et favoriser le placement de contrats aidés permettant à des allocataires du RSA de retrouver un emploi salarié.

Particulièrement impactés par la crise économique, les travailleurs indépendants qui ne relèvent pas de l'assurance chômage sont nombreux à basculer directement dans le dispositif RSA. Soucieux d'apporter une écoute et des conseils à ces entrepreneurs, le Département va mettre en place, avec l'appui de Pôle Emploi et de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, un accompagnement spécifique à ces entrepreneurs pendant cette période difficile. Un dispositif d'accueil physique ou téléphonique va être déployé pour leur apporter des conseils adaptés à leurs caractéristiques.

Par ailleurs, le Département va répondre, avec les partenaires de l'insertion, à l'appel à manifestation d'intérêt pour mettre en place le nouveau Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Ce dispositif permettra de renforcer la coopération et la coordination des acteurs de l'insertion socio-professionnelle dans l'objectif d'une amélioration des parcours vers l'emploi.

Enfin, plusieurs études sont en cours pour faire évoluer les politiques d'insertion :

- Une étude sur le profil des entrants dans le rSa, en partenariat avec l'Etat dans le cadre de la stratégie pauvreté. Cette étude permettra de mieux connaître le parcours des bénéficiaires du rSa. Des parcours de nouveaux entrants seront analysés. Les profils identifiés permettront de définir et mettre en œuvre des actions de prévention avec les partenaires concernés.

- Une étude sur les personnes marginalisées ou en voie de l'être : En partenariat avec l'Etat, les communes de Rodez, Millau, Villefranche-de-Rouergue et Decazeville, cette étude a pour objectif de mieux connaître cette problématique et de proposer des solutions partagées entre ces collectivités, l'Etat et le Département selon les domaines de compétence de chacun.
- Etude de faisabilité d'un Groupement d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ) dans les métiers de l'aide à domicile : ce projet fait suite à l'action de Gestion Territoriale de l'Emploi et des Compétences menée par le Département en 2019. Les conclusions de cette étude financée par l'Etat, en partenariat avec le Département et les SAAD associatifs, seront rendues début 2021. Les SAAD pourront alors se décider pour la création de cette entité comme outil supplémentaire face à leurs problématiques de recrutement.

Les **aides individuelles à l'insertion** sont créditées à hauteur de 100 000 € et permettent d'accompagner les bénéficiaires du rSa dans leurs projets d'insertion sociale ou professionnelle.

Le fonds d'aide aux jeunes en difficultés permet d'accompagner les jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité, soit pour des projets d'insertion sociale ou professionnelle, soit pour des aides d'urgence. Ses modalités d'attribution et de mise en œuvre ont été révisées en 2018 pour tenir compte du développement de dispositifs sociaux envers les jeunes, la garantie jeune notamment.

Ce fonds est crédité à hauteur de 100 000 €.

Les contrats aidés : 670 000 €

Le budget de 670 000 € permettra au Département de financer la part des contrats dont il a la responsabilité. 118 contrats étaient en cours au 31/12/2020.

Afin d'inciter le retour à l'emploi, le taux de prise en charge des contrats aidés dans le secteur non marchand est relevé à 80% du SMIC brut en lieu et place de 88% du rSa socle dans les Zones de Revitalisation Rurale et les Quartiers Politique de la Ville. L'Aveyron étant classé en totalité en ZRR, l'aide forfaitaire est donc relevée de 497 € à 710 €/mois pour chaque contrat.

Cette mesure va donc permettre d'aider plus fortement le secteur associatif en cas de projets d'embauche de bénéficiaires du rSa, et d'accompagner le retour à l'emploi de ces bénéficiaires.

Les politiques d'Insertion par le Logement

Dépenses de fonctionnement : 1 095 000 €

Le Département mène une politique d'insertion par le logement définie dans le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées, signé le 15 mars 2016 et mis en œuvre depuis.

Cette politique se décline en 2 objectifs principaux :

- L'accès ou le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité
- La lutte contre la précarité énergétique

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'outil d'intervention privilégié du Département pour aider financièrement les personnes en situation de précarité à accéder ou se maintenir dans un logement, ou être aidées pour payer des factures impayées d'énergie.

La gestion budgétaire et comptable de ce budget, qui est également alimenté par d'autres contributeurs (CAF, EDF, Engie, SIEDA) est déléguée à la Caisse d'Allocations Familiales.

Un nouveau partenariat sera mis en place courant 2021 dans le cadre du FSL avec l'opérateur de téléphonie Orange. Il permettra de traiter des abandons de créance pour des abonnés d'Orange qui ne peuvent payer leur facture de téléphone ou d'internet. Ce partenariat fera l'objet d'une expérimentation dans un premier temps. En fonction des conclusions de l'expérimentation, le dispositif pourra être intégré au règlement intérieur du FSL.

Par ailleurs, le Département finance les Accompagnements Sociaux Liés au Logement à hauteur de 200 000 €. La convention de partenariat avec l'opérateur sera reconduite en 2021. Des travaux visant à la simplification des procédures et des règlements de ce dispositif seront engagés début 2021.

Egalement, le Conseil départemental continuera à financer en 2021 l'animation du **Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »** via le marché confié à Oc'Théa, après appel d'offres conjoint avec l'Etat. Pour mémoire, ce programme permet de favoriser les investissements dans le bâtiment et de lutter contre la précarité énergétique.

La participation financière du Département s'élève 455 000 €, l'Etat remboursant 80% de la somme au Département. L'effet levier par ce dispositif permet en moyenne d'engager par an près de 10 M€ de travaux.

Enfin, les travaux de révision du **schéma départemental des gens du voyage**, menés conjointement avec l'Etat, vont reprendre début 2021 en vue d'une finalisation au printemps 2021.

■ **L'accompagnement social au plus près des personnes, le développement social local et la lutte contre la fracture numérique**

Près de 600 agents (travailleurs sociaux et médico-sociaux et agents administratifs - pour un coût de 30 M€) interviennent quotidiennement au plus près des Aveyronnais dans les 4 territoires d'action sociale, au sein des 6 Maisons des Solidarités Départementales et dans les 60 permanences réparties sur l'ensemble du territoire départemental. Ils se mobilisent pour l'accès aux droits pour tous les usagers, l'écoute et la prise en compte de leurs difficultés et de leurs besoins en apportant des réponses de proximité.

Les interventions sociales réalisées sur les territoires mobilisent les budgets alloués aux différentes actions et intervention (crédits ASE, insertion...). Ces interventions s'appuient également sur des partenariats, notamment à travers le développement des Espaces de Conciliation Bancaire. Dans le cadre d'une convention avec la Banque de France, ces permanences dans les Maisons des Solidarités Départementales permettent d'apporter conseils et aides pour les personnes en situation de surendettement.

Depuis la fin 2020, les compétences au sein des Maisons des Solidarités Départementales sont labellisées par l'Etat « Point Conseil Budget » car elles répondent aux attendus du Label :

- Accueil, information, orientation de tout public par les équipes d'accueil généralistes des MSD,
- Diagnostic par la mobilisation des 84 assistants sociaux généralistes (ASG) répartis sur les 6 MSD, qui œuvrent sur site, au sein des 60 lieux de permanence ou lors de visites à domicile sur l'ensemble du territoire départemental,
- Accompagnement budgétaire :
 - Accompagnement budgétaire individuel réalisé par les ASG,
 - Accompagnement budgétaire renforcé réalisé par les 8 travailleurs sociaux spécialisés « accompagnement social budgétaire »
 - Accompagnement collectif Éconovie réalisé en partenariat avec l'UDAF,
- Accompagnement vers l'ouverture de droits réalisé par les 84 ASG,
- Accompagnement dans le cadre de la procédure de surendettement au sein des Espaces de Conciliation Bancaire.

A travers ce dispositif, le Département se mobilise pour accompagner les familles sur le plan budgétaire, et en particulier les ménages qui risquent d'être fragilisés par la crise économique et sociale engendrée par la COVID-19.

Par ailleurs, le Département soutient les associations intervenant dans le domaine social : 100 000€ sont versés chaque année aux associations (enveloppe « subventions diverses »).

Viennent également en appui les mesures particulières consacrées à l'accompagnement budgétaire des personnes en difficulté (MASP pour un budget de 100 000 €), et les actions menées dans le cadre du schéma départemental de protection des majeurs vulnérables.

Développement social local

Le Département poursuivra en 2021 la démarche de développement social local menée depuis 2015, à travers des actions partenariales sur les territoires, tournées vers les aveyronnais en difficultés.

La mise en œuvre des projets de territoire d'action sociale 2019-2021, fortement perturbée par la crise Covid en 2020, sera relancée en 2021. Une enveloppe de 40 000 € est reconduite pour accompagner le déploiement de nouvelles initiatives locales.

Egalement, au vu des bilans positifs de ces actions, les appels à projets « culture et lien social » et « sport et lien social » seront renouvelés, avec une enveloppe fermée de 50 000 € pour chaque dispositif ; soit un total de 100 000 € pour soutenir ces actions de développement social local.

Lutte contre la fracture numérique

Pass numérique

Le Département poursuivra en 2021 la mise en œuvre du Pass Numérique pour les publics en situation d'exclusion numérique, en application de la Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques.

Pour mémoire, la candidature du Département, en partenariat avec 17 EPCI, a été retenue par l'Etat en 2019 dans le cadre du plan national du numérique inclusif. Ce succès collectif a permis de bénéficier du soutien financier de l'Etat qui s'élève à 628 300 € pour la période 2019-2021, le Conseil départemental apportant pour sa part au total 300 000 €, et les 17 EPCI partenaires du projet 136 620 €.

Ainsi, l'objectif est de distribuer aux usagers ciblés 9000 chéquiers de 10 pass numériques d'une valeur faciale de 10€ sur la période 2019-2021.

Ces chéquiers permettent aux usagers ciblés, après test de leurs aptitudes numériques, de bénéficier de séances de médiation numérique auprès de prestataires labellisés. Pour le Département, les usagers ciblés sont notamment les bénéficiaires de nos politiques d'insertion, les personnes âgées et les familles.

Le déploiement des pass numériques a été fortement impacté par la crise COVID-19. Les premiers chéquiers ont toutefois pu être remis à l'automne 2020. Au vu du retard accumulé, la période de déploiement des chéquiers sera prorogée en 2022.

Pour l'exercice 2021, il est envisagé de distribuer 3 000 chéquiers. Le Département mobilisera une enveloppe de 100 000 € transférée des crédits du SDUSN. Les crédits reçus de l'Etat, inscrits en recettes pour un montant total de 628 3007 € à la DM2 2019, et en dépenses sous forme de provision, feront l'objet d'une reprise de provision d'un montant de 209 000 €.

Conseillers numériques

Dans la continuité du déploiement des pass numériques, le Département a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Etat pour le recrutement de conseillers numériques. Ces conseillers, formés et financés par l'Etat, à travers une enveloppe de 50 000 € par conseiller pour 2 ans, proposeront des ateliers d'accompagnement individuel ou collectif d'initiation au numérique. Si le Département est retenu suite à sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le recrutement de 12 conseillers numériques est envisagé. Ils seront positionnés au sein des 6 Maisons des Solidarités Départementales pour accompagner les publics relevant des compétences de la collectivité, et en situation d'exclusion numérique. Leur projet d'intervention sera construit en partenariat et complémentarité avec les acteurs de médiation numérique du territoire, et les conseillers numériques recrutés par d'autres collectivités.

La politique Enfance Famille

Dépenses de fonctionnement : 25 732 200 € (hors dépenses de rémunération des assistants familiaux prises en compte sur le budget général des dépenses de personnel)

Dépenses d'investissement : 13 500 €

Le budget imparti aux dépenses de prévention et de protection de l'enfance et de la famille relève des compétences obligatoires de la collectivité et répond aux orientations retenues dans le projet de mandature adopté en 2016 et dans le cadre du schéma départemental de l'enfance et de la famille adopté le 15 décembre 2017 pour la période 2018 – 2022.

Ce budget 2021 est en hausse importante par rapport au réalisé 2020 (+ 7,52%) afin de renforcer les interventions et actions menées par le Département en faveur de la protection de l'enfance, notamment pour la prise en charge des enfants confiés à l'ASE dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA).

Une enveloppe supplémentaire de **+ 1M€** est programmée pour l'ouverture de places nécessaires à la prise en charge des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, dont les Mineurs Non Accompagnés (+ 44 nouveaux confiés en 2020) et pour l'accompagnement des jeunes majeurs du territoire.

Le nombre de jeunes majeurs pris en charge sera en forte hausse en 2021 notamment avec la prise en charge de MNA atteignant l'âge de la majorité et étant dans un parcours d'insertion professionnelle.

De nouvelles formes de prise en charge des adolescents difficiles seront par ailleurs recherchées.

Ce budget intègre également des moyens pour la diversification des interventions auprès des enfants de l'aide sociale à l'enfance, à hauteur de 150 000 € pour :

- L'expérimentation de 4 places de placement à domicile (SEPAD) par la MECS Millau Ségur,
- La mise en place d'un service de visites médiatisées dans le Sud Aveyron, suite à appel à projets auprès des opérateurs associatifs du secteur de l'enfance.

Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance

Le Département a candidaté et a été retenu par l'Etat pour conventionner en 2021 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Un diagnostic territorial va être établi conjointement avec les services de l'Etat dans le département et l'ARS, ainsi qu'une concertation afin de définir les actions à porter à la future convention 2021-2022 sur le sujet. Une provision de 50 000 € est inscrite en dépenses et en recettes en vue de cette convention, dont la signature est envisagée au printemps 2021. Ce montant sera modifié en DM1 en fonction des moyens définitifs alloués par l'Etat.

Deux grands axes d'intervention sont mobilisés :

➤ La prévention

L'intervention du Département en matière de prévention qu'elle soit directement assurée par ses services ou déléguée à des partenaires, notamment associatifs, a pour but de répondre à des difficultés ponctuelles ou plus durables qui altèrent les équilibres familiaux et le développement des enfants aux plans éducatifs, de la santé, de la sécurité.

C'est dans et autour de l'espace de vie des enfants et de leurs parents que ces actions sont développées. Les nombreuses interventions des professionnels des Maisons de Solidarité Départementales (MSD) ou des partenaires associatifs mandatés répondent aux demandes d'aide formulées par les familles elles même et visent à donner à ces dernières les clefs de la résolution de leurs problèmes.

Frais de prévention 2 062 000 € :

- **Les techniciennes d'intervention sociales et familiales (TISF)** sont des acteurs importants dans la mesure où elles officient au sein même du domicile familial. Mobilisées par les MSD, elles apportent un soutien concret et direct aux parents dans les actes de l'éducation et du quotidien des enfants. Les deux associations partenaires que sont l'UDSMA (pour le secteur de RODEZ) et l'ADAR (pour le secteur de Villefranche de Rouergue – Decazeville) assureront entre 10 000 et 11 000 heures d'intervention pour un budget prévisionnel de 410 000 €.
- **Les aides financières à l'enfance** attribuées à leur demande aux familles permettent de répondre soit à des besoins prioritaires et de première nécessité à des enfants au domicile des parents soit à des aides au projet. L'attribution de ces aides sont fixées par le règlement départemental d'aide sociale. Plus de 670 familles ont été bénéficiaires d'au moins une aide en 2020.
Il est prévu un budget prévisionnel 2021 de 225 000 €.

- **Les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)** : se traduisent par l'intervention d'un éducateur spécialisé auprès de l'enfant au domicile de ses parents lorsqu'une situation de danger est repérée. Décidées par le juge des enfants, elles sont à charge financière du Département de l'Aveyron pour toute mesure décidée par la juridiction du Département, y compris pour des enfants domiciliés hors département (l'un des deux parents doit être domicilié dans l'Aveyron). Cette ligne de dépense concerne les mesures exercées par le secteur associatif de l'Aveyron (MECS Millau Ségur, MECS Emilie de Rodat, MECS Oustal) et les associations hors département désignées par les magistrats.
Le budget prévisionnel 2021 est de 1 000 000 €.
- **La Protection Maternelle et Infantile** intervient prioritairement sur le champ des actions prénatales (visites à la maternité ou à domicile) et auprès des 0-6 ans (permanences puéricultrices, bilans de santé en école maternelle). Les sages-femmes sont des acteurs importants dans l'accompagnement des jeunes mamans lors de leur retour au domicile après un accouchement. Le budget prévisionnel est de 427 500 €, incluant le subventionnement des Centres de Prévention et d'Education Familiale (CPEF).

Par ailleurs, une enveloppe de 100 000 € est réinscrite pour la mise en place d'une Maison Départementale des Adolescents. La MDA n'ayant pu voir le jour selon la formule de GIP initialement envisagée, l'Agence Régionale de Santé a repris le projet en vue de mettre en place une équipe mobile en pédo-psychiatrie pour accompagner les adolescents présentant des fragilités psychologiques. Le projet des acteurs aveyronnais du secteur (Centres Hospitaliers de Rodez et Millau, Hôpital Sainte-Marie et Département) n'ayant pas été retenu par l'ARS Occitanie en 2020, ce projet sera repris dans le cadre des travaux du schéma départemental enfance et famille 2018-2022 et dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.

Enfin, le Département va répondre, en partenariat avec l'Association Addictions France, à un appel à projets de la CPAM dans le cadre de la lutte contre les conduites addictives. Une stratégie 2021-2022 de prévention des conduites addictives et de promotion de la santé pour les personnes accueillies en PMI, les mineurs pris en charge ou accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs parents va être définie et mise en œuvre dans ce cadre si le Département est retenu.

➤ **La protection de l'enfance :**

La séparation physique de l'enfant de son domicile familial est parfois une mesure de protection incontournable, lorsque les réponses d'accompagnement au domicile se révèlent insuffisantes ou inadaptées. Elle est généralement décidée par le juge des enfants.

Les enfants confiés à l'ASE sont ensuite pris en charge par les tiers dignes de confiance, les assistants familiaux, la Maison Départementale Enfance Famille, les Maisons d'Enfants à Caractère Social ou bien les Lieux de Vie et d'Accueil.

Les tiers dignes de confiance (TDC) sont souvent des proches de l'enfant (grands parents, oncle, tante), ce qui lui garantit des conditions affectives et de proximité familiale utiles pour lui. C'est le juge des enfants, dans le cadre de l'assistance éducative, qui peut confier un mineur à un tiers. Il revient alors au Département, selon la décision du magistrat, d'assurer les dépenses d'entretien et d'éducation de l'enfant. Nous versons au tiers, selon l'âge de l'enfant, 14,28 € ou 15,17 € par jour et par enfant. Ce versement concerne plus de 69 enfants par an.

Le budget prévisionnel 2021 est de 280 000 €.

Assistants familiaux : démarche d'attractivité et de recrutement

Le Département s'est attaché depuis plusieurs années à développer une politique volontariste de développement de la prise en charge des enfants en familles d'accueil, ce mode d'accueil proposant un environnement affectif de proximité plus respectueux des besoins des enfants, notamment des plus jeunes.

Près des deux tiers des 650 enfants confiés au Département au 31 décembre 2020, étaient accueillis par 185 assistants familiaux salariés du Département.

Alors que la plupart des Départements français équilibrent les accueils entre institutions et assistants familiaux, le Département de l'Aveyron a toujours fait appel à la mobilisation des assistants familiaux pour permettre de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et adolescents qui lui sont confiés.

Leur implication quotidienne est à souligner et témoigne de l'approche qualitative du Département de l'Aveyron à cet égard.

Toutefois, cette spécificité aveyronnaise, gage d'un accueil et d'une prise en charge de qualité pour les enfants confiés à l'ASE, est aujourd'hui fragilisée par le départ à la retraite pour 40% des assistants familiaux dans les 5 années à venir.

Dans ce contexte, la stratégie d'attractivité du métier et de recrutement des assistants familiaux sera poursuivie en 2021. Une enveloppe de **5 000 €** est inscrite au budget 2021 pour accompagner le déploiement de cette stratégie.

L'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) est une préoccupation quotidienne pour le Département.

Le flux d'arrivées en Aveyron de jeunes se présentant comme mineurs au cours de l'année 2020 a fortement diminué (126 arrivées spontanées contre 508 en 2019), notamment en raison de la pandémie COVID-19.

Ainsi, tout au long de l'année 2020, le dispositif de mise à l'abri a été adapté à ces flux moins importants.

Le nombre de MNA confiés a toutefois continué à progresser, avec 44 MNA supplémentaires en cours d'année 2020. Pour assurer leur prise en charge, fin 2020 15 nouvelles places d'hébergement ont été ouvertes, en complément aux 25 nouvelles places ouvertes au 1^{er} janvier 2020.

Courant 2021, le nombre de MNA supplémentaires est évalué à 50. Le maintien de ce flux va nécessiter l'ouverture de 10 nouvelles places en cours d'année.

Le budget 2021 dédié aux MNA prend donc en compte les créations récentes de places, ces nouvelles ouvertures à venir, ainsi que les coûts liés à la hausse du nombre de jeunes majeurs en sortie de prise en charge MNA.

Ainsi, l'enveloppe 2021 pour les MNA est à la hausse de 1 000 000 € ; ce qui représente un budget prévisionnel total de 7 589 500 € pour la prise en charge des MNA.

Les aides de l'Etat pour couvrir une partie des frais d'évaluation, de mise à l'abri et de prise en charge des MNA sont estimées pour 2021 à 230 000 €.

Enfin, les crédits aux **frais d'hébergement** hors MNA, une enveloppe de **13 084 200 € est prévue en 2021**. Elle intègre les moyens nouveaux alloués aux structures en application du taux directeur de 1% proposé, soit 150 000 €, afin de soutenir l'emploi :

- Maisons d'Enfants à Caractère Social : 8 553 200 €, y compris l'hébergement mère/enfant. Cette prévision prend en compte la hausse des prix de journée en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) proposée à l'Assemblée Départementale (taux directeur de 1% pour l'internat), ainsi que la hausse de l'activité selon des proportions similaires à la hausse entre 2019 et 2020 (+5,5%). Cette enveloppe intègre également les coûts d'expérimentation de places SEPAD au Sud-Aveyron.
- Dotation de la Maison Départementale Enfance Famille : 2 067 000 €, y compris l'hébergement mère/enfant.

- Lieux de Vie et d'Accueil : 2 464 000 € pour prendre en compte également la hausse des durées de prise en charge dans ces structures et les évolutions de tarif.

La prise en charge des personnes âgées :

Dépenses de fonctionnement : 57 752 313 €

Dépenses d'investissement :

Autorisation de Programme 2021 : 2 587 357 €.

Crédits de Paiement 2021 sur AP 2018 = 521 628 €, sur AP 2019 = 76 608 € sur AP 2021 : 120 000 €, soit un total de 718 236 €

- **Le maintien à domicile** est la priorité du Département en matière de politique sociale en faveur des personnes âgées.

Les crédits inscrits à hauteur de **24 043 000 €** permettront de financer les dépenses d'APA à domicile, et de prendre en compte la hausse prévisionnelle du nombre de bénéficiaires en cours d'année, évaluée à +1%.

Ces crédits APA intègrent l'enveloppe de 90 000 € pour couvrir la baisse du reste à charge pour près de 4000 usagers bénéficiaires suite au maintien par la collectivité de la préfiguration du nouveau modèle de financement des SAAD, malgré l'absence de continuité par l'Etat sur ces dispositions. Nous sommes dans l'attente du cadrage national sur les suites données aux autres volets de cette préfiguration.

Cette enveloppe de crédits intègre les moyens nécessaires au maintien de la garantie de financement aux SAAD durant la période de crise COVID, ainsi des mesures nouvelles à hauteur de **+ 1 million d'euros** pour poursuivre l'accompagnement de ces structures essentielles au maintien à domicile :

- 600 000 € correspondant à un taux directeur de +3%, pour prendre en compte notamment les effets de la hausse de la valeur du point d'indice,
- 400 000 € en vue du renouvellement des CPOMs. Cette provision est inscrite dans l'attente des modalités de reconduction des CPOMs, qui doivent être définies par l'Etat début 2021. Les Départements pourront bénéficier de co-financement de l'Etat suite au vote d'une enveloppe de 200 millions d'euros dans le PLFSS 2021. Le Département de l'Aveyron se portera candidat afin que les SAAD du territoire puissent bénéficier de ces moyens.

L'année 2021 sera donc une année de transition pour les modalités de financement des SAAD et des interventions à domicile, dans l'attente des dispositions de la Loi Grand âge et Autonomie envisagée au 2^{ème} semestre 2021.

Par ailleurs, le solde des crédits du fonds de soutien exceptionnel COVID aux associations, d'un montant de 246 472 € est reporté en 2021 et abondé de 200 000 €. Il convient de proroger la fiche programme dédiée au secteur social et de la modifier (cf. annexe 1).

Schéma départemental de l'aide à domicile

La mise en œuvre du schéma départemental de l'aide à domicile sera reprise en 2021, suite aux difficultés de mise en œuvre en raison de la pandémie en 2020.

Une enveloppe de **200 000 €** est inscrite au budget 2021 afin d'accompagner les opérations de mutualisations et de rapprochements de SAAD, et toutes les initiatives permettant de pérenniser le secteur, conformément aux orientations du schéma départemental.

Cette enveloppe pourra être mobilisée également sous forme d'aide ponctuelle à la restructuration pour les SAAD autorisés et tarifés en fragilité financière (déficits récurrents ou cumulés), aide conditionnée à la présentation de projets permettant un retour à l'équilibre via des mutualisations, rapprochements et démarches de développement de l'attractivité.

La prévention

Le Département s'investit pleinement en matière de prévention, en partenariat avec les autres acteurs traditionnels (CARSAT, MSA, ANAH...), par la présidence et l'animation de la conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

Cette conférence réunit l'ensemble des financeurs pour coordonner, développer et financer des actions individuelles et collectives de prévention sur la base d'un programme arrêté en 2017.

Pour l'année 2021, des appels à projets seront à nouveau publiés sur les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, ainsi que sur le volet aidants suite à l'étude menée en 2019 et aux conclusions de celle-ci.

Innovation : filière domotique

Suite à l'étude stratégique de faisabilité menée en 2019, et à l'expérimentation conduite en 2020, une **filière domotique** sera initiée en 2021 en Aveyron. Le Département mobilisera les partenaires du monde économique, du bâtiment, de l'habitat ainsi que les collectivités pour adapter les logements aux situations de perte d'autonomie pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, en intégrant notamment les équipements domotique ; et ainsi améliorer les conditions du maintien à domicile.

Cette innovation générera de nouveaux emplois sur le territoire pour l'évaluation des besoins, les travaux d'aménagement, la fourniture, l'installation et la maintenance de la domotique.

Une première enveloppe de **250 000 €** est inscrite au BP 2021 pour initier ce projet. Elle permettra de financer l'installation de packs domotique ainsi que l'ingénierie de projet. Avec cette nouvelle offre de service pour le maintien à domicile, une réflexion sur la politique départementale de maintien à domicile sera conduite, incluant l'étude de faisabilité de plateformes de services pour le maintien à domicile.

Les crédits de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) et de ses membres seront sollicités pour le co-financement de cette opération.

➤ **L'hébergement en établissements :**

Qualité de la prise en charge des résidents : 20 660 000 € (dotation APA établissement)

Les EHPAD ont été particulièrement touchés par la crise COVID-19 en 2020. Ils ont été soutenus par le Département tout au long de cette crise. Pour l'année 2021, il convient de renforcer les moyens qui leurs sont alloués pour les accompagner face à la crise et soutenir l'emploi dans ces structures. Ainsi, une hausse inédite des moyens est prévue pour accompagner la qualité de la prise en charge des personnes âgées en établissements :

- Une hausse des prix de journée et de la dotation dépendance versée par le Département selon des taux directeurs supérieurs aux années précédentes, soit 1,5% sur la dépendance et 2% sur l'hébergement.
- La négociation en 2021 de nouveaux CPOM avec les EHPAD en application de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement. L'enveloppe intègre des crédits à hauteur de 50 000 € pour suivre l'accélération de la convergence fixée par l'Etat sur la section soins, pour les EHPAD en convergence positive.

Par ailleurs, l'enveloppe de crédits prévoit une évolution à la hausse de la valeur point GIR départementale, base de fixation des dotations dépendance de l'ensemble des EHPAD : fixée à 7,09 € pour l'exercice 2020, elle sera portée à 7,16€ pour l'exercice 2021, soit une hausse de +1%. Cette hausse est le reflet des efforts de la collectivité pour accompagner chaque année l'amélioration de la prise en charge de la dépendance.

Les moyens nouveaux alloués aux EHPAD s'élèvent ainsi pour 2021 à un total de **635 000 €**.

Par ailleurs, le Département poursuit son accompagnement aux EHPAD engagés dans des démarches d'amélioration de la qualité de la prise en charge à travers des travaux de réhabilitation ou de reconstruction des établissements.

Le « Programme d'Équipement Social » (PES) et le « Programme exceptionnel » dédiés spécifiquement aux reconstructions d'établissements, sont poursuivis. Ils permettent l'apport de prêts sans intérêts aux projets répondant aux critères fixés dans ces programmes.

Ainsi, ces programmes contribuent au plan de relance économique pour notre territoire.

L'autorisation de programme 2020 est annulée, en l'absence de nouvelle opération conventionnée au titre de ces programmes, en raison des retards engendrés par la pandémie.

Une nouvelle **autorisation de programme 2021** est proposée, à hauteur de **2 587 357 €**.

Cette autorisation de programme intègre le soutien au projet de réhabilitation de l'EHPAD du CH d'Espalion, sous forme de prêt sans intérêt d'un montant de 1 691 828 €.

L'enveloppe globale de **crédits de paiements 2021** s'élève à **718 236 €** :

- 521 628 € au titre de l'AP 2018,
- 76 608 € au titre de l'AP 2019,
- 120 000 € au titre de l'AP 2021.

Ce dispositif sera abondé selon l'avancement des projets, en décision modificative.

L'accès à tous en EHPAD quels que soient ses revenus :

Près de 70% des places des établissements sont habilitées à l'aide sociale. Le budget imparti aux dépenses d'aide sociale pour les personnes hébergées en établissements s'élève à **10 675 000 €**.

Il prend en compte le niveau de dépense 2020 et le taux directeur départemental proposé pour les évolutions tarifaires (+2%).

En matière d'aide aux structures d'hébergement intermédiaires, en application de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement du 28 décembre 2015, les résidences autonomie (ex-foyer logements) sont dotées depuis 2018 par le Département d'un **forfait autonomie** pour financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Le montant total des crédits à engager en 2021 pour les forfaits autonomie et les crédits **prévention** de la conférence des financeurs s'élèvent à **458 000 €** au total.

La coordination gériatrique

La coordination gériatrique est conduite sur les territoires par l'intermédiaire du réseau des Points Info Séniors. La couverture du territoire départemental se poursuivra en 2021, avec l'ouverture de deux points info Séniors envisagée en cours d'exercice, notamment suite aux retards engendrés par la crise COVID-19.

Ces ouvertures porteront ainsi à 16 le nombre total de PIS. Ces deux dernières ouvertures permettront de poursuivre l'objectif de couverture totale du territoire.

Une enveloppe de crédits supplémentaires de 50 000 € est prévue pour accompagner ces ouvertures, portant ainsi le total des crédits impartis à l'ensemble de la coordination à **610 000 €**.

Démarche « Aveyron recrute » dans le médico-social

Le Département poursuivra en 2021 la démarche initiée en 2019 pour accompagner les établissements médico-sociaux face aux difficultés de recrutement auxquels ils sont confrontés, en particulier les métiers qualifiés.

Le plan d'action validé début 2020 après concertation sera poursuivi en partenariat avec les acteurs impliqués sur les questions de formation, d'emploi et de recrutement : Institut de Formation aux Métiers de la Santé, Région Occitanie, Pôle Emploi, Ordre Départemental des Infirmiers et les 60 établissements médico-sociaux engagés.

Une enveloppe de **15 000 €** est inscrite au budget social pour accompagner la mise en œuvre de ces actions, en complément aux moyens mobilisés sur le dispositif Aveyron recrute. Elle permettra notamment de financer les contrats de fidélisations d'élèves aides-soignants signés avec les employeurs aveyronnais.

Dans la continuité de cette démarche et des actions menées auprès des SAAD (GTEC et réflexion sur la constitution d'un GEIQ), afin d'apporter un soutien complémentaire à ce secteur confronté à d'importantes difficultés, le Département répondra à l'appel à projets de la CNSA pour la mise en place d'une plate-forme départementale sur les métiers du grand âge, en partenariat avec les acteurs de la formation, de l'emploi et du recrutement du territoire.

■ La prise en charge des personnes en situation de handicap :

Dépenses de fonctionnement : 46 097 587€

Le niveau de dépenses de l'Aide Sociale à l'Hébergement pour Personnes Handicapées (ASH PH) a été re-basé pour 2021 suite au déploiement de l'ASH nette pour les résidents des foyers des PEP12. La participation des personnes en situation de handicap à leur prise en charge est dorénavant collectée directement par l'association, et le Département ne verse plus que la part qui lui incombe. Ainsi, l'avance de dépense pour les résidents n'est plus inscrite en dépenses et en recettes dans le budget départemental. Un montant total de 32 715 000 € est inscrit sur ce sujet.

Le budget imparté à ces dépenses permettra la prise en charge des dépenses de PCH (10 122 587 €), soit une hausse de +3% par rapport aux dépenses réalisées en 2020 pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à domicile et prendre en compte les effets des réformes récentes de la PCH, dont les aides au soutien à la parentalité.

La prise en charge des personnes handicapées vieillissantes dans les EHPAD continuera à faire l'objet d'une étude attentive. Suite au bilan intermédiaire réalisé, l'expérimentation d'une unité dédiée rattachée à un EHPAD sera pérennisée en 2021.

Subvention exceptionnelle à la MDPH

Pour mémoire, le Département, pour pallier la non revalorisation des dotations de l'Etat à cet établissement, apporte une subvention exceptionnelle de fonctionnement depuis plusieurs années, en complément de sa participation annuelle ainsi que de la mise à disposition des locaux et de personnel.

Pour l'année 2021, le montant inscrit est de **415 000 €**. Cette subvention exceptionnelle permet ainsi à la MDPH de remplir pleinement sa mission de service public en faveur des personnes handicapées.

Les autres dépenses : 1 150 900 €

Au-delà des prestations légales versées et des projets menés, le Pôle des Solidarités Départementales mobilise des crédits divers afin de permettre le fonctionnement des équipes médico-sociales. Les frais de déplacements (135 000 €) et les frais d'affranchissement (81 000 €) en font ainsi partie. Différents marchés sont également nécessaires pour garantir l'accompagnement social quotidien. Un appui aux équipes de travailleurs sociaux est également reconduit à travers une prestation de supervision (35 000 €).

De plus, certaines aides ne s'inscrivent pas dans un domaine d'intervention ciblé mais participent de l'aide sociale généraliste aux personnes en difficultés : c'est ainsi le cas des secours d'urgence (20 000 €). Le Département poursuit également l'opération « Noël Solidarité » (60 000 €) consistant à apporter une aide financière à des associations pour mener des actions ciblées sur la période de Noël.

Dans le domaine de la prévention santé, la collectivité maintient son soutien à des associations œuvrant en faveur de la prévention et du dépistage du cancer (62 000 €).

Ce périmètre de dépense intègre également les crédits relatifs au déploiement du pass numérique, au plan pauvreté et à la stratégie prévention et protection de l'enfance évoqués précédemment.

Fiche programme du fonds de soutien au monde associatif

Secteur social

Objectif

Apporter une aide exceptionnelle d'urgence aux associations intervenant dans le secteur social des services à domicile directement impactés budgétairement par la crise sanitaire en compensant leurs **dépenses exceptionnelles** engagées pour faire face à la crise, ainsi que la **perte de recettes liée à la baisse des activités** ne relevant pas de l'aide sociale.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Les Service d'aides à domicile associatifs **autorisés et tarifés** par le Département dont le siège social et l'activité sont en Aveyron

Le dispositif s'applique pour l'ensemble de l'exercice 2020.

Modalités d'intervention

Dépenses éligibles : Toutes dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire : masques, sur blouses, gel hydro-alcoolique, équipements spécifiques pour l'accompagnement des personnes âgées liés à l'arrêt des visites des proches...Liste non exhaustive qui sera soumise à appréciation.

Les dépenses acceptées seront prises en compte dans leur totalité.

Perte de recettes d'activité éligibles : Toutes recettes se rapportant à des activités « services à la personne » réalisées hors aide sociale, dont les pertes de tickets modérateurs. La base de référence sera le montant des recettes évaluées début 2020 (janvier/février 2020).

L'activation des dispositifs nationaux (dont le chômage partiel) est attendue avant mobilisation du fonds exceptionnel départemental.

Le différentiel accepté sera pris en compte dans sa totalité.

La situation globale du SAAD (bilan financier, compte administratif) sera prise en compte dans l'instruction des demandes.

Date limite de dépôt des demandes et pièces constitutives du dossier

L'association doit déposer la demande avant le 30 juillet 2021.

La demande doit comporter :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Etat récapitulatif des dépenses exceptionnelles engagées et payées dans le cadre des mesures mises en œuvre au cours de l'exercice avec fourniture des justificatifs
- Bilan détaillé des recettes perçues ou à percevoir au titre de 2020.

Taux directeurs et cadrage de la campagne de tarification 2021 des établissements et services médico-sociaux

Cadre réglementaire et éléments de contexte

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose (article L.313-8; 5° de l'article R.314-22) que les Départements fixent un objectif annuel d'évolution des dépenses sociales encadrant la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Chaque année, il convient donc de déterminer les taux directeurs maximum et les enveloppes budgétaires maximum mobilisées dans le cadre de la campagne de tarification, lesquelles se traduisent en mesures nouvelles au sein du BP.

En effet, la tarification des établissements et services est un des facteurs qui jouent sur l'évolution des prestations sociales versées par le Département :

- Les taux directeurs votés en faveur des établissements pour personnes âgées se répercutent sur les crédits mobilisés pour l'aide sociale à l'hébergement d'une part (prix de journée) et l'APA en établissement d'autre part (dotation dépendance) ;
- Les taux directeurs votés en faveur des établissements et services pour personnes en situation de handicap ont un impact également sur les crédits mobilisés pour l'aide sociale à l'hébergement en faveur de ce public ;
- Le taux directeur en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) se répercute prioritairement sur l'évolution de l'APA à domicile et marginalement sur la PCH (prestation de compensation du handicap) ;
- Les taux directeurs en faveur des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance jouent sur les crédits d'hébergement et d'accompagnement en matière d'ASE (aide sociale à l'enfance).

2021 est la 5^{ème} et dernière année de mise en œuvre de la réforme de la tarification de la dépendance. En effet, la détermination des moyens alloués à la dépendance s'effectue en application d'une convergence tarifaire sur 5 ans (grâce à l'accélération mise en place à la signature du CPOM, l'année 2021 étant la dernière année pour les entrées en CPOM), en fonction du niveau de dépendance des établissements comparé à la valeur de référence départementale. La répartition des moyens entre les structures est donc progressivement ajustée.

Les taux directeurs proposés

Les taux directeurs sont arrêtés :

- de manière distincte selon les différents types d'établissements et de services ;
- Par groupes de dépenses (I, II, III) ainsi que de manière globale sur l'ensemble du budget.

Ils doivent être compris comme des taux maximum dans la limite desquels doivent être contenues les dépenses des établissements (total classe 6). Ainsi, si l'équilibre budgétaire de la structure le permet et afin de faire tenir au final l'ensemble des dépenses concernées dans l'enveloppe départementale, les tarifs de certaines structures devront être arrêtés sans que ces taux maximums soient systématiquement atteints et en tenant compte des recettes atténuatives.

Pour rappel, dans les budgets des structures, le groupe I correspond aux dépenses d'exploitation courante (électricité, eau, alimentation, produits d'entretien...), le groupe II aux dépenses de personnel et le groupe III aux dépenses de structure (loyers, frais financiers, dotations aux amortissements, assurances...).

1) Etablissements pour personnes âgées

- a) Taux directeur de la section dépendance pour l'ensemble des structures et modalités d'application de la réforme dépendance.

Pour l'année 2021, afin de renforcer les moyens dédiés aux établissements pour personnes âgées fortement touchés par la crise, et de soutenir l'emploi, il est proposé de fixer un taux directeur maximum de 1,5% sur la section dépendance.

Dans le cadre de la réforme de la tarification, il n'est pas nécessaire de le décliner par groupe pour les EHPAD.

Pour les autres structures, il se déclinera ainsi :

Groupe I : 1,5%

Groupe II : 1,5%

L'enveloppe budgétaire correspondante au budget 2020 s'élève à 240 000 €.

En complément à ce taux directeur positif, le Département prendra en compte la hausse de la valeur point GIR induite par les mesures favorables prises en faveur des EHPAD en 2020 : la valeur de référence départementale pour la convergence s'élèvera à 7,16 € TTC en 2021, contre 7,09 € TTC en 2020, soit une hausse de + 1%, correspondant à un effort budgétaire estimé à 120 000 €.

Enfin, pour mémoire, depuis 2019, la réforme de la tarification est pleinement appliquée avec la prise en compte de l'activité prévisionnelle proposée dans l'annexe activité transmise par les EHPAD sur la plateforme CNSA. Ainsi, le taux d'occupation des établissements est intégré dans le calcul du forfait global dépendance, en application des décrets relatifs à cette disposition.

b) Taux directeur de la section hébergement pour les structures habilitées totalement à l'aide sociale

Il est proposé un taux directeur maximum de 2%,

dont Groupe I : 2%

dont Groupe II : 2%

Ce taux maximum pourrait faire l'objet d'une dérogation en cas de projet majeur d'investissement, dans la limite du tarif plafond de 60 € défini pour les projets majeurs de réhabilitation.

L'enveloppe budgétaire correspondante s'élève à 225 000 € au budget 2020.

Il sera décliné selon la procédure habituelle pour les EHPAD hors CPOM.

Pour les EHPAD entrant en CPOM, ce taux maximum serait modulé selon les critères suivants :

- Prix de journée (PJ) actuel : modulation selon la situation par rapport au prix de journée moyen départemental 50,88 € afin de contenir l'évolution du prix de journée sur l'ensemble du territoire départemental.

Niveau du prix de journée (PJ)	Modulation du taux plafond
PJ < moyenne départementale	2 %
moyenne départementale < PJ < 52 €	1 %
52€ < PJ < 56 €	0,5 %
PJ > 56 €	0 %

- Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ;
- Stratégie de l'EHPAD en matière d'attractivité ;
- Santé financière de l'établissement et projections pluriannuelles.

c) Modalités de fixation du tarif aide sociale pour les structures habilitées partiellement à l'aide sociale

Conformément à l'article L.342-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, pour les EHPAD habilités partiellement à l'aide sociale qui ont signé une convention d'aide sociale avec le Département, le prix de journée est réévalué dans la limite d'un pourcentage fixé annuellement par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

L'arrêté fixant l'augmentation maximum du prix pour le socle de prestations d'hébergement en 2021 a été publié le 24 décembre 2020, le taux national fixé est de 0,46%.

Dans tous les cas, afin d'assurer l'équité entre établissements pour personnes âgées, il est proposé de ne pas systématiquement appliquer ce pourcentage maximum. Le prix moyen de journée de ce type d'établissements (sur la base des 7 établissements publics autonomes habilités totalement), qui s'élève à 49,06 €, est pris en compte pour fixer l'augmentation accordée à chacun des établissements

Il est proposé que le taux ministériel soit décliné de la manière suivante :

- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD inférieur à la moyenne départementale : 0,46%
- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD entre 49,06 € et 50 € : 50 % du taux
- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD entre 50 et 55 € : 25 % du taux
- Prix de journée aide sociale de l'EHPAD supérieur à 55 € : pas de hausse.

2) Services d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

Pour les SAAD autorisés et tarifés hors CPOM, il est proposé un taux directeur **maximum** de 3%. Cette hausse exceptionnelle permettra notamment de prendre en compte notamment la hausse du point d'indice.

L'enveloppe budgétaire globale pour la tarification des SAAD 2021 s'élève ainsi à 600 000 € répartie sur les enveloppes APA et PCH.

Le tarif horaire de remboursement de l'APA pour les interventions par des services à domicile autorisés et non tarifés est maintenu à 20,50 €/h en 2021.

Enfin, dans l'attente des dispositions nationales pour la suite à donner à la démarche de préfiguration du nouveau modèle de financement des SAAD, le tarif départemental de référence est maintenu à 20,92 € et proposé par avenant aux CPOMs aux SAAD engagés dans la démarche. Ce tarif reste donc la base de calcul des plans APA pour les usagers concernés. Le tarif individualisé des SAAD reste en vigueur pour la prise en charge départementale.

3) Les établissements et services pour personnes en situation de handicap

Considérant le cadre fixé aux associations s'étant engagées dans la négociation d'un CPOM (0% sur 5 ans), ainsi qu'à la lecture des Comptes Administratifs (CA) 2019, il est proposé d'avoir la même approche pour les structures hors CPOM et de ne pas allouer d'augmentation des moyens, sauf à mobiliser les réserves et reports à nouveau des années passées.

4) Les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Comme les années passées, il vous est proposé de distinguer les taux directeurs, pour l'internat d'une part qui subit les contraintes les plus importantes et pèse majoritairement dans la situation financière des MECS, et pour les autres services d'autre part qui ont des prix de journée assez élevés.

Pour l'internat, il est proposé un taux directeur maximum de 1%,

Dont groupe I : 1%

Dont groupe II : 1%.

Pour les services de l'aide sociale à l'enfance, il est proposé un taux directeur maximum de 1%, décliné au cas par cas selon la situation spécifique à chaque structure. En priorité, les réserves et report à nouveau des années passées seront mobilisées.

L'enveloppe budgétaire maximale correspondante au BP 2021 s'élève à 150 000 €.

Pour les structures récemment autorisées pour la prise en charge des MNA, un taux directeur de 0% est proposé pour l'année 2021 au vu du niveau élevé de tarif de départ, et de l'analyse des CA 2019.

La négociation du CPOM avec la MECS Millau Ségur se poursuivra en 2021, sur la base d'un maximum de 1% par an sur 5 ans de hausse du budget de fonctionnement sauf pour les places d'extension autorisées en 2019.

Suite au renouvellement des conventions en 2019/2020 avec les LVA accueillant des enfants confiés au Département de l'Aveyron, le forfait journalier incluant le forfait de base et le forfait complémentaire lié à la reconnaissance d'une spécificité et/ou d'un mode d'organisation particulier n'a pas vocation à évoluer au-delà de la réglementation applicable (évolution du SMIC horaire).

5) Précisions sur le Groupe III pour l'ensemble des structures

Pour les dépenses suivantes du groupe III : charges financières (compte 66) et dotations aux amortissements (compte 68 ou 6811), tous secteurs confondus : prise en compte des dépenses réelles, telles que prévues dans les programmes pluriannuels d'investissement validés par les autorités de tutelle.

Les projets d'investissement présentés au Département devront intégrer la contrainte budgétaire départementale. Aussi, il est attendu que ces projets soient définis dans une logique de recherche d'économies permettant de limiter au maximum les surcoûts engendrés sur le budget annuel d'exploitation. A défaut, les éventuels surcoûts devront être absorbés par la mobilisation des résultats excédentaires des exercices antérieurs provisionnés. En particulier, les surcoûts d'exploitation des plans pluriannuels d'investissement (PPI) de renouvellement devront être nuls.

L'ATTRACTIVITÉ
LE DEPARTEMENT ACTEUR ET PARTENAIRE

De nombreuses interrogations se font jour ces derniers mois, pour savoir comment la crise sanitaire actuelle va influencer nos modes de vie de manière durable tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Aujourd'hui, il est encore difficile d'en connaître l'impact véritable. Pour autant, il est important que le territoire de l'Aveyron assure la meilleure qualité de vie à ses habitants.

Quels que soient les scénarios, le Département doit mener dans cette période, une stratégie « offensive » en étant attentif aux demandes exprimées par les acteurs du territoire dans toutes leurs composantes : collectivités, associations, usagers ...

Le Département, dans son rôle de collectivité de proximité et dans le cadre des compétences qui sont les siennes, entend poursuivre les programmes d'actions qui ont fait leur preuve mais aussi développer de nouveaux outils pour répondre au mieux aux enjeux.

Parmi ces outils, figurent ainsi à titre d'exemples :

- un fonds exceptionnel Culture et Sport pour accompagner les acteurs de terrain
- des crédits importants pour les équipements publics en lien avec le plan de relance de l'Etat
- un engagement particulier sur le patrimoine protégé
- la prise en compte des démarches pour une meilleure alimentation grâce à nos productions agricoles
- des dotations fléchées pour soutenir les filières du tourisme
- une nouvelle étape dans la politique d'accompagnement de la couverture médicale visant à faciliter les solutions pour le remplacement temporaire des médecins
- un volet environnemental renforcé avec une implication dans la problématique du traitement des boues de stations d'épuration et une évolution de la pépinière départementale vers le label Végétal Local

C'est l'ensemble de ces dispositifs qui sont présentés dans la partie consacrée au thème de l'attractivité.

Pour être efficace, cette stratégie doit s'accompagner par un renforcement de la coordination, le Conseil départemental ayant un rôle à jouer comme garant de l'équilibre entre les territoires dans le respect de leurs spécificités.

UN EFFORT FINANCIER AMPLIFIE DANS LA SECURITE ENVERS NOS CONCITOYENS ET LEURS BIENS

Le Conseil départemental et le Service d'Incendie et de Secours sont des partenaires permanents pour assurer auprès de nos populations la protection et la sécurité des personnes et des biens.

Dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2020, pour la période 2020-2022, le Conseil départemental s'est engagé auprès du SDIS, pour lui donner les moyens de mettre en œuvre une politique publique de secours et de prévention des risques dans le tout le département de l'Aveyron, avec des personnels en effectifs suffisants, des équipements en matériels performants et en prenant en compte les grands enjeux liés aux problématiques de secours en zones rurales et d'équilibre territorial.

La crise sanitaire du COVID 19 et son incidence sur l'organisation et le coût des secours a mis en évidence les difficultés financières du SDIS et a conduit le Département à accorder, par avenant à la convention de partenariat, un soutien financier complémentaire de 500 000 € en 2020, 1 000 000€ en 2021 et 500 000€ en 2022.

En application de la convention de partenariat et de son avenant, il est inscrit au budget primitif 2021 une contribution du Département au SDIS de **10 144 669€, en augmentation de 11% par rapport à la participation attribuée en 2020.**

Concernant le Comité de Sécurité Routière en Aveyron, il vous est proposé de reconduire la contribution du Département à **84 494€.**

LE DEVELOPPEMENT LOCAL

2020 aura été une année très singulière, impactée en premier lieu par la crise sanitaire avec les conséquences que nous connaissons sur le plan social et économique. Une autre singularité associée à 2020, qui pour autant nous est plus familière, a été consécutive aux élections municipales avec également leur impact sur la gouvernance des intercommunalités.

En écho à cette situation, d'importants dispositifs ont été déployés et des crédits mobilisés pour participer à la relance de l'économie et accompagner le bloc communal dans ses projets, notamment en fin d'exercice.

Par ailleurs, pour que les collectivités aient de la visibilité, qui plus est dans un contexte de forte incertitude, et pour pérenniser le partenariat initié avec les intercommunalités au travers des conventions « Agir pour nos territoires » contractualisées en 2018, la Commission Permanente du mois de décembre a acté le principe de prolonger de deux années les conventions précitées portant au 31 décembre 2022 leur échéance.

Le cadre d'intervention étant consolidé, il s'agit aujourd'hui de voter les Autorisations de Programmes qui permettront le moment venu d'exprimer la solidarité départementale sur les projets qui appellent un concours financier de notre part.

J'ai souhaité que ces enveloppes soient conséquentes, en lien d'une part avec le nombre de projets portés à notre connaissance, mais également d'autre part, avec la place importante que le Département entend jouer pour soutenir la commande publique et participer à la relance économique.

A cet effet et concrètement, **une autorisation de programme de 7,4 M €** est proposée, répartie à titre indicatif comme suit :

- **4,5 M €** pour accompagner les projets qui seront appréhendés sur le programme Equipements Structurants d'Intérêt Communautaire (ESIC)
- **2,5 M €** pour accompagner les projets de portée communale (PIC)

- **350 000 €** pour alimenter le DDSL, Dispositif Départemental de Solidarité Locale
- **50 000 €** sur le programme dédié aux espaces de coworking portés par les collectivités.

Ces crédits importants doivent nous permettre d’appréhender de manière pragmatique les projets qui nous seront soumis en intégrant leur dimension financière mais également environnementale, en lien avec la probable recrudescence de dossiers ayant une « consonance verte » consécutive à l’urgence écologique mais également aux Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique proposés par l’Etat aux territoires.

En ce qui concerne les Crédits de Paiements requis pour honorer les engagements contractés sur les exercices antérieurs, intégrant les crédits mobilisés au bénéfice du SDIS pour la construction/réhabilitation de centres de secours, mais également pour alimenter dans une moindre mesure les Autorisations de Programmes de l’exercice en cours (2021), **8 961 415 €** ont été inscrits.

Pour plus de souplesse, tant les Autorisations de Programme que les Crédits de Paiements seront fongibles avec les enveloppes allouées à l’Habitat et au Fonds Départemental d’Intervention Touristique, à l’instar de l’approche qui a été la nôtre l’année dernière.

En ce qui concerne le fonctionnement, une enveloppe de **700 425 €** est requise pour notre participation à Aveyron Ingénierie **dont 50 000€** pour développer de nouvelles missions au service des communes bourgs centres.

A travers Aveyron Ingénierie, c’est plus de 10 ETP que le Département met à disposition des communes et EPCI pour leur apporter une assistance d’ordre technique, juridique ou financier. Plus de 1000 missions sont ainsi réalisées chaque année pour les collectivités, dont toutes, à l’exception de l’agglomération de Rodez, adhérent à Aveyron Ingénierie.

Egalement, en perspective d’un bilan sur les programmes cœur de village et bourg centre et de possibles évolutions, **45 000 €** sont proposés au bénéfice du Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement, auquel le Département reverse, par ailleurs, 1/3 du produit de la Taxe départementale d’Aménagement. Par ailleurs, **15 000 €** sont prévus pour les dépenses associées à des manifestations que pourraient initier le Département dans la mise en œuvre de ses politiques.

Trois enveloppes sont identifiées dans le cadre de mesures nouvelles aux fins suivantes :

- **62 000 € pour consolider l’ancrage des tiers lieux** (une dizaine d’ores et déjà en activité, d’autres en gestation).

Si les modalités de fonctionnement de chaque entité diffèrent, le développement d'activités et de services en leur sein est un gage de pérennité et une mise en réseau paraît devoir être recherchée pour leur apporter plus de lisibilité. Les crédits proposés entendent être mobilisés à cet effet dans le cadre de la co-construction d'un programme d'actions expérimental. Les champs d'investigation pré-identifiés sont pluriels qu'il s'agisse de culture, d'inclusion numérique et sociale, d'économie sociale et solidaire, etc... à décliner à l'appui d'ateliers, d'évènements (conférences...), d'expositions itinérantes, de formations/informations... pour que vivent ces tiers lieux qui sont par essence des lieux hybrides.

- **60 000 € pour les dépenses associées à la mise en place d'un Observatoire départemental.**

En la matière, tant les partenariats établis avec les intercommunalités pour œuvrer de concert à l'attractivité du département qu'un environnement en profonde mutation, impacté qu'il est par ailleurs par la crise sanitaire, obligent à disposer d'éléments de connaissance et d'analyse pour piloter les politiques publiques. Le crédit proposé entend permettre le développement d'une première phase d'un observatoire transverse aux services de la collectivité.

- **40 000 €** en perspective d'un appel à projets que le Département pourrait lancer pour encourager et valoriser les initiatives et les projets numériques portés par les jeunes, à l'appui d'un cahier des charges restant à formaliser qui sera proposé en Commission Permanente.

Enfin, les contributions suivantes sont requises :

- **2 000 €** pour le Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron,
- **20 000 €** pour le Syndicat Mixte A75
- **15 000 €** pour le Syndicat Mixte Aérodrome Millau Larzac

L'HABITAT

Initié en 2018, le programme en faveur de l'habitat répond à un besoin réel dont attestent tant le nombre de dossiers que les crédits effectivement mobilisés.

Je vous rappelle qu'au-delà de l'ingénierie proposée et en partie dispensée par Aveyron Ingénierie, les mesures introduites par la délibération du 29 janvier 2018 permettent un partenariat pour la conduite d'études et d'expertises, la création ou réhabilitation de logements communaux dans du bâti existant, l'acquisition-démolition de bâtis délabrés afin d'aérer et revaloriser le cœur aggloméré de nos villes et villages.

Nombreuses ont été les créations et réhabilitations de logements et certaines opérations ont été à haute valeur patrimoniale, participant à la reconquête du bâti et des centres bourgs. Une première évaluation intervenue en septembre 2019 avait d'ailleurs déjà mis en exergue le bien fondé du dispositif et quelques ajustements avaient également été actés au rang desquels un possible partenariat pour l'acquisition d'un bien immobilier en perspective de sa réhabilitation en logements locatifs. Egalement a été introduite la possibilité d'accompagner la création de logements meublés pour apprentis et stagiaires.

D'autres évolutions sont envisagées s'agissant d'un programme expérimental et notamment la possible prise en compte des opérations situées dans les hameaux. De la même manière, une réflexion paraît devoir être engagée pour intégrer plus encore l'enjeu associé à la transition écologique. Des propositions concrètes seront faites à l'appui d'une prochaine commission permanente.

Considérant ces éléments et les évolutions envisagées, **une Autorisation de Programme de 1 M € est proposée.**

Par ailleurs, en perspective d'un partenariat financier au bénéfice de l'Association Habitats Jeunes du Grand Rodez pour l'acquisition des locaux actuellement loués à Onet le Château, une participation de **213 750 €** est requise. Le dossier correspondant sera également soumis à l'examen d'une prochaine commission.

En lien avec les Autorisation de Programmes précitées mais également pour honorer les engagements antérieurs au titre de l'habitat, il est proposé l'inscription de **858 950 €** de Crédits de Paiements.

Pour plus de souplesse, tant les Autorisations de Programmes que les Crédits de Paiements seront fongibles avec les enveloppes allouées au développement local et au Fonds Départemental d'Intervention Touristique.

En ce qui concerne la participation du Département au fonctionnement de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), il est proposé de reconduire le partenariat acté en 2020 à hauteur de **168 000 €**, étant précisé qu'une enveloppe complémentaire de 18 000 € avait été votée en DM 2 pour la mise en œuvre du Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'objectif du SPIRE est de massifier les opérations de rénovation énergétique de logements privés, en proposant aux particuliers un accompagnement technique, financier et administratif pour leurs projets.

Pour mémoire, une candidature portée par le SIEDA en partenariat avec l'ADIL, Ouest Aveyron Communauté et le Conseil départemental a été lauréate en fin d'année 2020 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région pour le déploiement de guichets uniques du SPIRE sur le périmètre prédéfini. Dans ce cadre, l'ADIL eu égard aux compétences développées des années durant, est le premier interlocuteur.

Comme il est d'usage, le partenariat entre le Département et l'ADIL sera formalisé par une Convention d'Objectifs annuelle finalisée après que le budget ait été voté.

AGRICULTURE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Le secteur agricole aveyronnais, pilier de l'agroalimentaire régional, fait preuve de dynamisme de par l'innovation en pointe, le développement de la digitalisation, le nombre d'AOP et d'IGP, et des jeunes générations de mieux en mieux formées, qui souhaitent s'engager dans l'agriculture et s'installer en Aveyron.

Le Conseil départemental en partenariat avec la chambre d'Agriculture mène une stratégie de développement d'une agriculture locale innovante visant à trouver un équilibre cohérent et viable à long terme, sur des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, participant ainsi à la vitalité et au rayonnement du département.

L'engagement du Département

Du soutien à l'agriculture de proximité au portage de projets structurants, le Département joue un rôle en matière agricole en proposant un programme d'accompagnement à l'agriculture autour des axes d'intervention suivants :

- Participer à la réalisation de projets agricoles (accompagnement des agriculteurs pour de la diversification de leur activité)
- Promouvoir les produits gastronomiques locaux et les races emblématiques du département (accompagnement financier des organismes professionnels agricoles (OPA), notamment pour mener des actions de promotion et de valorisation du patrimoine agricole)
- Assurer la sécurité alimentaire (par le biais du laboratoire départemental Aveyron - Labo)
- Encourager l'approvisionnement local de qualité

L'accent a été mis sur cet axe afin de favoriser l'évolution des modes de production et des comportements de consommation ; l'objectif étant d'apporter à nos territoires un accompagnement et des outils opérationnels adaptés à l'approvisionnement local.

Les initiatives favorisant le soutien au développement des circuits courts mobilisant les citoyens et certains acteurs territoriaux (producteurs, restauration collective publique...) pourront être reconduites. Il s'agit de « l'Aveyron dans l'assiette », les opérations de découverte des exploitations et filières aveyronnaises, les conférences grand public et le forum des filières qui recrutent.

Des actions visant au développement des dispositifs « Agrilocal 12 » et « monproducteur.aveyron.fr » seront poursuivies, plus particulièrement auprès des communes du département.

En 2021, il est proposé d'inscrire des crédits pour déployer ces axes : **610 000 €** en fonctionnement et **50 000 €** en investissement.

L'ambition du Département dans le domaine de l'alimentation

En 2021, **dans le cadre du plan de relance / COVID du Département, il est envisagé de mettre l'ensemble du territoire au service d'une alimentation locale, durable, de qualité, et accessible à tous.**

Il est donc proposé de travailler sur les axes suivants :

- Poursuivre les échanges transversaux avec les différents partenaires mobilisés sur le sujet de l'alimentation, notamment par le biais des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- Apporter un appui en ingénierie aux territoires (communes et EPCI) non structurés mais aussi aux territoires structurés (PAT)
- Apporter des connaissances, des compétences et des outils pour accompagner et rendre les initiatives en matière d'approvisionnement local plus performantes à l'échelle des territoires
- Capitaliser les initiatives menées autour de l'alimentation pour avoir une vision globale des dynamiques territoriales à l'échelle du département et participer à la diffusion des bonnes pratiques et à la structuration des territoires

De ce fait, le Conseil départemental va engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un « projet d'alimentation durable » à l'échelle de l'ensemble du territoire, qui pourrait se concrétiser par la mise en place d'un PAT (Plan Alimentaire Territorial) ou d'une gouvernance alimentaire à l'échelle du département.

Pour les premières phases de mise en œuvre, une enveloppe de **50 000 €** est prévue au BP.

L'aménagement foncier

Les opérations d'aménagement foncier ont parmi leurs objectifs, la meilleure utilisation de l'espace tout en améliorant les conditions d'exploitation pour les agriculteurs concernés.

En matière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), est concerné en 2021, le projet de liaison routière Flavin-Le Lachet.

La procédure mise en œuvre est encadrée par le Code Rural et de la Pêche Maritime qui prévoit la validation du projet d'aménagement foncier par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF), et la constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF), chargée d'identifier les communes concernées et le périmètre.

Dans cette première phase, une étude environnementale et foncière devra analyser l'état initial du site et son environnement et faire des recommandations utiles à la mise en œuvre de l'opération; une enveloppe de **20 000 €** est prévue à cet effet.

Par ailleurs, dans le cadre d'une approche volontaire de la part des communes et des exploitants, pourront être accompagnées des opérations d'échanges amiables.

Un crédit de **2 000 €** est prévu pour les frais de fonctionnement de la CDAF et une enveloppe de **20 000 €** permettra le financement des frais de géomètre et de notaire.

AVEYRON LABO UN OUTIL PERFORMANT AU SERVICE DES AVEYRONNAIS

Depuis 2019, AVEYRON LABO s'est engagé, avec l'aide du Conseil départemental, dans la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement de son activité afin de conforter sa place au niveau régional et national.

Les résultats des efforts de restructuration et de développement de l'activité sont aujourd'hui tangibles. Au-delà de la signature d'un nouveau partenariat avec le Laboratoire de la Haute-Garonne et de l'obtention de nouveaux marchés, ces efforts ont permis à AVEYRON LABO de réagir très rapidement en 2020 pour proposer à l'ARS de réaliser les analyses SARS-Cov-2 (covid). Plus de 112 000 analyses covid ont ainsi pu être réalisées par AVEYRON LABO, ce qui lui a permis de compenser le recul des activités traditionnelles impactées par la crise.

En 2021, AVEYRON LABO poursuivra le développement de ses activités en déployant de nouvelles compétences, notamment, dans la recherche génomique et en renforçant son travail de prospection et de commercialisation.

Pour soutenir ces engagements, il est proposé, dans le cadre de la convention pluriannuelle de participation financière signée en 2019, de reconduire notre participation au fonctionnement d'AVEYRON LABO, à hauteur de **1 400 000€**, dont 490 000€ au titre de la santé publique vétérinaire pour la prise en charge des analyses de dépistage de la brucellose et 910 000€ au titre des charges de fonctionnement du GIP.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien au monde agricole il est proposé de renouveler la convention de participation à l'éradication de la BVD (Diarrhée Virale Bovine) pour un montant annuel de **50.000 euros**.

Pour accompagner la croissance et le développement d'Aveyron Labo, des travaux d'extension et d'aménagement des locaux devront être réalisés.

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Département a été confirmé comme l'échelon pertinent pour conduire la politique en matière d'Espaces Naturels Sensibles au regard de sa connaissance fine du terrain et des acteurs locaux.

Depuis 1996, ce sont :

- près de 1 000 Ha de terrains qui ont été acquis et donc préservés,
- 33 sites ouverts au publics
- plus de 60% de la biodiversité aveyronnaise qui y est hébergée.

Au-delà de l'accompagnement des porteurs de projets locaux, le Conseil départemental a souhaité axer son intervention sur la mise en valeur du réseau de sites existant.

C'est ainsi qu'il a lancé en 2019 le premier programme d'animations nature pour le grand public. Cette opération sera renouvelée en 2021 et permettra la découverte des ENS du territoire à travers des activités toujours plus interactives et ludiques.

Toujours dans l'objectif de faire connaître les ENS aveyronnais mais aussi pour sensibiliser les jeunes générations sur l'intérêt de préserver notre biodiversité pour le maintien de nos écosystèmes, l'opération « Collégi'ENS » a été initiée en 2012. Ce programme annuel propose aux classes de 6ème de l'ensemble des collèges publics et privés, de découvrir par des animations encadrées la richesse du patrimoine naturel aveyronnais.

Le Département souhaite là encore inscrire dans la durée cette opération qui connaît un succès important auprès des établissements scolaires aveyronnais et qui a inspirée par son approche innovante de nombreuses actions similaires sur le territoire national.

Itinéraires de randonnée

Avec plus de 6 500 kms de sentiers balisés, répartis entre de nombreux chemins de Grande Randonnée (GR), GR de Pays (GRP) et boucles locales de Petite Randonnée (PR), l'Aveyron propose une offre importante et variée en matière d'itinérance, répondant à une demande croissante de la clientèle touristique, ainsi que de la population locale.

Le Conseil départemental inscrit chaque année de nouveaux chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) garantissant ainsi la pérennité des circuits. C'est ainsi que 2021 verra l'offre randonnée s'enrichir avec un nouveau GR : « Gorges et vallée du Tarn-GR 736 » ; son inscription au PDIPR est en cours.

En matière d'itinérance cycliste, 2020 a été une année importante avec l'ouverture par le Département de la première véloroute aveyronnaise (la vallée du Lot à vélo ou V86), qui a été équipée en signalétique sur près de 220 km.

Cette action en faveur d'une mobilité sobre et durable se poursuivra en 2021 par l'équipement de la véloroute de la vallée du Tarn ou V85, toujours en partenariat avec les collectivités locales.

Dans une optique d'amélioration de ces itinéraires en favorisant les voies en circulation propre (voie verte), le dispositif financier d'accompagnement de collectivités initié en 2020 sera reconduit.

Une enveloppe de **670 000 €** (investissement et fonctionnement) est prévue en 2021 pour la mise en œuvre de la politique ENS et PDIPR.

La pépinière départementale vers le label « Végétal local »

Enfin, avec sa pépinière départementale sise à Salmiech, le Conseil départemental dispose depuis plusieurs années d'un outil pour contribuer à l'embellissement de son territoire.

L'activité principale de la pépinière est de répondre aux demandes du Conseil départemental pour divers aménagements paysagers de son patrimoine (routes départementales, bâtiments du Département...). En 2020, la pépinière a fourni à ce titre 6 390 plants pour divers aménagements. Elle contribue aussi à l'entretien d'espaces verts du Conseil départemental sur 2 sites (Centre Technique de Flavin et sentier de la Tourbière des Rauzes).

Elle continue de fournir à titre gratuit, des plants aux collectivités pour leurs aménagements paysagers (21 440 plants en 2020), ainsi que des conseils d'implantation et d'entretien.

La pépinière départementale apporte par ailleurs une expertise ainsi qu'un appui technique important dans l'organisation du Concours Départemental du Fleurissement et de L'Aménagement du Cadre de Vie.

Pour cette année, il est prévu de postuler à la marque « Végétal local » en tant que producteur d'arbres ou d'arbustes dont les graines seront récoltées localement dans le cadre d'un partenariat avec l'association Arbres, Haies et Paysage d'Aveyron.

Pour la première année, cette démarche consistera à l'adhésion, à la constitution du dossier de candidature et à la réalisation d'un audit par l'Office Français de la Biodiversité qui est dépositaire de ce label.

Le budget total de la pépinière pour 2021 est de **31 000 €** en fonctionnement et **5 000 €** en investissement.

TOURISME

La pandémie a précipité l'économie du tourisme dans une crise sans précédent, avec des répercussions sur l'ensemble de l'écosystème touristique.

Toutefois, les évolutions de comportements touristiques et les effets de la campagne de communication menée par l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron sur la clientèle de proximité ont permis de passer une saison touristique 2020 meilleure que prévue.

Après un premier semestre catastrophique, la fréquentation touristique en Aveyron pour la clientèle française progresse (par rapport au même mois en 2019) de :

- 14% au mois de juillet 2020
- 7 % au mois d'août 2020
- 14 % au mois de septembre 2020

Les activités de pleine nature, les destinations de campagne ont été privilégiées par les touristes ; en matière d'hébergements, la saison s'est caractérisée par une bonne dynamique pour la fréquentation des gîtes, chambres d'hôtes et des meublés ; la fréquentation hôtelière a été plus nuancée.

Pour demeurer compétitif et combatif, le Conseil départemental renforce son accompagnement financier en faveur des opérations touristiques à maîtrise d'ouvrage publique. Pour ce faire, il est proposé une **Autorisation de Programme de**

1 800 000 €, avec un crédit de paiement de **200 000 €** pour couvrir l'AP 2021 et de **798 891 €** pour satisfaire aux engagements antérieurs.

Cette autorisation de programme englobe une somme de 1 000 000 € correspondant à une première tranche de l'opération « Roquefort Demain » qui s'est consolidée par la création d'un Syndicat Mixte dénommé Syndicat mixte du Combalou regroupant les collectivités publiques (Commune de Roquefort sur Souizon, Communauté des Communes Saint Affrique, Roquefort, Sept Vallons, Région Occitanie et Département de l'Aveyron) en vue de la requalification des espaces publics et du développement d'un projet touristique.

Dans le même esprit, il est envisagé un travail collaboratif sur le devenir des stations de l'Aubrac dont l'objectif sera de travailler sur le développement des synergies entre les 5 stations (Cantal, Lozère, Aveyron), et leur mise en réseau pour structurer et développer la pleine nature sur les 4 saisons.

Pour plus de souplesse, tant l'Autorisation de Programme que les Crédits de Paiements seront fongibles avec les enveloppes allouées à l'Habitat et au développement local, à l'instar de l'approche qui a été la nôtre l'année dernière.

Parallèlement, au titre du Fonds Départemental d'Intervention Touristique – section fonctionnement, une enveloppe de **658 200 €** est prévue pour d'une part l'accompagnement d'actions et projets qui s'inscrivent dans la stratégie départementale d'attractivité et de promotion de l'Aveyron, et d'autre part pérenniser le dispositif départemental de valorisation des Offices de Tourisme.

Cette enveloppe est renforcée de **240 000 € pour engager des mesures de relance, en soutien aux acteurs et filières du tourisme qui souffrent et supportent les conséquences de la crise sanitaire.**

Cet engagement financier permettra d'une part d'accompagner les collectifs d'acteurs organisés en réseau (Union des Métiers et Industries de l'hôtellerie aveyronnaise, la Fédération Aveyronnaise de l'Hôtellerie de Plein Air, Gîte de France Aveyron, Plus Beaux Villages de France, ...) au changement en les aidant à adapter leurs offres, leurs pratiques à ce contexte durablement marqué par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'économie touristique.

Par ailleurs il permettra d'accompagner les établissements publics de coopération intercommunale qui s'engagent dans la campagne de communication de proximité initiée par l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron en 2020 auprès des métropoles limitrophes, en ayant comme objectif de donner à l'Aveyron une véritable dimension d'excellence, et de porter ensemble l'Aveyron comme un département « leader » en matière de tourisme à la campagne.

Ces mesures de relance du tourisme seront très prochainement, avec la collaboration de l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron, finalisées et précisées en Commission Permanente.

Quant à l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron (ADT), elle disposera d'une enveloppe de **2 080 500 €** pour mener les objectifs définis dans la stratégie touristique pour l'Aveyron :

- Installer l'Aveyron comme une des toutes premières destinations de Campagne en France,
- Favoriser le développement économique du secteur touristique,
- Diffuser et promouvoir une image dynamique et attrayante de l'Aveyron,
- Inscrire le développement du tourisme dans une démarche de qualité et de durabilité,
- Accompagner les territoires et les différentes filières professionnelles en matière de tourisme,
- Organiser la production, la collecte, l'agrégation, la diffusion et l'analyse des données touristiques,
- Mesurer les performances du secteur touristique, les analyser et les diffuser,
- Favoriser une culture de l'accueil dans l'ensemble de l'offre touristique.

Dans ce contexte d'incertitude et afin d'impulser une nouvelle dynamique touristique, l'ADT bénéficiera d'une dotation spécifique de **180 000 €** pour la relance de l'économie touristique de l'Aveyron. Cette enveloppe lui permettra prioritairement et de façon significative d'élargir sa campagne de communication « Trop loin, si proche », engagée en 2020 sur Toulouse et Montpellier et Clermont-Ferrand, vers un nouveau marché de proximité avec les zones urbaines de Bordeaux, Marseille, et Lyon.

Un crédit de **100 000 €** est par ailleurs identifié pour toutes les actions à mener pour maintenir le Lot navigable, de Bouillac à Port d'Agrès.

Enfin, une enveloppe est requise pour permettre au Département de soutenir l'activité et le fonctionnement d'organismes dont il est membre. Les participations suivantes seront mobilisées :

- **800 000 €** pour le Syndicat Mixte Jean- Henri Fabre
- **57 750 €** pour le Syndicat Mixte du Bassin du Lot

POURSUIVRE LA RECONQUETE DEMOGRAPHIQUE EN PRIVILEGIANT LA FIXATION DES COMPETENCES SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil départemental de l'Aveyron va continuer d'adapter certains de ces dispositifs visant à renforcer l'attractivité du territoire afin de prendre en compte la nouvelle conjoncture économique.

La politique d'attractivité du Département doit aujourd'hui répondre à un double enjeu : d'une part celui de « faire rester » les compétences déjà installées sur le territoire et d'autre part celle de « faire venir » les profils que certains secteurs ou métiers peinent encore à trouver.

L'emploi va ainsi rester le levier principal que le Conseil départemental va déployer, aux côtés et en partenariat avec l'Etat, les Chambres Consulaires et la Région Occitanie à travers son dispositif Aveyron Recrute.

En 2021 ce dispositif va poursuivre son ouverture plus grande aux aveyronnais qui recherchent un emploi, en renforçant sa présence auprès des candidats et en intensifiant les actions de mises en relation entre sa Cvthèque et les besoins des entreprises.

Pour les secteurs, filières ou métiers qui connaissent des pénuries de candidats, Aveyron Recrute continuera de proposer au Service Public de l'Emploi Départemental son expertise pour cibler, séduire et accompagner des publics en recherche de mobilité résidentielle ou professionnelle. Le secteur médico-social, très impacté par la crise, continuera de bénéficier pleinement du dispositif dans sa recherche de compétences.

En 2021, Aveyron Recrute va redoubler d'effort afin d'augmenter les installations réussies et dans la durée pour les personnes qui font le choix de venir vivre et travailler en Aveyron. C'est pourquoi, le réseau des néo-aveyronnais, qui existe virtuellement depuis un an sera élargi, prolongé par des rencontres « dans la vie réelle », davantage orienté vers l'entraide de ses membres, la création de lien social et la connexion aux territoires aveyronnais. Ces opérations seront menées en concertation et en partenariat avec les communes et communautés de communes qui ont déjà engagé des politiques d'accueil de nouvelles populations.

Le Conseil départemental entend d'ailleurs poursuivre, à travers le programme Agir pour nos territoires, la mise en œuvre de stratégies locales d'accueil de nouvelles populations en mettant à disposition des intercommunalités de l'ingénierie et des dispositifs d'accompagnement financier pour favoriser leur montée en compétences et en puissance sur le sujet. Pour réaliser ces actions et continuer d'accompagner les intercommunalités une somme de **321 700 €** est inscrite au BP en section de fonctionnement et **50 000 €** en section investissement.

Il apparaît également essentiel de poursuivre la réflexion sur le maintien et le retour des jeunes diplômés en Aveyron pour répondre aux problématiques de recrutement des entreprises et plus globalement à l'accélération du vieillissement de la population en Aveyron. Le travail de recherche et d'enquête mené depuis 4 mois par un doctorant sur « les aspirations de la jeune diaspora aveyronnaise à Paris » produira en 2021 de nouvelles pistes d'actions dont il conviendra d'étudier la faisabilité.

Le Conseil départemental se propose par ailleurs de piloter une expérimentation de création d'une communauté aveyronnaise des étudiants en collaboration avec des organismes de formation supérieure de l'Aveyron et des entreprises qui recrutent.

Un crédit de **30 000 €** est prévu à cet effet dans le cadre du BP.

Dans le domaine de la démographie médicale, qui depuis plusieurs années est en net redressement en Aveyron pour la médecine générale du fait d'un bon niveau de remplacement des départs, le Département souhaite encore augmenter ses efforts et amplifier son action, car la situation reste préoccupante pour certains secteurs de l'Aveyron.

L'aide à l'hébergement proposée aux internes en stage a été modifiée pour s'adapter à l'évolution de la réglementation nationale dans le but de garantir un appui financier équivalent à tous les internes effectuant un stage dans le département.

Le Conseil départemental va par ailleurs déployer sur l'ensemble du département son dispositif expérimental de « coaching sportif » dédié aux internes en médecine destiné à rendre plus attractif les stages chez les praticiens aveyronnais et à créer du lien avec ces futurs professionnels dans le but de favoriser leur maintien sur le territoire une fois leur stage terminé.

Le Département accompagnera également en termes d'ingénierie l'émergence d'une solution mutualisée pour l'hébergement des internes en stage en Aveyron dont il conviendra d'étudier et d'encourager son essaimage dans d'autres secteurs géographiques.

Le sujet du remplacement des médecins va également prendre de l'ampleur en 2021 avec deux actions combinées :

- Le financement d'un accès à une plateforme nationale de remplacement temporaire pour les médecins aveyronnais afin de faciliter l'arrivée de praticiens non implantés en Aveyron

La mise en place de campagnes de promotion nationale des offres de remplacement disponibles sur le territoire.

Malgré le contexte sanitaire, la cellule « Accueil Médecin Aveyron » va tenter de poursuivre tout au long de l'année ses actions de communication à l'attention des futurs et jeunes médecins : rencontre des internes dans les facultés de Toulouse, Montpellier et Clermont, Congrès médicaux, organisation de soirées de bienvenue, du Weekend Adrénaline Aveyron.

Ces actions, qui pour certaines vont devoir se dérouler en distanciel, seront toujours combinées à un accueil personnalisé visant à faciliter l'arrivée et l'installation de nouveaux praticiens en Aveyron

Afin de poursuivre cette stratégie de reconquête démographique dans le secteur médical il est donc proposé au BP 2021 une évolution importante des crédits mobilisés en les portant à **257 000 €**.

ENVIRONNEMENT

Le Conseil départemental a développé une large compétence en matière environnementale pour assurer la meilleure protection possible de notre territoire.

Ainsi, il accompagne la protection de la ressource en eau, la gestion des déchets, mais aussi contribue aux actions de sensibilisation, d'information et de formation en matière d'environnement à l'attention de publics variés.

Les interventions se déclinent sous la forme d'aides financières mais aussi par la mobilisation de moyens humains dans le cadre de l'ingénierie territoriale.

Cette ingénierie lui permet d'être à l'écoute des problématiques du territoire et de se mobiliser rapidement pour faciliter la recherche de solutions avec l'ensemble de nos partenaires.

Une nouvelle problématique liée au COVID 19 : les boues de stations d'épuration

Depuis le printemps dernier les collectivités aveyronnaises sont confrontées à l'interdiction d'épandage de leurs boues d'épuration en l'absence d'hygiénisation.

Dans un contexte de crise sanitaire qui bouscule la filière de valorisation agricole locale, le Conseil départemental de l'Aveyron a été sollicité par les collectivités et par ses partenaires pour élaborer un schéma départemental qui permettrait aux collectivités aveyronnaises de trouver des solutions pérennes pour le traitement de ces sous-produits de l'épuration tout en maîtrisant l'impact sur le prix de l'eau payé par les Aveyronnais.

Aveyron Ingénierie, qui dispose de l'expérience de terrain dans ce domaine et de la confiance des collectivités, assurera au nom du Conseil départemental et de ses collectivités adhérentes la mise en œuvre de cette réflexion mutualisée.

Il s'appuiera sur ses ressources internes et sur un comité de pilotage et un comité technique qui intégreront l'ensemble des acteurs : Département, Etat, Association Départementale des Maires, Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture. Une première réunion est intervenue en janvier 2021.

En outre pour accompagner les collectivités aveyronnaises confrontées à des surcoûts importants pendant cette période transitoire, **c'est une enveloppe de 100 000 € qui est mobilisée dans le cadre du BP 2021, pour des aides d'urgence** aux opérations d'hygiénisation. Les modalités d'intervention seront définies en commission permanente, en lien avec les modalités d'aide de l'Agence de l'Eau non encore connues pour 2021.

La politique départementale en matière d'eau potable, d'assainissement, et d'aménagement des rivières.

Enjeu majeur des années à venir, le Département a toujours placé la question de la ressource en eau au cœur de ses préoccupations.

Le sujet est parmi les plus sensibles au regard de l'impact des changements liés au dérèglement climatique afin de garantir la préservation de la ressource en eau pour demain.

Cela nécessite d'être attentif à tous les stades du cycle de l'eau.

En matière d'eau potable, le Département apportera une aide financière pour les études et les travaux qui contribueront à garantir la même qualité de service à l'ensemble des Aveyronnais et assurer la sécurité qualitative et quantitative.

En amont, pour garantir la qualité de cette ressource, le Département souhaite poursuivre l'accompagnement des projets des collectivités pour la collecte et traitement des eaux usées au regard de leur impact sur la préservation de la qualité de l'eau et des usages (tourisme, pêche, ...). Répondant aux besoins d'hygiène et de confort nécessaires à l'attractivité de nos villes et villages, ces actions sont aussi complémentaires à notre politique dans le domaine des espaces naturels sensibles en faveur de la biodiversité.

Pour l'accompagnement de ces projets en matière d'eau potable et d'assainissement, il est proposé, pour le Budget Primitif 2021, de voter **une autorisation de programme de 540 000 €** et d'inscrire en crédits de paiement **540 000 €** intégrant les autorisations de programme des années précédentes.

Enfin, les rivières constituent le troisième élément fort et structurant de nos paysages et de notre environnement qu'il convient de préserver et d'améliorer.

Les opérations financées, portées par des syndicats ou des communautés de communes concernent l'aménagement des berges et du lit des cours d'eau non domaniaux.

Ces aménagements s'inscrivent dans une continuité assurée par des programmes pluriannuels de gestion. Il est proposé d'inscrire un budget de **70 000 €** pour cette action.

La politique départementale en matière de déchets non dangereux.

Le Conseil départemental mobilise des aides financières en direction des collectivités et de leurs groupements pour la réalisation des études et investissements ayant pour objectif essentiel de réduire la quantité de déchets produits et d'améliorer les taux de recyclage.

Conscients de cet enjeu, les Aveyronnais fréquentent de plus en plus les déchèteries qui font l'objet de nombreux projets de sécurisation et d'optimisation.

S'ajoutent des actions de sensibilisation et de prévention notamment avec des opérations de compostage, lombri-compostage, etc...lancées par les collectivités.

Un crédit de **50 000 €** est prévu pour 2021 pour ces projets.

Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

La préservation de l'environnement se construit également au quotidien, grâce aux projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement portés par des associations ou les collectivités rurales.

Une enveloppe de **30 000 €** est prévue pour accompagner soit des actions éducatives dans sous forme de manifestation, exposition, colloque, ouvrage, formation, information...soit la sensibilisation des scolaires dans le cadre d'activités périscolaires notamment.

Le Conseil départemental s'appuie également sur le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) qui accompagne les territoires et réalise des outils pédagogiques.

C'est un crédit de **21 000 €** qui lui est alloué sur la base d'une convention de partenariat.

Enfin, d'une manière plus large, le prix de l'environnement, doté de **10 000 €**, valorise des projets innovant intégrant les valeurs environnementales et de développement durable quel que soit le domaine : climat, déchets, transports, alimentation, urbanisme...

Le concours est ouvert aux collectivités, entreprises, associations, établissements scolaires qui portent ou accompagnent ces projets.

Pour favoriser les initiatives en matière de fleurissement du cadre de vie, le Département organise le concours départemental du fleurissement avec une attention particulière pour la mise en œuvre des pratiques de développement durable. Au-delà de l'aspect organisationnel du concours, cette action intègre également un soutien en ingénierie à travers l'expertise et le conseil apporté aux collectivités par les services du département. Cette action mobilise un crédit de **7 900 €**.

Les implications statutaires ou partenariales.

Le Conseil départemental contribue statutairement au fonctionnement :

- du SYDOM à hauteur de **187 600 €**,
- du Parc Naturel Régional des Grands Causses avec une contribution de **347 455 €**,
- du Parc Naturel Régional de l'Aubrac pour **80 000 €**.

Notre implication dans les démarches interdépartementales en matière de grand cycle de l'eau se traduit par une participation à la gestion des étiages de la rivière Aveyron à travers notamment le déstockage des réserves du Lévezou. Sont à nos côtés les départements du Tarn et du Tarn et Garonne, EDF, l'Agence de l'Eau et l'Etat.

Cette gestion de la ressource en eau revêt des enjeux et des intérêts départementaux importants en matière d'eau potable, de tourisme, d'agriculture...

Pour le déstockage des réserves du Lévezou, un contrat technico-financier établit le volume mobilisable à hauteur de 5 millions de m³ et les modalités de participation des différents partenaires.

Arrivé à échéance, il pourrait être prorogé par avenant pour l'année 2021.

Dans ce cadre, la participation attendue du Département de l'Aveyron pourrait s'élever à **10 000 €**, crédit prévu au projet de budget.

ACTION CULTURELLE ET ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Face à cette crise sanitaire majeure qui frappe particulièrement la culture, face à la fragilité de tout un secteur de par l'annulation de la plupart des manifestations et événements, face à la précarité des acteurs de la vie culturelle, il vous est proposé de mettre en œuvre une série d'interventions pour être à leurs côtés et les aider à passer ce cap difficile.

Un de nos objectifs est de favoriser la reprise d'activités culturelles en apportant une aide exceptionnelle à la fois aux artistes et aux programmeurs afin de soutenir à court terme la relance de la création et de la diffusion du spectacle vivant en Aveyron.

Pour ce faire, nous allons déployer un plan de sortie de crise pour permettre la relance.

Un Fonds exceptionnel reconduit et densifié

Un des premiers outils sera la mobilisation de subventions sur le crédit de 800 000 € affecté au Fonds exceptionnel créé en 2020, et dont la validité a été prolongée jusqu'en décembre 2021.

Pour accompagner au mieux les acteurs culturels, le Fonds sur le volet culturel sera orienté sur :

- les manifestations impactées par une annulation ou un report
- la mobilisation d'aides exceptionnelles liées aux équipements nécessaires pour s'adapter aux contraintes de lieux ou pour développer des supports numériques.
- la mobilisation d'une aide au redémarrage des chorales

L'ensemble des fiches actions correspondantes figurent en annexe de la partie de ce rapport et pourront être ainsi opérationnelles dès le vote du budget.

Une implication accentuée d'Aveyron Culture

La reconduction de l'aide au fonctionnement de **1 700 370 €** apportée à Aveyron Culture permettra de poursuivre l'ensemble des actions déjà engagées.

Pour autant, il est important d'aller plus loin en affectant un crédit spécifique de **322 000 € dédié à un plan d'actions en faveur de la relance** en finançant l'organisation par Aveyron Culture de résidences d'artistes dans tous les collèges aveyronnais dès la rentrée de septembre prochain, mais aussi, la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins de formation et d'échanges des acteurs culturels.

Un crédit dédié à de nouvelles actions

Au-delà du crédit de **792 500 €** nécessaire à la mise en œuvre des dispositifs départementaux d'intervention déjà existants, **une inscription de 266 000 € est proposée pour développer de nouvelles actions** en :

- favorisant la rencontre entre les territoires intercommunaux et les artistes aveyronnais autour d'un projet de création
- construisant un dispositif d'accompagnement pour la diffusion de soirées musicales en lien avec les cafés, brasseries, restaurants en lien avec l'UMIH.

Il appartiendra à la Commission des Affaires Culturelles et des Grands Sites de proposer ces deux dispositifs exceptionnels à une prochaine Commission Permanente.

Une poursuite de partenariats

La culture est un élément indispensable de l'attractivité de l'Aveyron, en s'appuyant tout à la fois sur nos grands sites qui rayonnent en conjuguant tourisme, culture et patrimoine, mais également sur la somme d'initiatives prises par les acteurs culturels et le réseau d'équipements qui irriguent le territoire. Il convient également de partager, valoriser et soutenir une offre culturelle riche et diversifiée, proposée par des associations qui s'investissent avec des bénévoles passionnés.

Dans cette optique, il est proposé de poursuivre notre soutien aux pôles de Sylvanès (**300 000 €**) et de Conques (**178 000 €**) pour la réalisation des programmes d'activités d'une part, par l'Association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès et d'autre part, par l'ADECC (Association pour le Développement Economique et Culturel de Conques.)

Concernant le site de Sylvanès, il est indiqué que, dans la continuité de l'obtention du label « Centre de rencontres », le projet de restructuration de l'abbaye de Sylvanès prend forme avec pour ambition de conforter l'attractivité du territoire intercommunal, départemental et régional en redéfinissant un véritable projet culturel, artistique et touristique.

Egalement sur le site de Conques, le syndicat mixte de préfiguration « Grand site de France de Conques » va être prochainement installé. Il aura pour vocation de porter le plan d'actions de l'opération « Grand site » dans le cadre d'une stratégie commune de gouvernance ; il contribuera à renforcer l'attractivité culturelle et touristique tout en assurant la préservation du patrimoine naturel.

Egalement, sont prévues au budget les subventions pour :

- La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron (**40 000 €**) afin de permettre de poursuivre son action dans le domaine de la connaissance de l'histoire de notre département, de la valorisation de son identité et du patrimoine aveyronnais.
- L'Association des Bastides du Rouergue (**50 000 €**) pour les actions culturelles et de valorisation du patrimoine menées sur le territoire des Bastides du Rouergue (programme de médiation de, Festival en Bastides, etc...).

Les actions ciblées sur les collèges

Sont ainsi reconduites les opérations :

- Arts Vivants au collège en partenariat avec des programmeurs de saisons culturelles. En 2020/2021, 2 585 collégiens participent à ce dispositif avec le partenariat de 7 programmeurs (MJC Rodez, Derrière le Hublot, Théâtre de la Maison du Peuple de Millau, les Espaces Culturels Villefrancois, Centre Culturel Aveyron Ségala Viaur, Vallon de Culture et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère).
- Arts visuels au collège, dans le cadre d'un appel à projet auprès des établissements. En 2020/2021, 911 collégiens sont concernés en partenariat avec Aveyron-Culture, l'Atelier Blanc et la Vitrine Régionale d'Art Contemporain.

Une somme de **90 000 €** est réservée pour ces opérations.

Je vous rappelle également qu'Aveyron Culture à travers de nombreux itinéraires d'éducation artistique et culturelle permet une approche ouverte et diversifiée à destination des enseignants et des élèves, des écoles, collèges et lycées tout en valorisant les programmations du territoire.

Le Conservatoire à Rayonnement départemental

Aux côtés des communes et groupements de communes, le Conseil départemental dans une démarche de solidarité départementale, apporte une contribution au fonctionnement du CRDA qui est depuis plus de 30 ans un acteur à part entière de l'attractivité de l'Aveyron.

Notre collectivité est attachée à la pérennité du Conservatoire, à sa dynamique et à la préservation de la qualité et de l'accessibilité de l'enseignement artistique dispensé sur tout le territoire aveyronnais.

Au-delà de ses missions traditionnelles d'enseignement artistique pour la musique et pour le théâtre, et soucieux de développer l'accès au plus grand nombre aux pratiques culturelles, le Conservatoire souhaite en effet développer l'éducation artistique et culturelle par exemple en diversifiant ses actions de sensibilisation à l'école, au collège ou dans des structures petite enfance.

La participation statutaire du Conseil départemental s'élève à un montant de **1 267 500 €**.

MUSEES DEPARTEMENTAUX, PATRIMOINE ET PARTENARIATS

Promouvoir l'offre tous publics, valoriser nos collections et s'inscrire dans une stratégie de développement de nos musées

Nos musées, à Montrozier, Salles la Source et Espalion, valorisent l'identité de l'Aveyron et le patrimoine aveyronnais à travers les riches collections présentées d'archéologie, d'histoire ou liées aux métiers, aux arts et traditions populaires.

2021 : conforter le rôle des musées dans une dynamique culturelle départementale

En 2020, dans le contexte particulier induit par la crise sanitaire, les musées dont nous assurons la gestion, ont pu ouvrir de début juillet jusqu'à fin octobre.

Malgré ce contexte, grâce à la mobilisation de nos équipes pour l'application du protocole sanitaire, et à la mesure exceptionnelle de gratuité des visiteurs individuels, nous avons accueilli plus de 10 000 visiteurs en quatre mois.

La programmation 2021, sera structurée autour de 3 expositions temporaires et la poursuite des actions de diffusion, d'actions pédagogiques in situ et hors les murs et la participation aux événements nationaux (Nuit des Musées, Journées du Patrimoine, Fête de la Science).

- à Montrozier avec l'exposition inédite de Roquemissou lancée en 2020 l'Espace Archéologique Départemental sera plus que jamais un lieu dédié aux familles.
- à Salles-la-Source, l'exposition sur le thème du cochon proposera un décryptage des relations qui unissent l'homme au cochon au niveau économique, culturel et symbolique. Le parcours muséographique sera enrichi par des prêts de musées régionaux et du MUCM.
- à Espalion, une exposition nous éclairera sur l'histoire de la Céramique en Aveyron (sites, techniques, utilisation), depuis le XVI^e siècle.

Le partenariat avec l'Association J. Vaylet/Musée du Scaphandre et la Commune d'Espalion est reconduit en 2021 pour la gestion du Musée, désormais assurée par le Département pour la saison entière d'avril à octobre inclus.

Le travail sur les collections, engagé en 2020, se poursuit : l'année 2021 sera marquée par le récolement de la Collection Vaylet, préalable au transfert de propriété de l'Association vers le Département. Le récolement de la collection exposée au Musée est effectué en interne par un agent dédié à cette mission ; celui de la collection non exposée sera assuré dans nos locaux à Rodez à partir d'avril par un prestataire spécialisé.

Au titre du fonctionnement, il est proposé, pour mener les missions de conservation, diffusion, animation et promotion du territoire, un crédit de **145 400 €**.

La prestation externalisée du récolement de la collection Vaylet mobilise un crédit de **53 000 €**.

Au titre de l'investissement, il est proposé une enveloppe de **51 702 €** pour des actions de restauration de collections, des acquisitions de matériel ou à la modernisation scénographique.

2021 : proposer un plan stratégique de développement pour nos musées

Nos musées accueillent chaque année près de 20 000 visiteurs mais le potentiel d'attractivité nous paraît plus élevé en tirant le meilleur parti de leurs spécificités comme la richesse de la collection ethnographique de Salles la Source ou les activités de médiation autour de l'archéologie à Montrozier.

Aussi, l'enjeu est d'établir un véritable plan stratégique départemental positionnant notre offre muséographique, en Aveyron et en Occitanie, en rapport également avec les attentes et comportements des visiteurs.

Il conviendra ensuite de décliner un plan d'action intégrant les dimensions juridiques, patrimoniales et culturelles, économiques et touristiques ainsi que les partenariats qui pourraient être mis en œuvre, par exemple avec le musée Soulages.

Au besoin, pour l'assistance à l'élaboration de ce plan stratégique, des prestations externes pourront être sollicitées.

Les bâtiments qui abritent les musées départementaux sont des propriétés communales. Une étude menée par nos services va d'une part identifier, les investissements et travaux qu'il serait nécessaire de réaliser sur ces bâtiments, et d'autre part, proposer les formules juridiques qui permettraient de renforcer les prérogatives du Département.

Ce travail annoncé en 2020 mais qui n'a pu se réaliser en raison de la crise sanitaire, va être engagé en 2021.

La création d'un nouveau musée de société à Espalion par la rénovation de l'actuel musée des mœurs et coutumes (ancienne prison) sera une pierre angulaire de ce plan stratégique.

En termes de signature architecturale, de patrimoine-musée, d'implantation territoriale, de parcours culturel départemental et régional, ouvert à des thématiques contemporaines, ce nouvel équipement rassemble tous les atouts pour la réussite d'un projet singulier.

Le futur musée prévoit la réunion des collections départementales déjà exposées sur place ou en réserve à Flavin et des collections dite Joseph Vaylet après un transfert de propriété de l'association vers le Conseil départemental.

Le Projet Scientifique et Culturel, étape fondatrice, que nous avons adopté en 2019, a été approuvé par le Ministère de la Culture en 2020.

En outre, dès 2019, afin de mobiliser un partenariat financier élargi, le Préfet de Région a été sollicité pour inscrire ce projet ambitieux au contrat de Plan Etat/Région 2021-2027.

Les étapes ultérieures concerneront le travail autour de la programmation muséographique (choix des thématiques et des collections) et les études de programmation architecturale et scénographique.

Soutenir les structures qui par leurs actions favorisent la transmission de la langue et la diffusion de la culture occitane

La création en 2016, par convention d'un groupement des associations œuvrant pour l'occitan (Pôle Aveyron Occitan) a répondu à notre souhait d'avoir une approche globale de notre soutien à une langue et une culture qui participent à l'identité de l'Aveyron.

L'engagement global proposé à hauteur de **336 708 €** complété par les concours des autres partenaires publics permettra la mise en œuvre des actions des 3 associations :

--> S'agissant de la transmission de la langue, l'action menée par les intervenants de l'ADOC 12 a permis sur l'année 2019-2020, et malgré le contexte sanitaire d'accompagner jusqu'au 3 juillet, 123 écoles, 247 classes et 4 470 enfants (chiffre équivalent aux années précédentes). Un enfant sur 5 scolarisé en maternelle et élémentaire a bénéficié d'une initiation à l'Occitan (22 interventions de 30 mn par classe et par an).

--> S'agissant des activités menées sous l'égide de l'Institut Occitan de l'Aveyron qui visent au collectage et à la valorisation de la langue et de la culture occitane, l'année 2021 marquera le lancement de l'opération PAIS.

Cette opération structurée autour de 12 projets, adossée à une ou plusieurs communautés de communes se propose de mettre en valeur la singularité de ces territoires notamment dans sa dimension occitane et en ciblant les jeunes générations ; l'édition d'un livre de qualité et le tournage d'un court métrage concrétiseront le travail, avec une ou plusieurs soirées de restitution. Le territoire expérimental de la première opération sera le Ségala en partenariat avec 2 Communautés de Communes et avec le soutien de 2 Offices de Tourisme. Les écoles, avec des interventions de l'ADOC 12 seront impliquées tout comme L'Ostal Joan Bodon pour la création d'un spectacle.

Le site internet multimédia www.occitan-aveyron.fr, dont nous avons soutenu la création, connaît un succès de fréquentation avec quotidiennement de 150 à 200 utilisateurs.

L'enrichissement du site internet par la mise en ligne de ce patrimoine culturel immatériel occitan collecté en Aveyron avec l'Opération Al Canton se poursuit.

Contribuer à la relance par un soutien renforcé aux projets de restauration et de valorisation de notre patrimoine bâti

Les Aveyronnais sont attachés à leur patrimoine et ils sont entrepreneurs pour le sauvegarder, le restaurer et le faire découvrir. Communes, associations, propriétaires privés ne manquent pas de projets.

Le Patrimoine c'est aussi une économie qui lui est liée avec à la clé des emplois directs (entreprises du bâtiment) et indirects notamment autour des activités touristiques.

On considère le plus souvent, que 1 euro injecté dans le patrimoine, qu'il soit d'origine public ou privé génère des retombées sur l'activité économique de l'ordre de au moins 10 euros. De son côté, la Fondation du Patrimoine estime même que 1 euro donné génère 21 euros de retombées économiques.

Aussi, au titre de l'investissement, je vous propose d'abord de poursuivre notre engagement pour renforcer notre soutien aux projets de restauration du patrimoine, dans leur grande diversité qu'il s'agisse d'aider les communes dans leurs travaux sur le clos et le couvert de leurs églises ou les propriétaires -publics ou privés- d'éléments remarquables du patrimoine local de proximité **120 500 €** sont inscrits à ce titre.

Un effort tout particulier (+ 60 % par rapport à 2020) est également destiné à soutenir les opérations portant sur des bâtiments historiques bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques et joyaux patrimoniaux de l'Aveyron.

Une autorisation de programme de 250 000 € et un montant de **261 006 €** en crédits de paiement sont proposés à ce titre.

Le soutien aux actions de restauration nous conduit à renouveler la dotation pour le Prix Départemental du Patrimoine (**10 000 €**), à apporter notre concours aux chantiers de bénévoles (**29 000 €**) et aux projets de fouilles archéologiques (**10 000 €**).

Le partenariat avec la Fondation du Patrimoine (**7 500 €**) qui attribue des labels à incidence fiscale et le soutien financier à l'Union Sauvegarde du Rouergue (**3 000 €**) complètent notre palette d'actions.

Etre moteur dans des partenariats et des coopérations pour faire rayonner l'Aveyron

Avec le Musée Soulages, concerné territorialement par deux inscriptions par l'UNESCO sur la liste prestigieuse du patrimoine mondial de l'humanité, l'Aveyron a des leviers pour être une destination prisée.

--> Notre engagement dans l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), Musée Soulages Rodez, s'inscrit en pleine cohérence avec la stratégie déployée pour rendre l'Aveyron plus attractif. Cette structure créée en juillet 2019, aux côtés de l'Etat, de la Région Occitanie et de Rodez-Agglomération a vocation à amplifier la dynamique autour de cet établissement et à assumer son rayonnement national et international en cohérence avec la notoriété de l'artiste.

Après 18 mois de fonctionnement et en dépit de la crise sanitaire ayant fortement touché le secteur culturel et donc les musées en 2020, les premiers résultats de l'EPCC sont encourageants.

En effet, sur la période d'ouverture du musée, et notamment sur les mois de juillet et août, la fréquentation a progressé de façon importante, malgré l'absence de l'exposition phare de l'été autour de Fernand LEGER, reportée à 2021.

L'adaptation de l'organisation du musée et la révision de son budget pour réduire les dépenses, en rapport avec cette activité a permis d'obtenir un résultat équilibré avec les moyens alloués, sans surcoût.

A ce jour, le musée fait encore l'objet d'une mesure de fermeture imposée par l'Etat mais le lien avec le public se poursuit sur les réseaux sociaux et la boutique a rouvert et propose un nouveau service de « click and collect ».

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et dès la réouverture, le musée SOULAGES relancera la bonne dynamique en prolongeant l'exposition, attractive pour le grand public, autour du Chat de Philippe GELUCK mais également en inaugurant l'exposition de Gilles BARBIER et surtout, cet été, l'exposition de Fernand LEGER.

En outre, le musée présentera au public des pièces de la troisième donation de Pierre et Colette SOULAGES intervenue en fin d'année dernière.

Le Département, comme chacun des autres partenaires, est appelé à contribuer pour un **montant de 342. 000 euros à l'EPCC**, à la même hauteur que 2020 et conformément à la contribution plafond convenue lors de la création.

--> Le 28 juin 2021, nous célébrerons les 10 ans de l'inscription du territoire Causes et Cévennes au Patrimoine Mondial en tant que Paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

Créée en 2012, l'Entente Interdépartementale (4 départements : Aveyron, Lozère, Gard, Hérault) qui gère pour le compte de l'Etat Français le Bien UNESCO est appelée à rédiger en 2021 un nouveau plan de gestion, dont les actions débiteront en 2022.

Des groupes thématiques se réunissent actuellement à la fois pour l'évaluation du Plan 2015-2021 et pour travailler sur les orientations du futur Plan qui fera également l'objet d'une consultation grand public.

Par ailleurs l'Entente, avec une équipe de salariés s'attache à mettre en œuvre des actions d'animation -certaines étant ciblées pour sensibiliser les scolaires- et de communication, un programme spécifique étant en préparation pour l'anniversaire des 10 ans.

Comme l'an dernier, notre contribution au budget de l'Entente est prévue à hauteur de **80 000 €**.

--> Depuis 1998, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (pour l'Aveyron, deux parties de sentiers et cinq monuments inscrits)

Notre adhésion, en 2017, pour une cotisation de **8 000 €** par an, à l'Agence des Chemins de Compostelle (anciennement ACIR) et la convention de partenariat établie, témoignent de notre détermination à valoriser cette reconnaissance prestigieuse en vue d'un développement culturel et touristique.

Les actions qui ont pu débuter en 2020 vont se poursuivre :

- mise en œuvre du plan de gestion du bien UNESCO et sa déclinaison locale,
- travail sur l'application numérique GéoCompostelle,
- finalisation de l'appel à projet Massif Central Via Podiensis,
- actions de médiation culturelle.

PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

La Direction Départementale de l'Archéologie de l'Aveyron est tournée en priorité vers l'archéologie préventive, en assumant la réalisation de l'ensemble des diagnostics prescrits par l'État (DRAC) à l'échelle du département, pour une réactivité d'exécution et une équité de traitement des dossiers d'aménagement. Son rôle est important car elle veille à concilier aménagement du territoire et devoir de mémoire. D'une manière générale, elle contribue à l'étude, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais.

La Direction est habilitée en qualité d'opérateur d'archéologie préventive pour les périodes allant des Âges des Métaux au Moyen Âge.

Tout en s'adaptant aux contraintes sanitaires, pour 2021, plusieurs opérations de diagnostics sont d'ores et déjà prévues : Compeyre (château), Rodez (rue Béteille), Millau (Bd de l'Ayrolle et rue Saint-Jean),... La Direction sera également amenée à réaliser diverses opérations dans le cadre de missions déléguées par l'État : suivis de travaux de terrassement ou de découvertes fortuites, sondages, ...

Une opération subventionnée par la DRAC Occitanie est programmée : la campagne 2021 des Touriès (Saint-Jean et Saint-Paul), site déclaré d'intérêt majeur sur le plan européen par l'État dès 2011. En raison de la situation sanitaire, deux campagnes sont envisagées avec moins de fouilleurs (une à Pâques et l'autre l'été), avec possibilité de les décaler en fonction du contexte sanitaire.

La Direction Départementale de l'Archéologie, dans le cadre de son habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive obtenue le 26 avril 2019, a mis en place une convention entre l'État et le Conseil départemental de l'Aveyron fixant les modalités de sa participation à l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive et programmée ainsi que son implication dans la recherche scientifique et la valorisation du patrimoine archéologique (animations, carte archéologique, missions déléguées,...). Cette convention permettra, à divers titres, des financements annuels de l'État.

La Direction Départementale de l'Archéologie va poursuivre ses actions de valorisation et de diffusion de notre patrimoine : publications, conférences, édition des Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise, expositions, Journée Archéologique Départementale, etc.

La Direction Départementale de l'Archéologie génère des recettes, estimées pour 2021 à 100 000 € provenant de cinq sources : quatre subventions de l'État (56 000 € pour l'archéologie préventive, 17 000 € pour le financement de l'opération archéologique programmée des Touriès, 13 000 € pour la réalisation des missions déléguées et 12 000 € pour la poursuite du chantier des collections du futur C.C.E.) et le produit des ventes des publications du service pour un montant estimé à 2 000 €.

Pour l'accomplissement de ces missions, la Direction Départementale de l'Archéologie a besoin d'un budget global de **172 000 €** pour le fonctionnement et d'un budget global de **10 000 €** pour l'investissement.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le premier chantier de l'année 2021 concerne, en partenariat avec la direction départementale du patrimoine et des collèges, l'avancement de l'étude relative à la construction d'une annexe de conservation conforme aux normes actuelles et permettant de faire face à la collecte papier du XXI^e siècle.

Un second chantier porte sur le volet numérique, tant pour la conservation des données que pour leur diffusion. Les Archives départementales doivent approfondir le problème de la mise en place d'un système d'archivage électronique. Elles poursuivent simultanément les actions de numérisation et de diffusion de leurs fonds au plus près des attentes des Aveyronnais, où qu'ils résident.

En plus de l'offre numérique, les Archives présenteront au public en juin 2021 une exposition réalisée en partenariat avec l'association Cisterciens en Rouergue sur l'histoire des abbayes et de leurs domaines de la Révolution à nos jours. Il s'agit d'une exposition initialement programmée en septembre 2020 et reportée en raison de la situation sanitaire. Après sa clôture, cette exposition sera proposée à la fois sous forme itinérante (kakémonos) et sous forme dématérialisée (en ligne sur le site internet).

Les Archives présenteront également en fin d'année – date découlant des problèmes sanitaires de 2020 – une exposition consacrée au cadastre. Cette réalisation vient clôturer le projet de rénovation du service mis en œuvre à partir de 2010. Elle s'accompagnera d'actions de médiation innovantes.

Pour l'accomplissement de ces missions variées, les Archives départementales ont besoin d'un crédit de **160 000,00 €** dont 100 000€ en fonctionnement et 60 000€ en investissement.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE : LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

En 2021, à partir des besoins des territoires, de l'évolution administrative des collectivités qui tend au renforcement de l'intercommunalité et des attentes de la population en matière de lecture et de culture, la Médiathèque Départementale de l'Aveyron (MDA) poursuit la mise en œuvre du Plan Départemental en faveur de la Lecture Publique (PDLP) qui vise à :

- Développer un service moderne et de proximité en renforçant l'attractivité des bibliothèques aveyronnaises pour attirer davantage d'utilisateurs ;
- Inciter les bibliothèques aveyronnaises à rentrer dans les différents usages du numérique, en complément de leur offre « papier » ;
- Renforcer et développer le partenariat avec le bloc communal (Communes et Communautés de Communes) en soutenant la coopération intercommunale

Dans ce cadre, tout en s'adaptant aux conditions sanitaires, en collaboration étroite avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les collectivités aveyronnaises, les actions suivantes seront déployées :

- Une base informatique unique départementale (un catalogue unique regroupant les catalogues des bibliothèques aveyronnaises) ;
- Le Contrat territoire lecture « Numérique », avec notamment une offre de ressources numériques en ligne à l'attention des utilisateurs des bibliothèques aveyronnaises (musique, cinéma, presse, autoformation, parcours pédagogiques initiations culturelles)
- Des actions culturelles via un Contrat Départemental de Lecture Itinérante (Mois du film documentaire, des rencontres d'auteur(e)s en bibliothèques...etc.)
- La programmation de journées de formations et de rencontres professionnelles à l'attention de tous les acteurs (bibliothécaires salariés, bénévoles, élus...etc.)
- La desserte des bibliothèques en documents et outils d'animation (acquisition, équipement, prêt et livraison)
- L'accompagnement de territoires dans le cadre du dispositif des Livres et des bébés

Pour l'accomplissement de ses missions, la Médiathèque Départementale de l'Aveyron a besoin d'un budget global de **360 000 €** pour le fonctionnement, budget qui s'inscrit dans la continuité des crédits alloués en 2020.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DU SPORT ET DES JEUNES

Au travers du programme de mandature « Agir pour nos territoires », le sport est un levier d'intervention remarquable car il apparaît au confluent d'enjeux sociétaux tels que la citoyenneté, l'éducation, la santé, la solidarité et il dynamise l'économie locale.

Ainsi, le Conseil départemental accompagne les acteurs départementaux et locaux du sport aveyronnais car ils méritent considération pour leur engagement au service de l'intérêt général.

Mais, le contexte de pandémie fragilise chacun d'eux. Les associations sportives de tous niveaux sont confrontées au doute et à des difficultés humaines et financières.

En cohérence avec les choix forts et solidaires adoptés par l'assemblée départementale, sur les orientations budgétaires 2021, il est important de continuer l'accompagnement du monde sportif aveyronnais et de l'amplifier par des aides adaptées et parfois innovantes afin de l'encourager et favoriser une relance d'activité.

Pour ce faire, un ensemble d'interventions rappelées ci-après est adossé à la poursuite d'objectifs conjoncturels qui doivent favoriser:

- L'animation des territoires et l'engagement des bénévoles
- La pratique sportive des jeunes pour leur santé physique et mentale
- Le maintien d'une élite sportive départementale dynamisante et formatrice

Il convient de rappeler que depuis janvier 2020, le Département bénéficie d'un label « Terre de Jeux 2024 » appelé à colorer notre politique sportive de façon transversale et progressive jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Par ailleurs, notre collectivité conduit un schéma départemental des activités de pleine nature qui intègre l'élaboration du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I) et la consultation d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I). L'itinérance terrestre est l'axe privilégié de ce schéma.

Contribution exceptionnelle à l'animation des territoires et l'engagement des bénévoles

Evènements sportifs

Au cœur de nos territoires les associations sportives aveyronnaise produisent des évènements favorables à l'attractivité départementale et l'animation locale. Nombre d'entre elles ont dû annuler leurs projets en 2020 et s'interrogent pour 2021.

Le Département a choisi de créer un fonds de soutien exceptionnel pour les accompagner dans leurs contraintes d'annulations et les encourager à persévérer dans leurs initiatives (voir annexe 1 du fonds de soutien exceptionnel). Par ailleurs, à travers une volonté de favoriser la vie associative locale, le dispositif d'aide habituel va permettre la prise en compte nouvelle de manifestations de niveaux sportifs plus modestes, dès lors qu'elles mobilisent nombre de participants et conservent un caractère officiel (tournois de jeunes, ...)

Comités sportifs départementaux

Par leurs activités de structuration, de coordination, d'animation et de formation, à l'échelon départemental, les comités sportifs départementaux et le comité départemental olympique et sportif sont des acteurs essentiels pour le fonctionnement du sport aveyronnais et de tous ses clubs.

Les dispositifs qui sont développés en leur faveur, c'est-à-dire l'aide au fonctionnement, le développement de partenariats par contrats d'objectifs et l'accompagnement des challenges jeunes du Conseil départemental doivent les aider dans leurs missions et les encourager dans leur reprise. Sur ce dernier point, un appel à projets spécifique leur sera par ailleurs proposé.

Clubs sportifs des territoires

Au plus près des territoires et des familles aveyronnaises, les clubs sportifs locaux sont des acteurs essentiels de lien social et de formation. Le contexte de pandémie contraint fortement leur fonctionnement. Ainsi, au travers du fonds de soutien exceptionnel ou par des dispositifs nouveaux le Conseil départemental souhaite les accompagner.

Il s'agit notamment d'accorder, aux clubs disposant de jeunes licenciés, une aide compensatrice à la baisse de cotisations enregistrée sur cette saison sportive (voir annexe 2 du fonds de soutien exceptionnel).

Par ailleurs, en lien avec la politique sociale du Département, un appel à projets accompagne les initiatives locales en matière de « sport et lien social ».

Participation à la pratique sportive des jeunes

Activité éducative des clubs

Pour favoriser le retour des jeunes vers l'activité physique et sportive et leur proposer les meilleures conditions d'une pratique adaptée, des lots d'équipements pédagogiques seront mis à disposition de leurs clubs pour la saison 2021-2022, afin de faciliter leur action éducative. Ce dispositif pourrait s'étaler sur 2 ans.

Sport scolaire

La pratique sportive-éducative des jeunes demeure un axe fort de la politique sportive. A ce titre, les associations départementales scolaires (U.N.S.S, U.G.S.E.L et U.S.E.P) sont des partenaires essentiels. L'intervention du Département en leur faveur se traduit par des aides au fonctionnement pour favoriser les activités sportives scolaires hebdomadaires. Par ailleurs, les associations des établissements du 2nd degré sont aidées pour le déplacement de leurs élèves dans les championnats de France scolaires.

Si le contexte le permet, les grands rassemblements tels que les Jeux de l'Aveyron, les journées Prim'air nature, les raids scolaires et le cross scolaire du Conseil départemental seront à nouveau pris en charge par notre collectivité (11 000 jeunes environ). Ces manifestations massives sont appropriées à la mise en place d'animations et à une sensibilisation inhérente aux valeurs olympiques, dans le cadre du label départemental « Terre de jeux 2024 ».

Dans ce même cadre, pour conduire une génération de collégiens vers les Jeux de Paris 2024 et créer une dynamique de reprise du sport scolaire, une aide à la licence sportive scolaire sera proposée pour la prochaine année scolaire 2021-2022, pour les élèves de 6èmes, à travers les associations sportives scolaires. Sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, ce dispositif pourrait être reconduit jusqu'en 2024.

Maintien d'une élite sportive

Clubs de haut niveau

Impactés dans le déroulement de la saison sportive 2020-2021, les clubs amateurs de haut niveau aveyronnais, ont bénéficié en fin d'année d'un dispositif d'urgence destiné à accompagner un début de saison tronqué. Un dispositif de revoyure adapté aux difficultés de chacun permettra, ce printemps, de compléter l'aide initiale.

En souhaitant qu'une activité sportive « normale » se réinstaure, clubs amateurs et professionnels seront également accompagnés sur la future saison sportive 2021-2022. Ceci en reconnaissance de leur rôle dans l'identification du département et la formation des jeunes.

Sportifs olympiques et clubs

Des sportifs du département, parmi les plus talentueux, pourront être sélectionnés pour participer aux prochains Jeux Olympiques de 2021. Dans le cadre de notre label départemental « Terre de Jeux 2024 » il paraît cohérent de les accompagner à travers leurs clubs aveyronnais, afin qu'ils portent une image d'Aveyron dynamique et stimulent les ambitions de notre jeunesse sportive, vers Paris 2024.

Pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur du sport et des jeunes des crédits de **1 280 000 €** sont identifiés en section fonctionnement, en progression de 8% par rapport à 2020.

Par ailleurs, pour la mise en œuvre globale du fonds de soutien exceptionnel au milieu culturel et sportif, 400 000 € sont mobilisés.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES COLLEGIENS

Le Département confirme son choix d'une politique éducative soucieuse d'avenir pour tous les jeunes aveyronnais.

L'expression de cette politique se traduit par la poursuite d'objectifs centrés sur l'ouverture culturelle, la découverte des autres et l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans un contexte de crise sanitaire il s'agit, par nos interventions et dispositifs, de continuer à favoriser le développement des projets de voyages éducatifs, lorsqu'ils pourront être présentés par les établissements scolaires :

Voyages scolaires éducatifs : ce dispositif accompagne les établissements scolaires et leurs élèves dans la réalisation de voyages dont les contenus éducatifs sont fondés sur la découverte patrimoniale du département et autres sites nationaux, sous conditions d'éligibilité.

Voyages dans un pays de l'Union Européenne : la reprise des projets de voyages internationaux interviendra certainement en cours d'année. La mise en œuvre du dispositif qui les accompagne pourra ainsi être réamorcée, afin d'encourager les collégiens à découvrir d'autres pays et s'ouvrir à d'autres cultures.

Voyages scolaires sur le devoir de mémoire : le dispositif d'appel à projets proposé permet d'aider écoles et collèges à se rendre sur les lieux de mémoire, afin que leurs élèves puissent apprendre du passé pour mieux construire l'avenir.

Une année scolaire « normale » permet d'accompagner les voyages scolaires éducatifs de 2800 élèves, les voyages en Europe de 3000 collégiens et les voyages mémoriels de 450 collégiens.

Au travers du Conseil départemental des jeunes, il s'agit par ailleurs de proposer, aux collégiens élus par leurs pairs, un espace d'échange et de réflexion collective propice à la découverte des politiques publiques et aux conditions démocratiques de leur mise en œuvre. La mandature en cours est fortement perturbée par la crise sanitaire. Il convient, dès que possible, de revenir vers les collégiens élus pour conclure leur période de sensibilisation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.

Les familles aveyronnaises sont attachées à l'épanouissement de leurs enfants et à leur avenir professionnel, elles savent apprécier ces initiatives qui permettent de raviver curiosité et goût de l'apprentissage.

Ainsi, pour la mise en œuvre de cette politique éducative ce sont des crédits de **193 000 €** qui sont identifiés au titre du fonctionnement.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Conseil départemental de l'Aveyron, dans la définition de sa politique, a placé l'Enseignement Supérieur comme un élément d'attractivité considérant qu'il est un vecteur de développement et qu'il participe à l'aménagement du territoire. A travers les différentes mesures inscrites au programme de mandature « Agir pour nos territoires », notre collectivité s'engage ainsi à répondre au défi d'offrir à nos étudiants les conditions pédagogiques, matérielles nécessaires pour acquérir les compétences correspondant aux métiers de demain.

La construction du futur Campus Rodez Saint-Eloi, résultat d'un consensus entre tous les acteurs locaux et régionaux pris lors de la signature du CPER 2015-2021, fait par conséquent écho à notre volonté.

Pour mémoire, ce futur campus regroupera les deux principaux établissements universitaires de l'Aveyron, à savoir l'IUT de Rodez composante de l'Université Toulouse 1 Capitole et l'antenne aveyronnaise de l'INU Champollion, soit près de 1 600 étudiants.

Cette opération, dont le coût total atteint les 12 M d'€, prévoit la construction d'un bâtiment de 3500 m² dédié au transfert des formations de l'INU Champollion actuellement sur le site de Burloup et la réalisation d'un restaurant universitaire destiné aux étudiants des 2 établissements pour un coût de 4 M d'€. En lien avec ces investissements, c'est une enveloppe départementale de 1 266 000 € qui a été mobilisée.

Aussi, et pour honorer les engagements précités, il convient d'inscrire **844 337 €** de Crédits de Paiements.

En matière de fonctionnement, il vous est proposé une dotation globale de **70 000 €** répartie comme suit :

- Convention d'objectifs avec l'INU Champollion : 40 000 €
- Convention d'objectifs avec la DDEC : 20 000 €
- Participation à des actions ponctuelles de développement de l'offre de formation : 10 000 €

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Fort de l'expérience acquise à travers la diversité et la richesse des échanges et des relations tissées au fil du temps avec les pays partenaires, le Département souhaite conforter et poursuivre son action internationale.

Cette politique s'inscrit dans le cadre légal de la loi Thiollière de 2007 et de la Loi portant sur la Nouvelle organisation Territoriale de la république du 7 août 2015, conservant la compétence des collectivités territoriales sur l'action internationale.

Ainsi, dans la continuité des actions engagées depuis plus de 20 ans avec la Roumanie (Tulcea), le Japon (Hyogo) et l'Argentine (Piguë), le Département place la coopération internationale sur trois axes forts :

- Renforcer l'attractivité et l'image de l'Aveyron à l'international,
- Lier le développement international à des objectifs de développement durable,
- Soutenir la jeunesse, la culture, le sport, la solidarité à l'international à travers les territoires.

Pour ce faire, il est proposé d'inscrire en section de fonctionnement un crédit de **25 000 €** en perspective des actions suivantes :

- Mettre en œuvre le programme d'actions relatif à l'Appel à Projet « Jeunesse VI » labélisé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères en vue de mobiliser la jeunesse sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'agit d'un projet d'échanges sportifs entre les jeunes aveyronnais et les jeunes roumains favorisant la dimension et l'ouverture européenne, l'enrichissement culturel réciproque et la sensibilisation à la citoyenneté.
- Faciliter la mise en place d'actions d'échanges solidaires, culturels et sportifs en liaison avec la Préfecture du Hyogo et la ville de Saavedra-Piguë.

L'ensemble de ces actions devra s'adapter au contexte sanitaire sans exclure la possibilité de les reporter dans le temps.

ANNEXES VOLET ATTRACTIVITÉ

ANNEXE 1

Fiche programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport.

Volet manifestations annulées ou reportées

Objectif

Participer au maintien du monde associatif dans les domaines culturel et sportif, concernés par l'organisation de manifestations, ouvertes au public, impactées par la crise sanitaire.

Bénéficiaires

Associations à vocation culturelle ou sportive dont le siège social et l'activité sont en Aveyron et qui sont organisatrices de manifestations culturelles ou sportives ouvertes au public.

Conditions d'éligibilité

La ou les manifestations doivent :

- avoir été annulée(s) ou reportées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.
- être de rayonnement départemental et en être à la 2^{ème} édition au moins.
- subir une perte de recettes égale ou supérieure à 50 % du prévisionnel de recettes.

Modalités d'intervention

Taux d'intervention maximum de 50 % s'appliquant sur les frais engagés pour la manifestation par l'association, en lien avec le budget prévisionnel, et non compensée par des aides publiques, des assurances, ou d'autres ressources.

L'aide sera modulée en fonction des autres aides obtenues, du niveau de la trésorerie et des charges de salaire pour une association employant des salariés.

Egalement, pour les associations déjà aidées par le Conseil départemental, il sera tenu compte du niveau de subvention attribué et versé au titre d'autres programmes départementaux.

L'aide est au maximum de 40 000 € par association et est accordée sous la forme d'une subvention, versée en une seule fois, sous réserve des crédits budgétaires votés par le Conseil départemental.

Date limite de dépôt des demandes et pièces constitutives du dossier

L'association doit déposer la demande avant le 1^{er} décembre 2021.

La demande doit comporter :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Formulaire de demande d'aide
- Statuts de l'association
- Budget prévisionnel de la manifestation
- Bilan de la manifestation de l'année n-1 ou de la dernière édition
- Etat récapitulatif et factures des dépenses engagées et payées, signées par le président ou le trésorier de l'association
- Situation des comptes bancaires
- Tout autre élément justifiant le déficit (bilan intermédiaire ; compte de résultat...).
- RIB
- Les associations déjà aidées par le Département pourront s'affranchir des pièces déjà transmises.

ANNEXE 2

Fiche programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport.

Volet sport : baisse des licenciés et des cotisations

Objectif

Atténuer les effets de la crise sur les associations sportives aveyronnaises et favoriser leur reprise d'activité, notamment pour les publics jeunes.

Bénéficiaires

Associations sportives aveyronnaises disposant de jeunes.

Conditions d'éligibilité

- Etre une association sportive agréée et déclarée, dont le siège social est en Aveyron
- Disposer de jeunes (moins de 18 ans) dans le club
- Disposer de créneaux de pratique pour les jeunes, encadrés par un éducateur sportif bénévole et/ou professionnel
- Présenter une baisse globale de licenciés du club, entre la saison sportive 2020-2021 et la dernière saison 2019-2020 (pour les clubs fonctionnant sur année civile, les saisons de référence seront 2019 et 2020)
- Présenter une baisse du montant des cotisations pour la saison en cours, par rapport au bilan de la saison précédente.

Seront également pris en compte les éléments suivants :

- La présence de salarié(s) dans l'association
- L'état de la trésorerie de l'association

Modalités d'intervention

Les montants d'aide seront définis en fonction des manques à gagner sur les cotisations et des difficultés identifiées lors de l'instruction des dossiers.

Date limite de dépôt des demandes et pièces constitutives du dossier

Les associations doivent déposer leur demande avant le 31 mai 2021.

Les demandes doivent s'effectuer en renseignant le questionnaire en ligne disponible sur le site internet du Conseil départemental.

ANNEXE 3

Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport.

Volet Culture générale

Fiche 1

Favoriser la reprise d'activités culturelles en apportant une aide exceptionnelle à la fois aux artistes et programmeurs, afin de soutenir la relance de la création et de la diffusion du spectacle vivant en Aveyron.

Nom de l'aide exceptionnelle : **Aide à la location de matériel technique, pour équiper des lieux non dédiés (incluant la prestation des techniciens et régisseurs le cas échéant)**

Objectifs : Apporter une aide aux organisateurs de spectacles (associations, programmeurs...) pour l'aménagement ponctuel d'un lieu non dédié (c'est-à-dire non destiné à être un lieu de spectacle à l'origine : salle des fêtes, entreprise, commerce, lieu patrimonial, ...).

Cette aide permet aussi de soutenir indirectement les prestataires de location de matériel technique du département (son, lumière et structure).

Nature de l'aide : Participation sous la forme d'une subvention du Conseil départemental à une partie du coût de location du matériel technique (son, lumière et structure) afin d'aider les organisateurs à aménager temporairement un lieu non dédié en un lieu de spectacle adapté.

Bénéficiaires de l'aide : Programmeurs et organisateurs réguliers ou occasionnels de spectacles (théâtre, cirque, marionnettes, musique, danse, voix...)

Critères d'attribution : Cette aide s'adresse aux programmeurs et organisateurs réguliers ou occasionnels de spectacles dont le siège est en Aveyron, uniquement dans le cas d'équipement de lieux non dédiés.

Seront privilégiées la diffusion des compagnies de l'Aveyron, la qualité artistique de la manifestation, l'innovation en termes de lieux et de publics, et l'inscription dans un projet de territoires.

Composition du dossier à fournir :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Budget global de la manifestation faisant apparaître la part de location de matériel
- Devis du coût de la location de matériel technique
- Description de la manifestation avec présentation de l'ensemble artistique, lieu et date de la représentation

Modalités d'intervention de l'aide :

- aide pouvant atteindre 80 % du montant total de la location de matériel technique (son, lumière et structure) plafonnée à 1500 €.
- aide limitée à une représentation (scolaire ou tout public) par organisateur de spectacle.

Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport.

Volet Culture

Fiche n° 2

Introduction générale : Favoriser l'accès et l'utilisation des outils numériques par les acteurs culturels.

Nom de l'aide exceptionnelle : Aide à l'équipement en outils numériques
--

Objectifs : Procurer une aide à l'équipement d'outils numériques aux artistes et compagnies professionnelles, lieux de résidences, programmeurs, structures et encadrants des pratiques amateurs.

Ce soutien permet de donner les moyens aux bénéficiaires de développer leur activité numérique en matière de création, de diffusion – promotion et de développement des pratiques artistiques amateurs.

Nature de l'aide : Participation sous la forme d'une subvention du Conseil départemental à une partie de l'investissement d'achat de matériel et d'outils informatiques (ordinateurs, caméras, logiciels...).

Bénéficiaires de l'aide :

- Artistes et compagnies professionnelles,
 - Lieux de résidences,
 - Programmeurs,
 - Structure et encadrants des pratiques amateurs,
- situés en Aveyron

Critères d'attribution :

- Les bénéficiaires devront porter un projet faisant mention du besoin en équipement numérique ;
- Accompagnement d'intervenants professionnels.

Composition du dossier à fournir :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental,
- Lettre d'intention et objectifs liés à l'investissement,
- Budget prévisionnel de l'investissement de l'outil numérique.
- Devis

Modalités d'intervention de l'aide :

- Aide à hauteur de 30 % plafonnée à 1 000 €
- Aide mobilisable une seule fois par bénéficiaire.

Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport.

Nom de l'aide exceptionnelle : Soutien aux captations numériques

Objectifs : Accompagner la valorisation et la diffusion de l'offre culturelle par les médias numériques via la production de supports vidéos.

Nature de l'aide :

Participation financière sous la forme d'une subvention du Conseil départemental sur une partie du coût de la réalisation de supports vidéos et/ou audios :

- pour permettre aux compagnies et artistes professionnels de valoriser leurs créations ;
- pour soutenir les programmeurs de saisons culturelles et/ou de festivals dans leur démarche de promotion de leurs événements ;
- pour accompagner les encadrants des pratiques amateurs qui souhaitent valoriser leur enseignement ;
- pour permettre aux associations de pratiques amateurs de valoriser leurs activités et faciliter la promotion des actions de pratiques amateurs portées par leurs structures.

Bénéficiaires de l'aide :

- Compagnies et artistes professionnels,
- Programmeurs de saisons culturelles et/ou de festivals,
- Encadrants des pratiques amateurs,
- Associations des pratiques amateurs.

Situés en Aveyron

Critères d'attribution :

Pour les Compagnies et artistes professionnels :

- Compagnies et artistes aveyronnais,
- Nouvelles créations 2020/2021.

Programmeurs de saisons culturelles et/ou de festivals :

- Structures départementales déjà accompagnées par le Conseil départemental

Encadrants des pratiques amateurs :

- Justifier d'une pratique professionnelle

Structures associatives des pratiques amateurs

- Justifier de l'intervention d'encadrants professionnels ;
- Présenter un projet de promotion (recherche de nouveaux publics, faire face à une perte d'adhérents...).

Composition du dossier à fournir :

- Lettre de saisine du Président du Conseil départemental ;
- Dossier artistique et note d'intention, sur les créations, pour les artistes et les compagnies professionnels ;
- Programmation pour les organisateurs de festivals et/ou de saisons culturelles ;
- Dossiers de présentation, cv et objectifs pour les encadrants des pratiques amateurs ;
- Dossier de présentation de l'activité des associations de pratiques amateurs ;
- Budget prévisionnel de la création de supports vidéos et audios.

Modalités d'intervention de l'aide :

- Aide à hauteur de 70 % plafonnée à 1 500 €.
Aide mobilisable une seule fois par bénéficiaire.

Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport.

Volet Culture

Fiche n° 4

Nom de l'aide exceptionnelle : **Aide à la location ou l'acquisition de matériel pour les besoins d'une création**

Objectifs :

- Soutenir les artistes professionnels aveyronnais en phase de création
- Soutenir indirectement les entreprises aveyronnaises prestataires du milieu culturel

Nature de l'aide : Prise en charge d'une partie du coût d'achat ou de location de matériel et pour les besoins spécifiques d'une création

Cette aide peut être activée pour deux types de dépenses liées spécifiquement à une création :

- la location ou l'acquisition de matériel technique indispensable à la création (matériel spécifique lumière ou son, vidéoprojecteur ...)
- l'achat de fournitures / matières premières nécessaires à la création (peinture, papeterie, décors, costumes, matériel en lien avec la scénographie ...)

Bénéficiaire de l'aide : Artiste ou équipe artistique professionnel(le) toutes disciplines confondues

Critères d'attribution :

- La création est mise en œuvre par un artiste ou une équipe artistique professionnel(le) et aveyronnais(e)
- Qualité artistique et caractère novateur de la création
- Recours, dans la mesure du possible à des prestataires et fournisseurs aveyronnais

Composition du dossier de demande d'aide :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Présentation de l'artiste ou équipe artistique
- Présentation de la création, budget prévisionnel de la création, date(s) et lieu(x) envisagés de représentation ou d'exposition de la création
- Devis correspondants aux locations ou acquisitions projetées de matériel

Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport.

Volet Culture

Fiche n° 5

Nom de l'aide exceptionnelle : **Aide à l'achat de la seconde représentation d'un même spectacle, afin d'adapter la manifestation en cas de jauge réduite**

Objectifs : Apporter une aide aux organisateurs de spectacle vivant (associations, programmeurs...) dans le cadre d'une saison culturelle, afin d'adapter les manifestations aux jauges réduites liées aux protocoles sanitaires.

Cette aide permet aussi de soutenir indirectement les artistes et compagnies en prenant en charge une partie de la deuxième représentation d'un même spectacle.

Nature de l'aide : Participation sous la forme d'une subvention du Conseil départemental à une partie du coût de la représentation supplémentaire, afin de respecter les protocoles sanitaires en jouant le même spectacle deux fois d'affilée.

Bénéficiaires de l'aide : Programmeurs et organisateurs réguliers de spectacle vivant dans le cadre d'une saison culturelle (théâtre, cirque, marionnettes, musique, danse, voix...) dont le siège est en Aveyron.

Critères d'attribution : Cette aide s'adresse aux programmeurs et organisateurs de spectacle vivant, dans le cadre d'une saison culturelle

Seront privilégiées, la qualité artistique de la manifestation et l'inscription dans un projet de territoire.

Composition du dossier à fournir :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Budget global de la manifestation faisant apparaître le prix de vente TTC des 2 représentations (d'usage le prix est négocié pour la seconde représentation, distinguer le coût de chaque représentation)
- Description de la manifestation avec présentation de l'ensemble artistique, lieu et date des deux représentations

Modalités d'intervention de l'aide :

- Aide à hauteur de 25 % du coût du prix de vente TTC sur le 2eme spectacle, avec un plafond d'aide de 3000 €.
- Aide pouvant être actionnée sur plusieurs spectacles pour un même programmeur.

Modalités d'intervention :

- Aide à hauteur de 80 % du coût de location ou d'achat de matériel technique spécifique plafonnée à 1000 € par création et par bénéficiaire
 - Aide à hauteur de 80% pour l'achat de fournitures/matières premières plafonnée à 500 € par création et par bénéficiaire
- Un bénéficiaire ne pourra solliciter cette aide qu'une seule fois

Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport.

Volet Culture

Fiche n° 6

Nom de l'aide exceptionnelle : **Aide à l'adaptation d'un spectacle en version modifiée d'un spectacle déjà existant, afin de favoriser la diffusion dans des lieux adaptés aux contraintes sanitaires**

Objectifs : Apporter une aide aux artistes et compagnies pour créer une version modifiée d'un spectacle déjà existant, afin de contribuer à le diffuser en l'adaptant aux protocoles sanitaires.

Cette aide permet aussi de soutenir indirectement les programmeurs en leur proposant des formats adaptés.

Nature de l'aide : Participation sous la forme d'une subvention du Conseil départemental à une partie du coût d'adaptation du spectacle par la compagnie.

Bénéficiaires de l'aide : Artistes et compagnies professionnelles du spectacle vivant (théâtre, cirque, marionnettes, musique, danse, voix...)

Critères d'attribution : Cette aide s'adresse aux artistes et compagnies professionnelles de spectacle vivant de l'Aveyron.

Seront privilégiées la qualité artistique du spectacle et l'inscription dans un projet de territoire.

Composition du dossier à fournir :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Budget global du coût de l'adaptation du spectacle
- Description de l'adaptation du spectacle avec présentation de l'ensemble artistique

Modalités d'intervention de l'aide :

- Le montant de l'aide est calculé au cas par cas au regard du budget et du projet d'adaptation du spectacle avec un plafond de 1 000 €.
- Aide pouvant être actionnée sur plusieurs spectacles.

Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport.

Volet Culture

Fiche n° 7

Introduction générale : La crise sanitaire de la COVID 19 a contraint les acteurs culturels à proscrire les activités en présentiel, particulièrement les activités considérées comme « à haut risque » pour la circulation du virus. Ainsi en 2020, les chorales ont dû cesser leurs activités, la pratique vocale étant considérée comme particulièrement exposée aux risques de contamination.

Nom de l'aide exceptionnelle : Aide à la reprise d'activité des chorales

Objectifs :

- Aider la reprise d'activité des associations de pratique amateur en chant choral ayant une activité de répétitions et de concerts à l'année, encadrée par un professionnel.
- Compenser la diminution du montant des cotisations versées à l'association par les adhérents
- Soutenir l'activité des chefs de chœurs dont les revenus ont été fragilisés par l'arrêt de l'activité des chorales

Nature de l'aide : prise en charge d'une partie du coût de la prestation du chef de chœur rémunéré à l'année pour l'encadrement des répétitions et des concerts de la chorale

Bénéficiaire de l'aide : Association chorale (ou « association porteuse de la chorale » ou « association de pratique amateur en chant choral »)

Critères d'attribution :

- L'association chorale a son siège en Aveyron, gère une activité de chorale à l'année (répétitions et concerts) et rémunère pour cela un chef de chœur
- L'association chorale a rémunéré un chef de chœur en 2019 pour l'encadrement des répétitions hebdomadaires et des concerts de la chorale

Composition du dossier de demande d'aide :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Rapport d'activité 2019 et budget réalisé 2019 faisant apparaître la rémunération d'un chef de chœur
- Rapport d'activité 2020 et budget réalisé 2020 faisant apparaître, si c'est le cas, la rémunération d'un chef de chœur
- Budget prévisionnel 2021

Modalités d'intervention :

- Subvention forfaitaire de 500 € attribuée à l'association chorale pour contribuer à la rémunération d'un chef de chœur encadrant les répétitions et les concerts de la chorale en 2021.
- Aide mobilisable une seule fois par bénéficiaire.

AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE

LES ROUTES

Le réseau routier départemental représente un enjeu fort dans le cadre de l'aménagement et du développement économique de notre territoire Aveyronnais.

Les propositions qui vous sont faites prennent en compte nos objectifs prioritaires : la poursuite de l'amélioration de la sécurité routière, la sauvegarde du patrimoine et l'amélioration de la fluidité du trafic.

Les actions permettant de répondre à ces objectifs sont regroupées dans 3 grands domaines : la viabilité du réseau routier, la sauvegarde du patrimoine routier et la modernisation du réseau. Toutes les actions entreprises dans ces trois domaines doivent prendre en compte les objectifs du développement durable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

L'entretien de la voirie départementale est une des compétences obligatoires du Conseil départemental qui gère l'un des réseaux les plus importants de France avec un linéaire de 6 000 Kms et qui compte plus de 1 400 ponts et plus de 550 000 m² de soutènements.

Les objectifs prioritaires consistent à assurer la pérennité de notre patrimoine routier, la sécurité des usagers, la sécurité juridique du maître d'ouvrage et la continuité des itinéraires.

L'organisation de l'entretien de notre réseau routier est défini dans les 5 plans d'intervention qui définissent notamment les niveaux de service retenus par le Conseil départemental :

> Viabilité hivernale : 21 circuits de patrouille, 100 circuits de déneigement et de lutte contre le verglas dont 43 circuits traités par des entreprises privées. La quantité de sel répandue varie de 2 000 tonnes à environ 8 500 tonnes de sel répandues selon la rigueur de l'hiver,

> Surveillance active : plus de 1 000 interventions d'urgence sur appel et environ 30 000 interventions de maintenance immédiates, réalisées par les équipes de surveillance active lors des patrouilles programmées et lors des réparations ponctuelles des chaussées.

> Végétation : 25 circuits de fauchage/débroussaillage dont 6 traités par des entreprises privées, quatre marchés d'élague des arbres d'alignements, avec la valorisation des produits de coupe.

> Convergence des efforts : travaux de remise à niveau des ouvrages d'assainissement, de soutènement et des dépendances sur le réseau routier faisant l'objet d'un renouvellement du revêtement chaque année,

> Ouvrages d'art : programme de réfection des maçonneries et des gardes corps.

Il vous est proposé de voter un crédit de **10 731 806 €** qui permet à notre assemblée de maintenir l'effort en matière d'entretien et de surveillance du réseau routier départemental.

Pour information, ce montant ne comprend pas les charges à caractère général gérées par la DRGT (1 051 700 €), ces charges sont comprises dans les charges de gestion du budget du Département. Elles comprennent notamment les dépenses pour l'entretien et le carburant de la flotte des véhicules de la collectivité afin de générer des économies d'échelle et de rationaliser l'entretien.

SECTION D'INVESTISSEMENT : LA SAUVEGARDE, LE RENOUVELLEMENT DE MATERIELS ET VÉHICULES ET LA MODERNISATION DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique routière.

Ce budget permettra de maintenir à un niveau élevé nos interventions dans les domaines de la sauvegarde et de la modernisation

Suite à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité le 28 septembre 2018 et en conformité avec la politique routière, le budget des routes est regroupé autour de 9 Autorisations de Programme : études (chapitre 20), acquisitions foncières et matériel (chapitre 21), RN 88 et partenariat (chapitre 204) et programmes de travaux (chapitre 23) pour la sauvegarde et modernisation du réseau.

Dans le cadre de la programmation 2018-2020, il a été voté 143 600 000€ en Autorisations de Programme (AP 2018-1), sur ce vote près de 122 000 000€ a été financé. Pour la programmation 2021, il a été voté 29 050 000€ en Autorisations de Programme (AP 2020-1) à la décision modificative du 30 octobre 2020.

Au titre de l'exercice 2021, il vous est proposé un vote de crédits de paiement (CP) de **36 400 000 €** dont 10 560 000€ rattaché au vote de l'Autorisation de Programme 2018 (AP 2018-1) et 25 840 000€ au vote de l'Autorisation de Programme 2020-1. Il est par ailleurs proposé **une Autorisations de Programme complémentaire de 7 700 000€.**

La répartition est la suivante :

- **Sauvegarde du réseau :**

Le montant proposé est de 20 550 000 € pour les Crédits de Paiement. La répartition des crédits est la suivante :

a) 18 240 000 € en crédits de paiement (immobilisations en cours chapitre 23, chaussées, ouvrages d'art, événements exceptionnels, quinquennal, signalisation, ...). Ces crédits permettent de renouveler environ 350 kms de chaussée et douze à quinze ponts sont également réparés.

b) 1 250 000 € en crédits de paiement pour l'acquisition et le renouvellement de matériels et de véhicules (immobilisations corporelles chapitre 21),

c) 250 000 € en crédits de paiement pour les acquisitions foncières (immobilisations corporelles chapitre 21),

d) 810 000 € en crédits de paiement en études et pour les frais relatifs aux insertions dans la presse (immobilisations incorporelles – chapitre 20).

- **Modernisation du réseau et opérations de sécurité :**

Le montant proposé est de 15 400 000 € de Crédits de Paiement. Ils se répartissent comme suit :

a) 4 300 000 € de crédits de paiement pour terminer le chantier de Rodez – Causse Comtal (immobilisations en cours chapitre 23),

b) 10 040 000 € de crédits de paiement pour poursuivre la modernisation (chapitre 23). Ce financement concerne :

- la poursuite des chantiers sur la RD911 Bois de Tries et de la 2^{nde} tranche du RD95,
- les travaux d'aménagement de la section Marengo Rieupeyroux sur la RD911
- le commencement des chantiers sur la RD 809 (Millau), la RD 992 (Saint Georges de Luzençon), la RD 988 (Bozouls – Gabriac) et la RD 963 (côte des Estaques),
- des opérations de mise en sécurité sur le réseau routier secondaire.

La ventilation de ces opérations sera réalisée en commission permanente conformément au règlement financier.

c) 600 000 € de crédits de paiement pour des chantiers d'amélioration de traverses en partenariat avec les collectivités et sous maîtrise d'ouvrage du département (chapitre 23).

d) 210 000€ pour l'acquisition immobilière nécessaire à la réalisation du chantier sur la RD992

e) 150 000 € de crédits de paiement pour les aires de co voiturage (chapitre 23).

f) 100 000 € de crédits de paiement pour les études liées aux grands chantiers et à la réglementation en matière d'environnement (chapitre 20).

- **L'aménagement des routes en traverse d'agglomération**

Il vous est proposé de maintenir l'effort en faveur des communes en inscrivant un crédit de paiement de 450 000 € pour l'aide apportée aux communes au titre de l'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomérations qui sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale. (Immobilisations en cours chapitre 204). Conformément à la délégation que nous lui avons donnée, la Commission Permanente procédera à l'affectation de ces crédits d'investissement après avis de la Commission des Routes et Grands Travaux.

RN88 pour contribuer à l'attractivité du territoire et à la compétitivité de notre économie (Immobilisations en cours chapitre 204).

La mise à deux fois deux voies de la RN 88

Le Conseil départemental participe aux côtés de l'Etat et de la Région à hauteur de 23,08% du coût de l'opération pour la section entre le viaduc du Vaur et Rodez (convention de financement de la RN88 du 5 janvier 2010). Cela représente un montant de 49,615 M€ porté par avenant à 53,077M€ en 2019.

Le total des votes des budgets précédents (2011 à 2020) et des sommes versées par le Conseil départemental s'élève à 48 056 600 €. Il reste donc à verser à l'Etat 5 020 400€.

Les appels de fonds de l'Etat sont calculés en septembre. Les sommes mandatées prises en compte résultent des dépenses réellement mandatées sur les 9 premiers mois de l'année auxquelles s'ajoutent une prévision de dépenses pour les 3 derniers mois de l'année.

En septembre 2020, l'Etat a annoncé une réalisation prévisionnelle de 201,4 M€ au 31/12/20, montant correspondant à une participation du département de 46,483M€. Le paiement réalisé fin 2020 (48,056M€) comprend donc une avance de 1,573M€.

Compte tenu de l'incertitude liée aux prévisions de mandatement pour 2021 et à l'avance déjà faite en 2020, il est proposé de ne rien inscrire au budget primitif et d'attendre mi-2021 pour connaître plus précisément les dépenses de l'année à venir.

LE DEPARTEMENT, AU COEUR DE LA POLITIQUE NUMERIQUE TERRITORIALE

Le Département de l'AVEYRON est engagé pour la résorption de la fracture numérique du territoire autour de 3 axes principaux

- la participation au déploiement du très haut débit
- la poursuite de l'accompagnement des politiques d'amélioration de la couverture de téléphonie mobile;
- le développement des usages et services numériques.

● Le Très Haut Débit (THD)

La réduction de la fracture numérique ne peut se faire sans un investissement fort dans le déploiement de la fibre optique. Le Département a choisi en 2014 de faire jouer pleinement la solidarité envers ses territoires en décidant d'apporter globalement un montant de 20 millions d'euros aux infrastructures.

Allié à nos voisins du LOT et de la LOZERE, nous avons choisi de confier le déploiement à l'entreprise ALLIANCE THD, filiale du groupe ORANGE, à qui nous avons assigné comme objectif que chaque foyer soit raccordé à la fibre optique d'ici le 31 décembre 2022.

Ce projet constitue un axe clé de notre attractivité car non seulement l'accès au très haut débit est indispensable à l'attrait d'entreprises et de nouvelles populations mais également il permet de générer une économie supplémentaire pendant tout le déroulement du contrat, soit 25 ans, puisque 265 millions d'investissements seront réalisés sur notre territoire.

Des entreprises locales (5 entreprises principales et leurs nombreux sous-traitants) bénéficient de cette économie et de nombreux emplois dans des secteurs nouveaux se créent (actuellement, dans la phase construction, ce sont environ 400 emplois qui sont créés), et permettent à la fois d'attirer de nouveaux actifs mais également de remettre dans l'emploi des populations parfois fragilisées, grâce à une politique dynamique de formation que nous impulsions sur tout le territoire.

Pour l'année 2021, le Département, comme les Communautés de Communes, ne seront pas appelés à contribuer au budget du SIEDA, considérant les financements déjà versés les années précédentes, supérieurs aux besoins.

● LA TELEPHONIE MOBILE

Le Département poursuit également son engagement dans le domaine de la téléphonie mobile, en partenariat avec l'Etat pour co-animer l'équipe projet dans le cadre du New Deal: nous suivons et accompagnons ainsi les opérateurs qui doivent investir sur leurs fonds propres afin d'améliorer la couverture sur des sites identifiés par les territoires mais doivent également faire muter les sites en 4 G.

Le Département a souhaité s'engager dans ce nouveau programme New Deal en co-animant avec l'Etat, l'équipe projet créée début septembre 2018.

Deux référents ont été désignés, un par l'Etat et un par le Conseil départemental, afin de recenser les problématiques en matière de téléphonie et les faire remonter à la mission France Mobile.

Pour le déploiement de nouveaux pylônes, cette équipe projet a un rôle d'assistance et d'expertise auprès des maires pour faire le lien avec les opérateurs et les autres services, tel que le syndicat d'électrification.

Nous continuons également à suivre les infrastructures sur lesquelles nous avons investi depuis plus de 10 ans pour résorber les zones blanches.

Dans ce cadre, il est inscrit au budget, un crédit de **80 000€ en section de fonctionnement**, pour couvrir l'entretien et la maintenance des sites de téléphonie et la location de pylônes et de terrains. En contrepartie, il est inscrit en recette une somme de 25 000€ correspondant aux loyers versés par les opérateurs de téléphonie. Par ailleurs, il convient d'inscrire la somme de **20 000 € en Investissement** pour la mise aux normes des pylônes nous appartenant.

■ **Le développement des usages et services numériques.**

La résorption de la fracture numérique inclut également les usages et services numériques. Le Département continue à participer activement à leurs développements, dans la continuité des engagements pris en 2019, notamment dans le cadre du partenariat avec le SMICA, en reportant une somme de 50.000 euros en fonctionnement.

Par ailleurs, comme indiqué dans la partie du rapport consacrée aux Solidarités humaines, le Département est engagé dans la lutte contre la fracture numérique en déployant des pass numériques auprès des publics en situation d'exclusion numérique et en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Etat pour le recrutement de conseillers numériques.

L'AEROPORT RODEZ AVEYRON

L'année 2020 a été marquée par la reprise de la ligne RODEZ/PARIS par la compagnie AMELIA, suite à une consultation lancée par le Syndicat Mixte. Cette première année d'exploitation a été compliquée pour celles-ci en raison de la période de confinement et de la fermeture de l'aéroport d'Orly jusqu'au mois de juin.

Pour autant, les vols vers Paris ont pu reprendre dès l'été, en s'adaptant à la demande de la clientèle, et des liaisons ont été opérées vers CHARLEROI et MANCHESTER au mois d'août.

L'année 2021 s'inscrit dans le prolongement de cette reprise, en veillant à s'adapter continuellement aux besoins des usagers et intensifier le nombre de vols vers PARIS, au fur et à mesure de l'évolution de la crise et de la demande.

Cette situation est gérée en temps réel, en continu et en lien étroit avec l'exploitant de l'aéroport et la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Parallèlement, notre exploitant, la SAEML AIR12, adapte aussi son organisation en fonction des circonstances.

S'agissant des liaisons saisonnières, le programme de vols pour 2021 prévoit des rotations vers les destinations habituelles au départ de RODEZ : CHARLEROI, DUBLIN, MANCHESTER et LONDRES.

Le Département, comme les autres partenaires que sont la Région, RODEZ Agglomération ou la Chambre de Commerce et d'Industrie, confirmera son implication financière à la même hauteur que pour l'année 2020.

2021 sera aussi marquée pour l'aéroport par des travaux d'investissements, concourant au développement et à la diversification de l'activité, pour conforter l'avenir de cet équipement indispensable à l'attractivité de notre territoire.

Des travaux sont engagés pour recevoir la base de maintenance de la flotte de la compagnie AMELI. Cette installation permet à notre aéroport de conforter son rôle d'aménagement du territoire et d'ouverture vers les autres compagnies nationales.

L'aéroport poursuivra également son programme pluriannuel d'investissement de mise aux normes pour les RESA ou de rénovation des toitures.

Enfin, en 2021, un projet photovoltaïque sera engagé par une filiale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et qui permet une diversification des activités.

Pour accompagner l'aéroport, en 2021, la contribution au Syndicat mixte de l'aéroport de Rodez-Aveyron est appelée pour **un montant de 2 917 397€, à la même hauteur que notre contribution pour 2020.**

LES TRANSPORTS

Conformément aux termes de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Région est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 pour l'organisation des services de transport routier non urbain de voyageurs (lignes régulières et transport à la demande) et depuis le 1^{er} septembre 2017 en ce qui concerne le transport scolaire.

Par contre, le Département garde la compétence pour le transport des élèves et des étudiants souffrant d'un handicap.

Par ailleurs, le Département a en charge le transport pour diverses manifestations.

Il est proposé **un crédit de fonctionnement de 1 743 470 €:**

1 640 000 € pour le transport des élèves souffrant d'un handicap,

103 470 € pour le transport pour des manifestations diverses (Conseil départemental des Jeunes, cross scolaire ...) et la cotisation à l'organisme AGIR.

LE PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Le budget qui vous est proposé s'inscrit dans les objectifs que nous avons validés pour la mandature mais vise aussi particulièrement à soutenir la commande publique dans un contexte de crise sanitaire. **De plus il s'inscrit dans le plan de relance de l'Etat pour les économies d'énergie.** Il doit ainsi, avec le souci de rationalisation, permettre de répondre aux besoins fonctionnels de nos services, aux contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine et en intégrant la logique du développement durable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 5 051 700 €

- **Entretien : 1 832 500 €**

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses aléatoires de réparation du bâti, mais aussi l'achat de fournitures pour les travaux moins conséquents effectués par les agents techniques ainsi que le financement de diverses analyses.

- **Fonctionnement courant : 1 195 000 €**

Les dotations proposées englobent les charges de viabilisation (eau, électricité, combustible, ménage et tous les contrats d'entretien, de contrôle des installations : chaufferies, alarmes, extincteurs, ascenseurs...) et de manière plus générale toutes les dépenses qui permettent « la vie au quotidien » des bâtiments.

- **Autres charges immobilières : 1 999 200 €**

Il s'agit de diverses dépenses concernant les assurances, les impôts, les frais de location de locaux et les prestations diverses de contrôles obligatoires.

Participation au budget Annexe chaufferie Bois Sarrus : 25 000€

SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 290 000€

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique immobilière pour la modernisation et sauvegarde des bâtiments que vous avez validée.

Au titre de 2021, il vous est proposé un vote de 4 290 000 € de crédits de paiements pour financer le vote des Autorisations de Programme 2018 (AP2018-1) et 2021 (AP 2020-1). Cette inscription de crédit de paiement générera une augmentation de 1 650 000 € de l'AP 2021 (AP 2020-1) votée lors de la décision modificative n°2 du 30 octobre 2020.

Il est à noter que les travaux à réaliser en matière d'économie d'énergie seront éligibles à une subvention de l'Etat, dans le cadre du plan de relance.

La répartition des crédits de paiement est la suivante :

- **Etudes : 730 000 €**

Ces crédits permettront de poursuivre et d'engager les études nécessaires à la mise en œuvre des programmes de sauvegarde et de modernisation du patrimoine et notamment d'effectuer les études relatives à la rénovation de la Médiathèque Départementale à Rodez et à la création d'un dépôt des archives départementales impasse des Vieux Chênes à Rodez, à l'extension et réorganisation du laboratoire départemental d'analyses.

- **Participation au budget Annexe chaufferie Bois Sarrus : 440 000 €**

Ces crédits permettront de financer les travaux relatifs à la rénovation de la chaufferie bois Sarrus remplacement de la chaudière et mise aux normes du site.

- **Modernisation du patrimoine : 650 000 €**

Les crédits de paiement inscrits permettront :

- >de financer la première partie de l'acquisition d'un ensemble immobilier pour le relogement de la Maison des Solidarités Départementales de Villefranche de Rouergue : 400 000 €,
- >de réaliser les travaux de rénovation de la maison Gasq à Villefranche pour le relogement des services sociaux : 150 000 €
- >de procéder à l'extension du dépôt d'archives du CTD à Flavin: 100 000€

■ **Sauvegarde, accessibilité, économie d'énergie : 2 470 000 €**

Ce chapitre a pour objectifs :

- >de répondre aux besoins de grosses réparations et de sauvegarde pour la mise à niveau de notre patrimoine ainsi que l'équipement en mobilier et matériel : 1 070 000 €.
- >de poursuivre les travaux de transition énergétique avec notamment la mise en place de supervision, la rénovation de chaufferie et de toitures notamment des centres d'exploitation : 450 000€
- >de continuer la mise en accessibilité de notre patrimoine pour répondre aux exigences du programme Adap : 50 000 €
- >de poursuivre la mise en sécurité du hall d'entrée de l'Hôtel du Département/ Préfecture ainsi que la rénovation de la cage d'escalier, des circulations et espaces communs : 130 000€
- >d'effectuer les travaux d'aménagement du parking du Centre Administratif Foch : 150 000 €
- >de répondre aux besoins de relogement de nos services (Environnement, DSI, Secrétariat des Assemblées, DRHHS, TAS Rodez, PSD) suite aux réaffectations de bâtiments : 100 000 €
- >de solder les travaux de la première phase de restauration des tribunes de la Chapelle Royale et de réaliser la 2^{nde} tranche : 320 000€
- >d'aménager les travées et vestiaires dans les centres d'exploitation : 200 000€

■ **Equipement matériel et logiciel, informatique et téléphonique : 800 000€**

L'année 2020 a été marquée par les actions dictées par le contexte sanitaire en particulier le déploiement massif d'équipements portables individuels permettant le télétravail, avec près de 900 PC portables déployés équipés de logiciels facilitant le travail à distance ainsi que le déploiement de près de 300 smartphones.

Dans le prolongement de ces actions, l'année 2021 devra permettre, de développer les usages numériques et le travail collaboratif.

- >Le volet de la visioconférence sera traité à travers la mise en place d'équipements de salle pour assurer la tenue de réunion mixant les modes présentsiels et à distance en salle de réunion, tout en respectant les contraintes sanitaires
- >Le volet de la connexion Wifi sera également initié pour permettre la connexion aux ressources de la collectivité depuis d'autres salles que le bureau habituel de l'agent
- >Et le volet des outils applicatifs à travers la mise en œuvre d'un parapheur électronique, d'une application de prise de rendez-vous en ligne, d'une messagerie instantanée, d'un système d'information géographique du domaine routier, et d'un site destiné à l'ouverture des données publiques (Open Data), entre autres, accompagneront l'évolution des façons de travailler et des modes de fonctionnement.

D'autres opérations destinées à améliorer l'efficacité de l'utilisation du Système d'Information de la collectivité comme le raccordement au réseau informatique de la collectivité des centres d'exploitation des routes viendront compléter les actions de l'année 2021 pour lesquelles il est proposé une **autorisation de programme d'un million d'euros et une inscription de 818 420 € en crédit de paiement.**

Dans le cadre des actions issues du PAD, une enveloppe de 150 000€ est également proposée pour mener à bien les projets identifiés lors de la concertation des agents comme la mise en œuvre d'un nouvel Intranet et d'un logiciel de gestion de la formation.

LES COLLEGES PUBLICS ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE

Le budget qui vous est proposé s'inscrit dans les objectifs que nous avons validés pour la mandature mais vise aussi particulièrement **à soutenir la commande publique dans un contexte de crise sanitaire. De plus, il s'inscrit dans le plan de relance de l'Etat pour les économies d'énergie.** Il doit ainsi, avec le souci de rationalisation, permettre de répondre aux besoins de nos collèges et collégiens dans le cadre des enjeux pédagogiques actuels et des contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité de notre patrimoine et en intégrant le développement du numérique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 6 704 799€

- **Entretien : 1 001 145€**

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses aléatoires de réparation du bâti, mais aussi l'achat de fournitures pour les travaux moins conséquents effectués par les agents techniques ainsi que le financement de diverses analyses.

- **Fonctionnement courant : 4 671 654€**

Les dotations proposées concernent les collèges publics et les collèges privés :

- Fonctionnement des collèges publics ...**2 257 717€**

Cette enveloppe a été votée lors de la session du 26 octobre dernier. Elle permettra aux 21 collèges publics de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, de viabilisation et d'entretien.

- Fonctionnement des collèges privés : **2 413 937€**

Cette dotation se décompose suivant :

- 1) Un forfait d'externat part matériel pour un montant de **1 212 966 €**.

L'Assemblée Départementale lors de la session d'octobre, a fixé le coût d'un élève de l'enseignement privé à 233,42 € pour l'année 2021. Elle a validé la répartition par collège sur la base d'une majoration pour les 80 premiers élèves (**282,59 €**) et d'une minoration à partir du 81^{ème} (**205,15 €**).

- 2) Du forfait externat part personnel pour un montant de **1 076 058 €**

En vertu de la Loi du 13 août 2004, les Départements financent le forfait d'externat – part personnel qui correspond pour les collèges publics, à la prise en charge des personnels Agents Techniques Territoriaux de l'Enseignement

Je vous propose de voter une répartition par établissement de cette enveloppe de 1 076 058 € conformément au tableau joint en annexe sur la base d'une majoration pour les 80 premiers élèves s'élevant à **337,32 € et 194,48 €** pour les élèves suivants.

- 3) Cette enveloppe est complétée par une dotation de maintenance informatique d'un montant **124 913 €**

Cette dotation est rendue obligatoire, depuis la rentrée 2015. Celle-ci est calculée à partir du montant total des dépenses de maintenance informatique en faveur des collèges publics, rapportée au nombre d'élèves dans les collèges publics. Ce montant par élève est ensuite multiplié par le nombre d'élèves scolarisés dans les collèges privés.

Ainsi, au titre de l'année 2021, le montant de cette dotation maintenance s'élève à **124 913 €**, soit **28,63 €** par élève, considérant que l'effectif total des collèges privés représente 4 363 collégiens à la rentrée 2020.

- **Actions complémentaires et autres charges immobilières : 582 000 €**

Il s'agit de diverses dépenses à destination des collèges publics concernant notamment des actions pédagogiques, le transport d'élèves, le fonctionnement des annexes pédagogiques et des cantines municipales préparant des repas pour les collégiens ainsi que des frais de location de locaux et prestations externalisées pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage des locaux

Maintenance des systèmes d'information, accès internet et environnement numérique de travail des collèges : 450 000 €/an

Dans le cadre de sa politique pour l'équipement des collèges, le Conseil départemental de l'Aveyron a la responsabilité du maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information des collèges publics et de leur évolution, déclinée notamment au travers des appels à projet proposés par l'Education Nationale. Les systèmes d'information des 21 établissements d'enseignement secondaire auxquels s'ajoutent 2 annexes, sont constitués d'un parc d'ordinateurs de 2200 PC. Cette charge de travail représente un coût annuel de 220 000€

Le Conseil départemental s'est également engagé dans le cadre du marché régional THD'Oc Très Haut Débit d'Occitanie regroupant notamment la Région et 8 départements d'Occitanie, à fournir aux collèges aveyronnais publics et privés un accès internet performant et adapté à leurs usages pour un coût annuel de 190 000€.

Enfin, le Conseil départemental de l'Aveyron poursuit son engagement depuis 2008, désormais avec tous les départements d'Occitanie ainsi que la Région pour la fourniture d'un service d'ENT, Espace Numérique de Travail dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés, l'ENT d'Occitanie, pour un coût annuel de 40 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 11 550 000€

Le budget d'investissement permet de poursuivre la mise en œuvre de notre politique immobilière pour la modernisation et la sauvegarde des collèges que vous avez validée.

Au titre de 2021, il vous est proposé un vote de 11 550 000 € de crédits de paiements. Ces crédits sont rattachés au vote des Autorisations de Programme 2018 (AP 2018-1) et 2021 (AP 2020-1). Ces propositions génèrent **une augmentation de 550 000 € de l'Autorisation de Programme 2021 (AP 2020-1)** votée à la décision modificative du 30 octobre 2020.

Comme pour le patrimoine, il est à noter que les travaux à réaliser en matière d'économie d'énergie seront éligibles à une subvention de l'Etat, dans le cadre du plan de relance.

La répartition de ces crédits de paiement est la suivante :

- **Etudes : 150 000 €**

Ces crédits permettront d'engager les études nécessaires à la mise en œuvre des programmes de sauvegarde et de modernisation des collèges.

- **Construction du Collège Larzac : 6 000 000 €**

Les crédits inscrits permettent de financer les études relatives au suivi du chantier de construction ainsi que les travaux de construction.

- **Modernisation : 2 470 000 €**

Ces crédits permettront de réaliser les opérations suivantes :

→ Programme informatique : 450 000 €

Dans le cadre de sa politique pour l'équipement des collèges, le Conseil départemental de l'Aveyron assure l'acquisition et le renouvellement des ordinateurs, des tablettes, des serveurs, des équipements constituant les réseaux et des équipements de téléphonie.

Les investissements de 2021 permettront de renouveler les serveurs de 7 collèges à hauteur de 140 000 €, de subvenir au remplacement d'équipements de salle de classe (vidéoprojecteurs) et de réseaux à hauteur de 90 000 €. Et sous réserve d'une réponse positive à l'Appel à projet en cours auprès de la Région, de déployer des réseaux Wifi et des équipements nomades (tablettes) dans une partie des 7 établissements n'en bénéficiant pas pour un montant de 220 000 €.

→ Rénovation du service de restauration de la Cité scolaire de Saint Affrique, 2nde tranche (400 000€), interventions annuelles (100 000€), participation internat (200 000€)

→ Rénovation des sanitaires du collège Foch (200 000€)

→ Terminer la rénovation des sanitaires et du préau du collège Marcel Aymard à Millau : 220 000 €

→ Remplacement du système de sécurité incendie des collèges de Réquista et Millau : 500 000€

→ Rénovation collège de Rodez Jean Moulin des salles du foyer SEGPA et de musique : 200 000€

→ Complément au programme de sécurisation des établissements pour 200 000 €. Ce programme aura coûté au Département 1 400 000 €, sans qu'aucune subvention de l'Etat n'ait été perçue, alors qu'il s'était engagé à participer à hauteur de 50% des dépenses. Un nouveau dossier de demande de subvention sera présenté en 2021 au titre du FIPD.

- **Sauvegarde, Accessibilité, Economie d'énergie : 2 700 000 €**

Ces crédits permettront :

→ De mettre en œuvre des travaux en matière de sauvegarde et d'équipement pour 850 000 €.

→ De renforcer les travaux en matière d'économie d'énergie afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort des utilisateurs, en procédant à des travaux d'isolation, au remplacement de mode d'éclairage, de menuiseries, de chaudières et de supervision pour 1 250 000 €.

Cet effort substantiel s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'Etat et permettra de réaliser à court terme des économies sur la part fluide des dotations annuelles.

→ De poursuivre la mise en accessibilité des collèges et notamment d'engager celle du collège public de Rieupeyroux, 600 000 €

- **Subvention aux établissements privés : 230 000 €**

Dans le cadre de la loi Falloux, le Département participe au financement des investissements des collèges privés. Le montant de l'enveloppe destinée à financer les travaux et des équipements en faveur des collèges privés resterait identique à 2020, à savoir d'un montant de 230 000 €. Je vous rappelle que la répartition des crédits de cette enveloppe est proposée par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique sur la base des demandes de subventions d'investissement déposées par les collèges privés.

ANNEXE 1
FORFAIT D'EXTERNAT PART PERSONNEL
AFFECTE AUX COLLEGES PRIVES - Année 2021
ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE:

COLLEGES PRIVES	AFFECTATION/COLLEGE
BARAQUEVILLE	28 347€
BELMONT/RANCE	45 267€
CAPDENAC-GARE	41 572€
CASSAGNES-BEGHONES	27 569€
DECAZEVILLE	41 377€
ESPALION	54 407€
LAFUILLADE	29 514€
LAGUIOLE	24 624€
LAISSAC	32 237€
MARCILLAC	59 075€
MILLAU	128 115€
NAUCELLE	29 319€
ST VIATEUR ONET	76 772€
REQUISTA	27 180€
RIEUPEYROUX	29 708€
RIGNAC -MONTBAZENS	43 711€
STE GENE ST JO RODEZ	189 376€
ST AFFRIQUE	62 575€
SALLES CURAN	33 014€
VILLEFRANCHE DE RGUE	72 299€
TOTAL	1 076 058€

ANNEXE 2

DOTATION MAINTENANCE INFORMATIQUE AFFECTEE AUX COLLEGES PRIVES - Année 2021

ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE

COLLEGES PRIVES	AFFECTATION/COLLEGE
BARAQUEVILLE	2 491 €
BELMONT/RANCE	4 982 €
CAPDENAC-GARE	4 438 €
CASSAGNES-BEGHONES	2 376 €
DECAZEVILLE	4 409 €
ESPALION	6 327 €
LAFOUILLADE	2 663 €
LAGUIOLE	2 090 €
LAISSAC	3 063 €
MARCILLAC	7 014 €
MILLAU	17 178 €
NAUCELLE	2 634 €
ST VIATEUR ONET	9 620 €
REQUISTA	2 319 €
RIEUPEYROUX	2 691 €
RIGNAC -MONTBAZENS	4 753 €
STE GENE ST JO RODEZ	26 196 €
ST AFFRIQUE	7 530 €
SALLES CURAN	3 178 €
VILLEFRANCHE DE RGUE	8 961 €
TOTAL	124 913 €

B-LES MOYENS DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

LES MOYENS HUMAINS

LES CHARGES DE PERSONNEL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le budget consacré à la fonction ressources humaines (masse salariale, formation, action et protection sociale, hygiène et sécurité et conditions de travail, fournitures) s'élève à 83 500 000 euros.

Cette prévision de dépenses prend en compte :

1 – Les évolutions récurrentes de la masse salariale

- Effet en année pleine des recrutements effectués en 2020 principalement sur le secteur social pour assurer la continuité du service à l'utilisateur.
- Impact des mesures PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) et les effets sur le GVT (Glissement Vieillessement et Technicité). Nous sommes dans la dernière année d'application de ce dispositif global de revalorisation de toutes les carrières des fonctionnaires. Ces mesures statutaires nationales décidées par l'Etat depuis 2016 s'imposent à la collectivité.
- Hausse du GVT avancement de grade conformément à notre règlement interne sur la gestion des carrières
- Hausse du SMIC (+ 0,99 %).

2 – Les mesures nouvelles

Le projet de budget intègre des mesures nouvelles en terme de créations d'emplois pour faire face à l'évolution de la charge de travail des services (Direction des marchés publics) et des projets nouveaux (Conseiller Numérique).

3 – La situation des effectifs budgétaires

Au 31 décembre 2020, l'effectif budgétaire du personnel départemental est arrêté à 1 691,50 postes budgétaires permanents intégrant les Assistantes Familiales (220 postes), les personnels d'entretien des locaux (22 postes) et les emplois créés au cours de l'exercice budgétaire écoulé (21,5 créations et 7 suppressions).

A cet effectif, il faut ajouter les Agents contractuels recrutés pour faire face à des remplacements temporaires et des surcroits ponctuels ou saisonniers d'activités principalement dans les collèges et les services sociaux et un Agent de l'Etat mis à disposition du Département pour assurer les fonctions de Directeur des Archives Départementales.

3-1 – Créations d'emplois

- Pôle Ressources et Moyens / Direction des marchés et de l'achat public

Création de deux postes pour renforcer cette direction et accroître son expertise face à l'évolution de la charge d'activités et développer la fonction d'achat en lien avec l'ensemble des trois pôles opérationnels

- 1 poste d'Attaché (Catégorie A)
 - 1 poste de Rédacteur (Catégorie B)
- Pôle Aménagement du Territoire– Direction des services administratifs
Création d'un poste de Rédacteur (Catégorie B), suite à une réorganisation des services et à une augmentation de l'activité.

- Pôle de la Solidarité Départementale / Direction des Affaires Administratives et Financières

Création d'emploi d'un Attaché contractuel (Catégorie A)

La collectivité avait recruté un Rédacteur pour renforcer le service sur le volet récupération sur succession et prise d'hypothèques. Cette activité s'est fortement développée et doit être pérennisée, confortée et développée en bénéficiant de l'expertise acquise par la personne recrutée. Il est donc proposé de créer un emploi d'Attaché (Catégorie A) en transformant le poste de Rédacteur contractuel existant.

Création d'un poste budgétaire de contractuel (catégorie A)

Le département va initier en 2021 la création d'une filière domotique en Aveyron. La collectivité mobilisera les partenaires du monde économique, du bâtiment, de l'habitat ainsi que les collectivités pour adapter les logements aux situations de perte d'autonomie pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, en intégrant notamment des solutions domotiques et ainsi améliorer les conditions du maintien à domicile. Le contractuel de catégorie A sera chargé de l'ingénierie de création de cette filière et de l'installation de packs au domicile des personnes en perte d'autonomie.

- Pôle Attractivité / Direction Agriculture et Environnement

Création d'un poste d'Ingénieur Territorial (Catégorie A) pour permettre d'anticiper le départ à la retraite de l'Adjoint responsable de la cellule assainissement. Ce poste est sensible en terme de compétences à transmettre. Cet emploi créé temporairement ne sera pas conservé dans les effectifs lorsque l'Agent en fonction libèrera son poste budgétaire.

3-2 – Personnels affectés à des remplacements

- Pôle de la Solidarité Départementale
En 2020, un effort très important a été fait pour octroyer aux services de ce Pôle les moyens de fonctionner et d'assurer la continuité du service notamment en lien avec les usagers et au vu de l'évolution croissante des besoins liés à la dégradation de la situation sociale.

Dix postes permanents de titulaires ont été créés sur les activités territorialisées. Parallèlement, pour des remplacements de longue durée, un effectif de 19 Agents contractuels a été identifié. Je vous propose de maintenir cet effectif de 19 Agents contractuels (6 Agents Administratifs, 11 Travailleurs Sociaux, 1 Puéricultrice et 1 Psychologue).

A cet effectif, il convient de rajouter temporairement, dans le cadre de l'application du plan pauvreté, 6 Agents Administratifs contractuels pour renforcer la mise à niveau de la gestion des dossiers RSA. Ces emplois bénéficient d'un financement de l'Etat.

- Pôle Aménagement du Territoire

216 mensualités correspondant à un effectif de 18 Agents remplaçants pour l'ensemble des collèges du Département. Cet effectif est stable (sauf pour les remplacements de Cuisinier), il n'y a plus de recrutement pour assurer les remplacements dans les collèges.

Le Conseil départemental a conclu une convention avec les 5 Associations de travail intermédiaire regroupées dans une structure départementale qui couvre l'intégralité de nos besoins.

Cette mesure « d'externalisation » de la prestation donne satisfaction. Elle permet une grande réactivité et donne des perspectives d'insertion professionnelle à des personnes qui se trouvent en difficulté (chômeur, bénéficiaire du RSA, Travailleur Handicapé). Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le champ de nos compétences sociales. Sur ces constats, il convient d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager les procédures de renouvellement de ce marché dans le cadre des dispositions en vigueur.

24 mensualités (2ETP) pour assurer la continuité du service de viabilité hivernale.

■ Pôle Attractivité

34 mensualités pour assurer les activités saisonnières d'accueil, de médiation, d'animation dans les musées ainsi que la maintenance des collections et (pour une personne) participer aux travaux de préparation du projet du nouveau musée sur ESPALION.

S'agissant de l'activité saisonnière d'accueil et de médiation sur les musées d'ESPALION, la Commune d'ESPALION participe au financement à 50 % (trois mensualités).

7 mensualités pour les activités saisonnières de fouilles à la Direction de l'Archéologie.

Remplacement divers sur les autres Pôles

120 mensualités principalement pour couvrir des besoins de remplacements administratifs.

Dans la limite de ces enveloppes et du nombre d'emplois identifiés, le Président du Conseil départemental est autorisé à effectuer les recrutements d'Agents contractuels en tenant compte des absences et des besoins des services liés à des surcroûts temporaires d'activités ou des besoins saisonniers.

En sus de ces enveloppes budgétaires, des recrutements complémentaires peuvent être effectués pour compenser des congés parentaux ou des disponibilités en utilisant les crédits non consommés pour les emplois temporairement libérés.

4 – Suppression de postes budgétaires

En application des décisions prises par l'Assemblée Départementale en 2017, il est proposé de supprimer :

- * un poste d'Ingénieur Principal mis à disposition de l'ADOC 12 et de l'IOA à compter du 1^{er} mai 2021

- * cinq emplois d'Agents d'entretien des locaux.

5 – Projet de recrutement de Conseillers Numériques France Service

Le Département s'est porté candidat pour un projet de recrutement de Conseillers Numériques dans le cadre du plan national élaboré par l'Etat. Ce projet s'inscrit dans le cadre de nos actions vers les publics en difficulté face aux usages numériques.

Le projet porté par le Département concernerait 12 Conseillers Numériques qui seraient territorialisés sur la base de nos territoires d'action sociale. Chaque emploi serait financé sur deux ans par une dotation de 50 000 euros. Toutefois, cette aide ne couvre pas la totalité du financement de ces emplois et des coûts liés à l'activité (frais de déplacement, équipements informatiques, ...) qui seront à la charge du Département.

A la date de rédaction de ce rapport, le projet n'est pas finalisé et nous ne disposons pas de la réponse de l'Etat sur notre candidature.

Si notre offre est retenue, il conviendra de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires en décision modificative n°1. Toutefois, afin de ne pas retarder la mise en œuvre éventuelle de cette action, il est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toutes décisions relatives à ce projet.

6 – Politique de gestion des ressources humaines

Modification du règlement intérieur sur le régime indemnitaire

« Les Agents non titulaires recrutés sur la base d'une rémunération indiciaire peuvent prétendre au même régime indemnitaire que celui applicable aux Agents titulaires à grade et fonction équivalent ».

Cette proposition de modification vise à permettre d'octroyer le régime indemnitaire aux Agents contractuels indiciaires dès leur entrée en fonction. Cette modification est conforme aux dispositions statutaires et permettra de renforcer notre attractivité.

En conclusion, je vous propose de délibérer sur les points suivants :

I – Créations d'emplois

1– Pôle Ressources et Moyens – Direction des Marchés et de l'Achat Public

- 1 Attaché Territorial (Catégorie A)
- 1 Rédacteur territorial (Catégorie B)

2 – Pôle Aménagement du Territoire– Direction des services administratifs

- 1 Rédacteur territorial (Catégorie B)

3 – Pôle Attractivité – Direction Agriculture et Environnement

- 1 poste d'Ingénieur Territorial (Catégorie A) pour assurer temporairement un tuilage lié à un départ à la retraite.

II – Personnels de remplacements

1 – Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local

-Maintien d'un effectif de 19 Agents contractuels (6 Agents Administratifs, 11 Travailleurs Sociaux, 1 Puéricultrice et 1 Psychologue).

-6 Agents Administratifs contractuels pour le plan pauvreté (RSA) pour la durée de cette action.

2 – Pôle Aménagement du Territoire

216 mensualités pour les remplacements dans les collèges

24 mensualités pour le service de la viabilité hivernale

3 – Pôle Attractivité

34 mensualités pour les activités sur des musées

7 mensualités pour des activités saisine de fouilles

4 – Autres Pôles

120 mensualités

Dans la limite des moyens indiqués ci-dessus, de donner délégation au Président du Conseil départemental pour effectuer **les recrutements d'Agents contractuels en tenant compte des absences justifiées et des besoins des services liés à des surcroûts temporaires d'activités ou des besoins saisonniers.**

En sus de ces enveloppes budgétaires, des recrutements complémentaires peuvent être effectués pour compenser des congés parentaux ou des disponibilités en utilisant les crédits non consommés pour les emplois temporairement libérés.

III – Suppressions de postes

-1 poste d'Ingénieur Territorial (Catégorie A) mis à disposition de l'ADOC

-5 emplois d'Agent d'entretien des locaux

IV – Projet de recrutement de Conseiller Numérique

Donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toutes décisions relatives à ce projet, de confirmer le nombre de créations d'emplois.

V – Autoriser le Président à relancer les procédures permettant de reconduire le recours aux Associations de travail intermédiaire pour assurer les remplacements dans les collèges.

VI – Adopter la modification du règlement interne concernant le régime indemnitaire comme mentionné dans le rapport.

LES FRAIS GENERAUX

Les frais généraux recouvrent l'ensemble des charges liées au fonctionnement de l'administration départementale telles que la maintenance informatique, la téléphonie, l'affranchissement, les fournitures de bureau, la documentation, les frais de transport, l'entretien des petits équipements et des véhicules du parc départemental..., ainsi que les frais de gestion, tels que les admissions en non-valeur, les frais d'actes et de contentieux, les études générales.

Tout au long des dernières années des efforts importants ont été réalisés pour réduire les coûts de gestion de notre administration, ce qui a permis de dégager de réelles économies notamment sur les locations de locaux, la téléphonie et les fournitures de bureau.

Parallèlement, le développement du numérique et du télétravail a impacté nos modes de fonctionnement et nos charges de gestion. Des économies substantielles de papier, de consommables bureautiques et de frais d'envoi ont été enregistrées et de nouvelles dépenses liées à l'exploitation des outils et des applications numériques et téléphonie se sont développées.

Pour l'ensemble des dépenses d'administration générale et de fonctionnement des services il est prévu un crédit de 5 210 886€, auquel s'ajoutent les charges de viabilisation (eau, électricité, combustible, ménage, entretien et contrôle des installations ...) plus les diverses charges immobilières (assurances, impôts, frais de location de locaux ...) pour 3 219 200€, **soit au total 8 430 086€ de charges de gestion**. Celles-ci sont bien maîtrisées et diminuent de 2,2% par rapport au BP 2020.

**LES DONNEES BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL
POUR L'ANNEE 2021**

Le budget 2021 s'élève, en mouvements réels, à 402 835 208€, dont :

- 67 360 999€ de dépenses d'investissement hors dette,
- 310 860 009€ de dépenses de fonctionnement hors dette,
- 24 614 200€ d'annuité.

Il augmente globalement de 2,4%, par rapport au budget primitif 2020.

LES DÉPENSES :

Comme décrit, dans les rapports précédents, le budget 2021 permet de répondre aux missions obligatoires du Département, en consacrant, notamment, plus de 41% du budget aux dépenses d'aides sociales, mais il va bien au-delà, en impulsant une dynamique de relance pour aider tous les acteurs économiques et sociaux à sortir de la crise générée par la pandémie du COVID 19.

Pour créer les conditions favorables à la sortie de crise et permettre un rebond, **c'est près de 28 millions de mesures nouvelles qui sont proposées au budget 2021.**

Ces mesures nouvelles, multiples et innovantes concernent les trois secteurs des politiques départementales: Solidarités humaines, Attractivité et aménagement du territoire et elles vont permettre de:

- Renforcer notre soutien envers les plus vulnérables,
- Mettre en œuvre de nouveaux dispositifs d'accompagnement des acteurs culturels, sportifs touchés par la crise
- Contribuer à la réalisation du plan de relance engagé par l'Etat, en matière, notamment, de transition écologique.

Les crédits inscrits au budget 2021 se répartissent, par missions, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Solidarités Humaines et Développement Social Local	771 736,00	163 159 000,00	163 930 736,00
Enfance & Familles	13 500,00	25 732 200,00	25 745 700,00
Personnes âgées	718 236,00	57 752 313,00	58 470 549,00
Personnes handicapées		46 097 587,00	46 097 587,00
Emploi & Insertion	40 000,00	32 026 000,00	32 066 000,00
Prévention santé		98 000,00	98 000,00
Autres interventions sociales		1 452 900,00	1 452 900,00
Attractivité	13 346 343,00	29 782 951,00	43 129 294,00
Sécurité	479 194,00	10 229 163,00	10 708 357,00
Interventions touristiques	998 891,00	4 116 450,00	5 115 341,00
Interventions territoriales	9 353 182,00	1 822 425,00	11 175 607,00
Enseignement supérieur	849 869,00	271 530,00	1 121 399,00
Agriculture et Environnement	1 070 500,00	3 352 855,00	4 423 355,00
Marketing du territoire /accueil populations	50 000,00	608 700,00	658 700,00
Patrimoine, musées et partenariat	440 707,00	1 435 458,00	1 876 165,00
Arts vivants , vie culturelle	4 000,00	5 416 370,00	5 420 370,00
Sports et accompagnement pédagogique		1 873 000,00	1 873 000,00
Archéologie	10 000,00	172 000,00	182 000,00
Archives	90 000,00	100 000,00	190 000,00
Médiathèque		360 000,00	360 000,00
Coopération internationale		25 000,00	25 000,00
Aménagement du Territoire	52 260 000,00	23 985 972,00	76 245 972,00
Routes	36 400 000,00	10 731 806,00	47 131 806,00
Bâtiments	4 290 000,00	1 832 500,00	6 122 500,00
Collèges	11 550 000,00	6 705 799,00	18 255 799,00
Aéroport Rodez Aveyron		2 917 397	2 917 397,00
Couverture numérique	20 000,00	55 000,00	75 000,00
Transports		1 743 470,00	1 743 470,00
Moyens généraux	982 920,00	91 930 086,00	92 913 006,00
Charges de personnel	4 500,00	83 500 000,00	83 504 500,00
Charges de gestion		8 430 086,00	8 430 086,00
Equipements numériques des services	978 420,00		978 420,00
Contribution au fonds de péréquation		2 002 000,00	2 002 000,00
Total dépenses hors dette	67 360 999,00	310 860 009,00	378 221 008,00
Dettes	21 614 200,00	3 000 000,00	24 614 200,00
Total dépenses	88 975 199,00	313 860 009,00	402 835 208,00

- **Les solidarités humaines** constituent le 1^{er} poste budgétaire avec 163,2 millions d'€ de dépenses d'aides sociales en fonctionnement et 771 K€ en investissement au titre du programme d'équipement social. Globalement le budget des Solidarités humaines augmente de 5,5% par rapport au BP 2020.

Comme indiqué dans le rapport consacré aux solidarités humaines, au-delà de la réponse aux compétences obligatoires, il est proposé pour près de 6 millions de mesures nouvelles, telles que la hausse des taux directeurs des ESMS et des services d'aide à domicile, l'ouverture de places supplémentaires pour les mineurs non accompagnés, des moyens renforcés pour faciliter l'insertion des nouveaux bénéficiaires du rSa...

Des actions innovantes sont également proposées pour lutter contre la fracture numérique et promouvoir la domotique.

- **L'Attractivité territoriale**, recouvre une grande diversité de programmes en faveur des communes, des EPCI, du monde associatif et des particuliers, pour un montant de **43,1 millions d'€**, soit 11% du budget, dont 29,8 millions en fonctionnement et 13,3 millions en programmes d'investissement. Globalement ces crédits progressent de 14,8% par rapport au BP 2020 et comportent de nombreuses mesures nouvelles pour soutenir le monde associatif et l'aider à sortir de la crise. Au titre du fonds exceptionnel associatif « Sortie de crise et relance » il est inscrit 2,358 millions, répartis entre la culture, le tourisme, l'agriculture et le sport.

- **L'aménagement du territoire**, mobilise **76.2 millions d'€**, soit 19 % du budget, dont 52,2 millions en investissement répartis entre la voirie : 36,4 millions, les bâtiments départementaux : 4,290 millions et les collèges : 11,550 millions. En fonctionnement 19,270 millions sont affectés à l'entretien de la voirie (10,7 millions) des bâtiments (1,8 million) et des collèges (6,7 millions).

La participation à l'aéroport Rodez Aveyron est reconduite pour 2,917 millions. La maintenance du réseau de téléphonie mobile est prévu pour 0,080 millions et le transport des élèves handicapés est prévu pour 1,7 million d'€.

Les crédits ainsi affectés à l'aménagement du territoire comportent plus de 9 millions de mesures destinées à soutenir la relance.

- **Les moyens généraux** consacrés au fonctionnement de l'administration départementale, totalisent **92,9 millions d'€**, soit 23% du budget, dont 83,5 millions de charges de personnel, en progression de 1,3%, par rapport au BP 2020, 8,183 millions de charges de gestion en progression de 2,2% et 978 420€ pour l'équipement numérique des services.

- **L'annuité de la dette** s'élève à **24,6 millions d'€**. Elle représente 6% du budget départemental et progresse de 7% par rapport à l'annuité du BP 2020.
- **La contribution du Département au titre du Fonds globalisé de solidarité départementale** est prise en compte à titre prévisionnel pour **2 million d'€**, en progression de 4,7% par rapport au montant prélevé en 2020. Cette contribution vient en atténuation du Fonds de péréquation globalisé qui nous est attribué par ailleurs et dont le montant est indiqué ci-après.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME :

En application de l'article L3312-4 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le tableau ci-dessous, récapitule les autorisations de programmes proposées au titre des divers programmes d'investissement et les crédits de paiement inscrits au BP 2021, tels qu'ils sont présentés dans les chapitres précédents et décrits, à titre indicatif, l'échéancier des crédits de paiement pour les années 2022 et 2023.

PROGRAMMES	Restes à financer	Nouvelles AP 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023
BÂTIMENTS ET COLLEGES	27 513 169	2 200 000	15 400 000	8 424 228	2 657 857
POLITIQUE ROUTIERE	50 348 404	7 700 000	36 400 000	15 334 209	6 294 195
DÉVELOPPEMENT LOCAL	17 939 139	10 200 000	10 605 506	9 932 320	7 601 313
ENVIRONNEMENT	1 175 943	540 000	540 000	684 336	491 607
PATRIMOINE CULTUREL					
MUSÉES	1 006 913	0	0	1 006 913	
PROGRAMME ÉQUIPEMENT SOCIAL	1 168 865	2 587 357	718 236	2 230 000	837 986
FORMATION SUPÉRIEURE	1 362 775	0	816 999	545 776	
SUBVENTION COUVERTURE FIBRE OPTIQUE	5 000 000	0	0	5 000 000	
ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE	328 320	1 000 000	818 420	509 900	0
TOTAL	105 843 528	24 227 357	65 239 161	43 667 682	17 882 958

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement, inscrites au budget primitif 2021, s'établissent comme suit :

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Produits fiscaux	187 267 299,00	195 586 953,42	193 254 826,00
Foncier bâti	72 630 742,00	72 787 276,00	0,00
Transfert TVA			72 900 000,00
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	12 824 461,00	13 293 208,00	13 141 000,00
IFER	5 400 000,00	5 166 861,00	5 200 000,00
Produit DMTO	26 500 000,00	30 727 563,19	28 000 000,00
Produit TSCA	49 400 000,00	51 184 435,53	51 200 000,00
Produit TICPE	15 412 096,00	14 872 598,59	15 212 682,00
Redevance sur installations hydroélectriques	0,00	2 501 144,00	2 501 144,00
Diverses taxes et redevances (TDA + TCPE)	5 100 000,00	5 053 867,11	5 100 000,00
Dotations de l'Etat	89 999 199,00	90 202 098,00	89 750 590,00
DGF	66 963 000,00	67 045 311,00	66 840 590,00
DGD	2 787 000,00	2 787 058,00	2 787 000,00
Compensations fiscales	3 750 199,00	3 758 911,00	3 550 000,00
DCRTP	7 581 000,00	7 581 069,00	7 555 000,00
Reversement FNGIR	6 658 000,00	6 658 019,00	6 658 000,00
FCTVA travaux entretien	1 250 000,00	1 115 099,00	1 100 000,00
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	1 010 000,00	1 256 631,00	1 260 000,00
Fonds de péréquation	19 471 000,00	21 185 679,00	21 323 000,00
Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID)	4 722 000,00	4 576 752,00	4 719 000,00
Fonds DMTO	5 386 000,00	6 206 130,00	5 195 000,00
Fonds de Solidarités des Départements (FSD)	2 473 000,00	2 704 017,00	2 295 000,00
Péréquation frais de gestion Taxe foncière (DCP)	6 890 000,00	6 985 794,00	7 200 000,00
Fonds CVAE		712 986,00	0,00
Fraction supplémentaire de TVA			1 914 000,00
Dotations CNSA	20 100 000,00	21 567 827,87	21 200 000,00
Dotation CNSA/ APA 1ère Part	15 200 000,00	14 761 625,03	14 740 000,00
Dotation CNSA/ APA 2ème part	1 400 000,00	2 589 787,30	2 400 000,00
Dotation CNSA/ Conférence des financeurs	400 000,00	824 985,34	900 000,00
Dotation CNSA/ PCH	2 690 000,00	2 704 806,37	2 700 000,00
Dotation CNSA/ MDPH	410 000,00	450 123,83	460 000,00
Dotation CNSA/ Prime MDPH		236 500,00	0,00
Autres produits fct	19 939 591,00	20 386 684,13	19 137 663,00
Ressources générales	18 003 591,00	18 452 515,26	17 206 663,00
Ventes de produits finis ZAD A75			
Redevance Aveyron Labo	150 000,00	147 881,11	145 000,00
Dotation de la Région : Compensation Transport	1 786 000,00	1 786 287,76	1 786 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	336 777 089,00	348 929 242,42	344 666 079,00

Les recettes de fonctionnement totalisent 344 666 079€€. Elles enregistrent une progression de 2,3% par rapport aux recettes inscrites au budget primitif 2020, et une réduction de 1,2% par rapport aux recettes encaissées en 2020.

■ **La fiscalité totalise 193,2 millions d'€ soit 48% du budget.**

Les recettes fiscales progressent de 3,2%, dégageant 6 millions de recettes supplémentaires par rapport au BP 2020.

Avec le transfert, en 2021, de la taxe sur le Foncier Bâti au bloc communal, les départements perdent leur dernier levier fiscal.

Désormais les recettes fiscales du département correspondent à des transferts de fiscalité de l'Etat pour lesquels le Département ne dispose d'aucune autonomie.

La suppression de la taxe sur le foncier bâti est compensée par une **attribution d'une fraction de TVA** égale au produit de la TFB (base d'imposition 2020* taux 2019), majoré de la moyenne annuelle du produit des rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020 et des compensations d'exonérations de TFB en 2020. Cette recette est estimée pour 2021 à **72,9 millions d'€**, sa progression au cours des prochaines années sera indexée sur l'évolution de la TVA.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), attribuée en 2020 pour 13,300 millions est estimée par la DGFIP à 13,1 millions en 2021, soit une baisse de 1% par rapport au produit reversé en 2020.

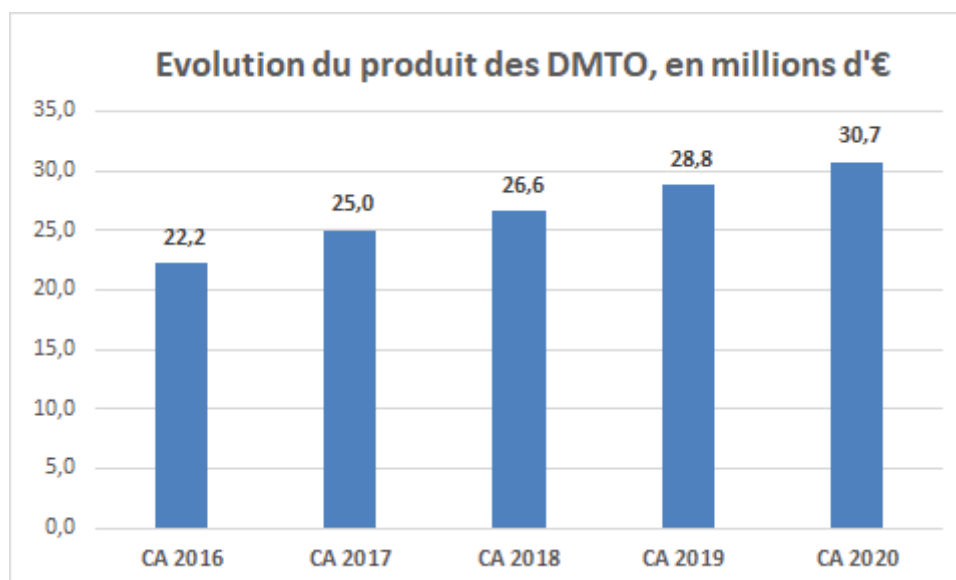
L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est estimée, sensiblement, au même niveau qu'en 2020, soit 5,2 millions d'€.

Les DMTO constituent la recette départementale la plus stratégique, de par leur montant et leur caractère fluctuant.

Au cours des cinq dernières années, les DMTO n'ont cessé de croître, passant de 22,2 millions en 2016 à plus de 30,7 millions en 2020, dégageant une recette annuelle moyenne de 26,7 millions d'€.

Cette recette reste toutefois fortement tributaire de la conjoncture économique et sociale.

Au vu de la dynamique du marché immobilier de ces dernières années, il est retenu pour 2021 une estimation de recette de 28 millions d'€, certes inférieure à la recette de 2020 mais nettement supérieure à la moyenne annuelle des cinq dernières années.



La Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est actualisée à 51,2 millions en progression de 3,6% par rapport à la recette inscrite au BP 2020.

La Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) est estimée à 15,2 millions en baisse de 1,3% par rapport à la recette inscrite au BP 2020.

Les taxes diverses : Taxe d'aménagement et Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ont enregistré ces deux dernières années une légère diminution. Pour 2021 il est reconduit l'estimation de 2020 à 5,1 million.

La redevance au titre des concessions d'énergie hydrauliques prorogées qui nous a été attribuée pour la 1^{ère} fois en 2020, suite à une mesure introduite en loi de finances 2019 et au décret d'application du 28 juin 2019, est reconduite en 2021 pour le même montant, à savoir : 2,5 millions d'€.

■ **Les dotations de l'Etat en fonctionnement totalisent 132 273 590€, globalement celles-ci diminuent de 0.5% par rapport aux dotations reçues en 2020.**

- **La DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement) est estimée à 66,840 millions d'€ soit la quasi reconduction de la dotation allouée en 2020.

- **La DGD** (Dotation Générale de Décentralisation) est gelée depuis 2011, elle est donc reconduite au BP 2021 à 2,787 millions d'€.

- **Les compensations pour exonérations fiscales**, qui constituent les variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités locales sont minorées de 5, 6% par rapport aux compensations versées en 2020.
- **Le FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources), créé en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle est, depuis lors, gelé à hauteur de 6,658 millions d'€.
- **Le FMDI** (Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion) est prévu à pour un montant équivalent à celui perçu en 2020, soit 1,260 million.
- **Les dotations de la CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie) allouées au titre de l'APA, de la PCH et du fonctionnement de la MDPH, sont prévues au BP 2021 pour 21,2 millions d'€, soit un montant à celui perçu en 2020.
- **Le FCTVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie** est estimé à 1,260 million d'€ au vu des dépenses réalisées en 2020.
- **Les fonds de péréquation, destinés à** réduire les inégalités entre départements en termes de richesse fiscale et en termes de charges, sont globalement estimées **à 21,323 millions** en baisse de 0,6% par rapport aux dotations perçues en 2020.
- Au titre de la péréquation horizontale, qui s'établit sur la base d'une redistribution entre départements, il est attribué un fonds globalisé regroupant :
 - Le fonds de péréquation des DMTO, créé en 2011, lors de la suppression de la suppression de la taxe professionnelle.
 - Le fonds de solidarité départementale, créé en 2014 pour réduire le reste à charge des AIS.
 - Le fonds de soutien interdépartemental, créé en 2019.

Ce fonds globalisé est alimenté par deux parts : un prélèvement proportionnel applicable à tous les départements en fonction de l'assiette DMTO et un prélèvement progressif réservé aux départements dont l'assiette DMTO est supérieure à 75% de l'assiette DMTO moyenne par habitant.

La loi de finances 2021 a maintenu à 1,6 milliard, comme en 2020, le montant mis en répartition au titre du fonds de péréquation des DMTO, quelle que soit le montant reversé par les départements.

Sur cette base et au vu des critères propres au département de l'Aveyron (potentiel financier, population et revenus/hab) l'attribution du fonds globalisé est estimé 12,2 millions pour le Département et la contribution à 2 millions, soit une attribution nette de 10,2 millions en baisse de 11% par rapport à 2020.

Fonds de péréquation horizontale			
Attribution des fonds de péréquation	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Fonds globalisé			
Fonds DMTO	5 386 000,00	6 206 130,00	5 195 000,00
Fonds départemental de solidarité	2 473 000,00	2 704 017,00	2 295 000,00
Fonds de Soutien Interdépartemental	4 722 000,00	4 576 752,00	4 719 000,00
Total des attributions	12 581 000,00	13 486 899,00	12 209 000,00
<i>Evolution n-1</i>		4,7%	-9,5%
	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Contribution au fonds de solidarité	1 913 000,00	1 994 682,00	2 002 000,00
Attribution nette du fonds globalisé	10 668 000,00	11 492 217,00	10 207 000,00
<i>Evolution n-1</i>		9,4%	-11,2%

Le fonds de péréquation CVAE est alimenté par une contribution des départements en fonction du niveau de CVAE perçue (ou "stock») et de l'évolution de la CVAE (ou "flux"). Ce fonds, dont l'enveloppe 2021 est estimée à 59.3 millions, (-5%/2020) est reversé à un panel de 48 départements les moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges, tenant compte du potentiel financier par habitant, du revenu moyen par habitant, du nombre de bénéficiaires du RSA et du nombre de personnes de plus de 75 ans. Le département de l'Aveyron se situe dans la zone à risque de l'inéligibilité. En 2020, le département a été éligible alors qu'il ne l'était pas en 2019. Pour 2021, nous n'avons aucune assurance quant à l'attribution de ce fonds.

- La péréquation verticale est assurée par le Dispositif de compensation péréquée. Ce fonds est constitué de 2 enveloppes, une 1^{ère} attribuée au prorata du reste à charge des AIS et une 2^{ème} répartie selon un indice synthétique prenant en compte le revenu/habitant, le nombre de bénéficiaires APA, le nombre de bénéficiaires RSA et le nombre de bénéficiaires PCH. Au vu de la prévision retenue en loi de finances 2021 il est estimé pour le Département une participation de l'Etat au titre de ce fonds de 7,2 millions en 2021.
- **La fraction supplémentaire de TVA :** En application de l'article 16 de la LF 2020 il est attribué, à compter de 2021, une fraction supplémentaire de TVA aux départements dont le montant par habitant des droits de mutation est <au montant moyen/hab de l'ensemble des départements et dont le taux de pauvreté est >ou = à 12%. 68 départements devraient bénéficier de ce fonds, dont l'Aveyron pour un montant estimé de 1,9 million d'€.

Fonds de péréquation verticale			
Dispositif de compensation péréqué	6 890 000,00	6 985 794,00	7 200 000,00
<i>Evolution n-1</i>		0,3%	3,1%
Fraction supplémentaire de TVA			1 914 000,00
Total péréquation verticale	6 890 000,00	6 985 794,00	9 114 000,00

- **Les dotations CNSA pour le financement des dépenses APA, PCH et MDPH**, sont estimées pour un **montant global de 21,2 millions d'€**, en progression de 5,5%, par rapport au BP 2020, du fait de l'augmentation des concours attribués au titre de l'APA II pour la mise en œuvre des mesures prévues par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015
- **Les autres produits de fonctionnement totalisent 19 137 663€, en baisse de 4%**, par rapport au BP 2020, du fait principalement de la diminution des recouvrements d'aides sociales à l'hébergement, suite au passage progressif des établissements en CPOM.

Les recettes d'investissement totalisent 58 169 129€, en progression de 2,8% par rapport au BP 2020 et de 57,1% par rapport au CA 2020

- **Les dotations de l'Etat** au titre de l'investissement totalisent 11,943 millions d'€. Celles-ci sont en baisse de 5.8% par rapport au BP2020, du fait d'une diminution de Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) au titre des projets d'équipements. Le FCTVA au titre des dépenses d'investissement est, au vu des dépenses d'équipement réalisées en 2020, estimé à 8,1 millions d'€, comme en 2020.

La DDEC (Dotation Départementale d'Equipement des Collèges) est figée à 1 078 438€.

- Les recettes diverses d'investissement s'élèvent à 9,225 millions d'€. Parmi ces recettes, il est pris en compte une participation de l'Etat au titre du plan de relance de 2,230 millions d'€. Cette participation est adossée sur les travaux programmés au BP 2021 au titre de la transition Energétique.
Il est par ailleurs prévu des participations de la Région au titre des travaux routiers d'intérêt régional pour un montant de 4,680 millions d'€.

Pour le financement des investissements, il est prévu un recours à l'emprunt de 37 millions d'€. Au regard du ratio de solvabilité qui est de 3,6 ans fin 2020, ce niveau d'emprunt est tout à fait supportable.

- **Le budget 2021, est équilibré comme suit, avec un emprunt de 37 millions d'€.**

	BP 2021
Produits de fonctionnement	344 666 079
Charges de fonctionnement hors intérêts	310 860 009
Dont atténuations de produits	2 002 000
EPARGNE DE GESTION	33 806 070
Intérêts de la dette	3 000 000
Dépenses totales de fonctionnement	313 860 009
EPARGNE BRUTE	30 806 070
Capital de la dette	21 614 200
EPARGNE NETTE	9 191 870
Dépenses d'investissement. hors dette	67 360 999
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	21 169 129
EMPRUNT	37 000 000
Total recettes	402 835 208
Total dépenses	402 835 208

LA DETTE DEPARTEMENTALE.

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 12 février, les caractéristiques de la dette départementale sont les suivantes :

- L'encours au 1^{er} janvier 2021 est de 182 274 849€, dont
 - 68% à taux fixes
 - et 32% à taux variables.
- Le taux moyen est de 1,55 %, en baisse continue depuis 2012.
- La dette départementale est à la fois saine, diversifiée et parfaitement sécurisée.
- L'annuité de la dette 2021 est évaluée à **24,8 millions d'€**, dont 21,8 millions d'€ de remboursement du capital et 3 millions d'€ d'intérêts. L'annuité 2021 augmente de 9% par rapport à l'annuité 2020.

Pour le financement du budget 2021, de nouveaux emprunts sont prévus à hauteur de 37 millions d'€.

DETTE GARANTIE : ACCORDS DE PRINCIPE POUR 2021

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours global des prêts garantis s'élève à 49 254 365 € dont l'essentiel, 37 973 965 €, concerne les organismes HLM, les autres bénéficiaires étant principalement des établissements médico-sociaux.

Les garanties d'emprunts constituent une aide indirecte importante à l'économie.

Les risques qui leur sont inhérents sont réels. C'est pour se prémunir contre ces risques que le Conseil départemental, depuis une délibération du 19 novembre 1985, a adopté une politique prudentielle en la matière, en limitant d'une part, l'étendue des garanties :

- aux organismes HLM dont le siège social est dans l'Aveyron,
- aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de la compétence du Conseil départemental dont le maître d'ouvrage, de droit public ou privé associatif, est en Aveyron,

et en plafonnant, d'autre part, à 50% le taux de garantie pour l'ensemble des demandeurs.

Il vous est proposé de confirmer, pour 2021, les règles prudentielles énoncées ci-dessus.

ACCORDS DE PRINCIPE POUR L'EXERCICE - METHODOLOGIE

Afin de ne pas retarder l'examen des dossiers, dans l'attente d'une réunion de notre Assemblée départementale, il vous est proposé de donner un accord de principe à l'octroi de nouvelles garanties aux organismes HLM dont le siège social est dans l'Aveyron et aux établissements médico-sociaux dans les conditions énoncées ci-dessous :

→ Accord de principe aux organismes HLM

En 2021, les deux organismes HLM aveyronnais qui sollicitent le Conseil départemental sont :

- L'OPH AVEYRON HABITAT
- SUD MASSIF CENTRAL HABITAT

A noter que, dans le cadre de la Loi ELAN du 23 novembre 2018, Aveyron Habitat va fusionner, courant 2021, avec une Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESL) et lui transmettre son patrimoine. Aveyron Habitat sera en conséquence dissout par l'effet de la fusion. Les garanties du Département seront alors apportées à la nouvelle structure.

Pour 2021, l'enveloppe globale d'emprunts pour laquelle la garantie du Département pourrait être sollicitée est de : 27 450 000 €, au vu des estimations faites par :

- Aveyron Habitat : 8 000 000 €, soit une garantie maximale de 4 000 000 € ;
- Sud Massif Central Habitat : 19 450 000 €, soit une garantie maximale de 9 725 000 €.

Conformément aux règles prudentielles édictées ci-dessus, je vous propose de limiter la garantie du Conseil départemental à 50% du montant des prêts qui seront souscrits par ces deux organismes, plafonnant ainsi les garanties d'emprunts à 13 725 000 € pour l'année 2021.

→ Accord de principe aux établissements médico-sociaux

Il vous est proposé de renouveler l'accord de principe pour garantir, à hauteur de 50% maximum, les prêts souscrits par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- dont le maître d'ouvrage est une personne morale de droit public ou de droit privé associatif ayant son siège social en Aveyron ;
- pour des opérations de construction, d'extension, de réhabilitation des établissements relevant de la compétence du Conseil départemental ;
- et dont l'établissement est implanté en Aveyron ;

et de donner délégation à la Commission permanente pour examiner et délibérer sur les demandes de garanties qui seront présentées au cours de l'année 2021.

RETROSPECTIVE

→ Garanties globales accordées en 2020 aux organismes HLM

En 2020, la garantie maximale du Département accordée à l'OPH Aveyron Habitat et à Sud Massif Central Habitat était de 2 699 880 €.

Au 31 décembre 2020, ces deux organismes HLM aveyronnais ont sollicité la garantie du département pour un montant total de 1 349 940 €. Les opérations ayant bénéficié de cette garantie sont les suivantes :

Date CP	Description de l'opération	Organisme prêteur	Type de prêt	Numéro de la ligne de prêt	Montant du prêt	Taux de la garantie	Montant Garanti
AVEYRON HABITAT							
26/06/2020	Construction 9 logts à Creissels	CDC	PLS	5301319	50 119 €	50%	25 060 €
26/06/2020	Construction 9 logts à Creissels	CDC	PLS	5301321	73 905 €	50%	36 953 €
26/06/2020	Construction 9 logts à Creissels	CDC	PLS Foncier	5301320	23 822 €	50%	11 911 €
26/06/2020	Construction 9 logts à Creissels	CDC	PHB	5301318	5 000 €	50%	2 500 €
26/06/2020	Construction 9 logts à Creissels	CDC	PLUS	5341263	1 011 647 €	50%	505 824 €
26/06/2020	Construction 9 logts à Creissels	CDC	PLUS Foncier	5341262	170 057 €	50%	85 029 €
26/06/2020	Construction 9 logts à Creissels	CDC	PHB	5341261	40 000 €	50%	20 000 €
28/09/2020	Réhabilitation 36 logts à Capdenac-Gare	CDC	PAM	5373284	432 000 €	50%	216 000 €
TOTAL réalisations 2020 :					1 806 550 €		903 275 €
SUD MASSIF CENTRAL HABITAT							
26/06/2020	Construction 10 logts à Pont-de-Salars	CDC	PLAI	5291004	288 947 €	50%	144 474 €
26/06/2020	Construction 10 logts à Pont-de-Salars	CDC	PLAI Foncier	5291003	13 161 €	50%	6 581 €
26/06/2020	Construction 10 logts à Pont-de-Salars	CDC	PLUS	5291002	517 645 €	50%	258 823 €
26/06/2020	Construction 10 logts à Pont-de-Salars	CDC	PLUS Foncier	5291001	23 577 €	50%	11 789 €
26/06/2020	Construction 10 logts à Pont-de-Salars	CDC	PHB	5324118	50 000 €	50%	25 000 €
TOTAL réalisations 2020 :					893 330 €		446 665 €
TOTAL réalisations OPH 2020					2 699 880 €		1 349 940 €

C-LES BUDGETS ANNEXES

■ LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (BUDGET 20):

Le Budget Primitif 2021 de la Maison de l'Enfance et de la Famille est équilibré en dépenses et recettes réelles à : 2 205 662€.

	Recettes	Dépenses
Investissement	1 089,00€	62 658,00€
Fonctionnement	2 204 573,00€	2 143 004,00€
TOTAL	2 205 662,00€	2 205 662,00€

Les propositions budgétaires 2021 sont les suivantes :

--> En dépenses d'investissement : 62 658€

Il est proposé :

- un crédit de 30 658€ pour le renouvellement de matériel et mobilier divers.
- 15 000 € pour le renouvellement du matériel de transport
- 17 000 € pour des équipements informatiques

L'AP en cours pour la restructuration des bâtiments de la MDEF se présente comme suit :

AP	Reste à financer / Réalisations	CP2021	CP2022	CP2023
RESTRUCTURATION MDEF	4 296 771	0	2 500 000	1 796 771
TOTAL	5 065 232	0	2 500 000	1 796 772

--> En dépenses de fonctionnement : 2 143 004€

Ces crédits recouvrent :

- les charges de personnel pour 1 883 272 € . Elles restent stables par rapport à 2020.
- les charges de gestion totalisent 259 732€

--> En recettes d'investissement : 1 089,00€

Il s'agit du FCTVA attendu en 2021, au vu des dépenses d'équipement réalisées en 2020.

--> En recettes de fonctionnement : 2 204 573€

Pour équilibrer le budget de la Maison de l'Enfance et de la Famille, il est prévu une participation du budget principal d'un montant de 2 177 000€, équivalente à celle de 2020.

Le prix de journée pour l'accueil d'enfants relevant d'autres départements est calculé sur la moyenne de l'activité des trois dernières années (2018 à 2020), soit :

- internat : **225,60 €**

- externat (SERA) : **78,08€**

Le remboursement des charges et autres produits de gestion courante est évalué à 25 000€.

Le montant du FCTVA attendu en fonctionnement pour 2021 s'élève à 2 573€ calculé sur les dépenses effectuées en 2020 sur l'entretien des bâtiments.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements sont inscrites, en dépenses et recettes d'ordre pour 61 569€.

■ BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ÉNERGIE (BUDGET 23) :

Ce budget créé en 2016, pour comptabiliser les opérations liées à l'exploitation des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment du Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue est doté de l'autonomie financière et relève de l'instruction comptable M4 (SPIC).

Le Budget Primitif 2021 du budget « Production d'énergie » est équilibré en dépenses et recettes réelles à : 5 230 €.

	Recettes	Dépenses
Investissement	0,00€	0,00€
Fonctionnement	5 230,00€	5 230,00€
TOTAL	5 230,00€	5 230,00€

En recette, le produit de la vente d'énergie est estimé à 5 230€.

Les dépenses s'élèvent à 5 230€ et concernent essentiellement des frais de maintenance.

■ LA CHAUFFERIE BOIS RUE SARRUS (BUDGET 50) :

Le Budget Primitif 2021 de la Chaufferie Bois Sarrus, est équilibré en dépenses et recettes réelles à 878 390 €.

	Dépenses	Recettes
Investissement	740 000,00€	740 000,00 €
Fonctionnement	138 390,00 €	138 390,00 €
TOTAL	878 390,00 €	878 390,00 €

Les propositions budgétaires 2021 sont les suivantes :

--> En dépenses d'investissement : 740 000€

En 2020, il a été créé une AP pour la rénovation de la chaufferie et la mise aux normes du site pour un montant de 900 000,00€

Des crédits de paiement sont prévus pour 740 000€, dont :

- des frais d'études : 50 000€
- des travaux : 690 000€

L'AP en cours se présente comme suit :

AP	Reste à financer / Réalisations	CP2021
RENOVATION CHAUFFERIE-BOIS	744 561	740 000
TOTAL	744 561	740 000

--> En dépenses de fonctionnement : 138 390€

Les crédits couvrent :

-l'achat de combustible pour 89 000 €

-et les charges fixes (maintenance, réparations et entretien, assurances,...) pour 49 390 €

--> En recettes d'investissement : 740 000€, correspondant à une participation du budget principal du Département.

--> En recettes de fonctionnement : 138 390 €, correspondant au produit de la vente d'énergie pour 113 390 €, et à une participation du budget principal du Département pour 25 000 €.

Sont également inscrits les crédits d'ordre pour l'amortissements des immobilisations : 11 492 €, pour l'amortissements des subventions d'équipement reçues : 12 522 € et pour le transfert des frais d'études et insertion en travaux : 33 451 €

Depuis le 1^{er} janvier 2021, et suite à une évolution réglementaire, et en application des articles L1412-1 et L2221-1 du CGCT, le budget annexe de la chaufferie-Bois Sarrus, ayant une activité commerciale, relevant de l'instruction comptable M4, est doté de l'autonomie financière.

L'AIRE DU VIADUC DE MILLAU (AIRE DE BROCUÉJOULS, BUDGET 60) :

Le budget Primitif 2021 de l'Aire du Viaduc de Millau est équilibré en dépenses et recettes réelles à 418 489€.

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 048 €	0€
Fonctionnement	417 441 €	418 489€
TOTAL	418 489 €	418 489 €

--> En dépenses d'investissement : 1 048€

Il est proposé un crédit de 1 048€ pour la réalisation de divers équipements.

--> En dépenses de fonctionnement : 417 441€

Les charges de fonctionnement : électricité, entretien, maintenance s'élèvent à 193 441€.

La subvention au Comité Départemental du Tourisme pour la gestion de l'espace animation de l'Aire du Viaduc est maintenue à 224 000 €.

--> En recettes de fonctionnement : 418 489 €.

Ces recettes recouvrent :

- le produit des redevances dues par la Compagnie Eiffage et la SARL 3BRAS au titre de l'occupation d'une partie de l'Aire pour 72 828 €.

- les participations prévues par la convention pluripartite de partenariat pour la gestion de l'Aire, associant la Région, la Commune de Millau, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, l'inter consulaire, pour un montant global de 120 000 €.

- la participation du budget principal du Département pour 224 000€.
- le FCTVA attendu sur les dépenses réalisées au titre de l'entretien des bâtiments en 2020, s'élève à 1 661€.

Par ailleurs, des crédits d'ordre sont prévus pour assurer l'amortissement des immobilisations pour 322 246 € et l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 321 198 €.

■ **L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPE, BUDGET 80) :**

Le Budget Primitif 2020 pour l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est équilibré en dépenses et recettes réelles à 165 737 € répartis comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	128,00€	0,00€
Fonctionnement	165 609,00€	165 737,00€
TOTAL	165 737,00€	165 737,00€

Les propositions budgétaires pour 2021 recouvrent :

--> En dépenses d'investissement :

Le renouvellement d'équipements de bureau pour 128 €.

--> En dépenses de fonctionnement :

Les frais d'entretien des bâtiments et matériels, les charges de chauffage et l'électricité, les assurances, et frais de gestion pour un montant total de 165 609€.

--> En recettes de fonctionnement : 165 737€

Pour équilibrer le budget, il est prévu une participation d'équilibre du budget principal du Département pour 160 000€,

Le FCTVA attendu sur les dépenses réalisées au titre de l'entretien des bâtiments en 2020, s'élève à 5 737€.

Par ailleurs, un crédit d'ordre est prévu, en dépense et recette, au titre de l'amortissement des équipements pour 128 €.

**Je vous prie de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2021,
tel qu'il vous est présenté dans le présent rapport, et :**

Approuver :

- l'ensemble des inscriptions du budget principal et des budgets annexes, telles qu'elles sont présentées chapitre par chapitre dans le document budgétaire joint en annexe,
- les autorisations de programme et l'échéancier des crédits de paiement présentés dans le rapport
- les subventions, telles que décrites dans les états de subventions de fonctionnement et d'investissement présentés en annexe du document budgétaire,
- les participations aux divers organismes, telles que décrites dans le présent rapport et dans l'état des participations joint en annexe du document budgétaire,
- les taux directeurs de tarification 2021 des établissements et services médico-sociaux tels que décrits en annexe 2 du rapport « Solidarités humaines »,
- les accords de principe donnés en matière de garanties d'emprunts aux organismes d'HLM et aux établissements médico-sociaux, tels que définis dans le présent rapport.
- les tarifs du Foyer Départemental de l'Enfance, au titre de l'accueil d'enfants relevant d'autres départements : internat : 225,60 € et externat (SERA) : 78,08€
- les mesures suivantes en ce qui concerne le Personnel départemental :

Créations d'emplois

- 1 Attaché Territorial (Catégorie A)
- 2 Rédacteurs territoriaux (Catégorie B)
- 1 poste d'Ingénieur Territorial (Catégorie A) pour assurer temporairement un tuilage lié à un départ à la retraite.
- 1 Attaché contractuel
- 1 Agent contractuel de catégorie A

Personnels de remplacements

Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local

- Maintien d'un effectif de 19 Agents contractuels (6 Agents Administratifs, 11 Travailleurs Sociaux, 1 Puéricultrice et 1 Psychologue).
- 6 Agents Administratifs contractuels pour le plan pauvreté (RSA) pour la durée de cette action.

Pôle Aménagement du Territoire

216 mensualités pour les remplacements dans les collèges

24 mensualités pour le service de la viabilité hivernale

Pôle Attractivité

34 mensualités pour les activités sur des musées

7 mensualités pour des activités saisine de fouilles

Autres Pôles

120 mensualités

Suppressions de postes

- 1 poste d'Ingénieur Territorial (Catégorie A) mis à disposition de l'ADOC
- 5 emplois d'Agent d'entretien des locaux

Arrêter :

- la répartition de la participation du département aux dépenses des collèges privés, comme indiqué dans les tableaux joints en annexe du rapport concernant les collèges à savoir :
 - forfait d'externat part personnel à raison de **337,32 €/élève** pour les 80 premiers élèves et **194,48 €/élève** pour les suivants,
- et les dépenses de maintenance informatique à raison de 28,63 €/élève.

Donner délégation à la Commission Permanente :

- pour répartir les programmes de subventions d'équipement et de fonctionnement, dans la limite des enveloppes inscrites au budget, telles que décrites dans les états annexes,
- pour arrêter ou modifier la répartition par opération des autorisations de programmes et de crédits de paiement,
- pour effectuer la répartition des 230 000€ de crédits inscrits au titre de l'équipement des collèges privés.

Donner délégation au Président :

- pour procéder à la souscription des nouveaux emprunts prévus au Budget 2021, et aux opérations de gestion de la dette, conformément à la délégation donnée par délibération du 7 février 2017,
- pour signer les conventions de partenariat afférentes au versement des subventions inscrites au budget 2021,
- pour effectuer, dans la limite des moyens indiqués ci-dessus les recrutements d'Agents contractuels en tenant compte des absences justifiées et des besoins des services liés à des surcroûts temporaires d'activités ou des besoins saisonniers.

En sus de ces enveloppes budgétaires, des recrutements complémentaires peuvent être effectués pour compenser des congés parentaux ou des disponibilités en utilisant les crédits non consommés pour les emplois temporairement libérés.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Jean-François GALLIARD

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Secrétariat de l'Assemblée
et des Commissions

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Délibération CdA/12/03/21/D/4/2

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20210312-39527-DE-1-1

Reçu le 17/03/21

Déposée le 17/03/21

Affichée le 18/03/21

Publiée le 14/04/21

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 12 mars 2021 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

38 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Jean-Philippe ABINAL à Madame Valérie ABADIE-ROQUES, Madame Anne BLANC à Monsieur Stéphane MAZARS, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Anne GABEN-TOUTANT, Monsieur Alain MARC à Monsieur André AT, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Bertrand CAVALERIE.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur André AT

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/12/03/21/R/4/2 concernant : **Information sur les marchés et avenants signés au titre de la délégation donnée à l'exécutif**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 12 mars 2021 ont été adressés aux élus le 26 février 2021 ;

VU les dispositions de l'article L.3221-11 et des articles L.1414-2 à L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération Conseil Départemental du 7 février 2017, déposée et affichée le 9 février 2017, donnant délégation au Président du Conseil départemental pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'examen de ce rapport par la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 5 mars 2021 ;

CONSIDERANT que la réunion s'est déroulée dans le respect des modalités sanitaires d'ordre public énoncées par le gouvernement et en vigueur à la date de sa tenue ;

PREND ACTE de l'information relative aux marchés et avenants conclus en application de cette délégation.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

INFORMATION SUR LES MARCHES, ACCORD-CADRES ET AVENANTS SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 3221-11 du CGCT)

Jusqu'au 15/02/2021

Edité le 19/02/2021

I – MARCHES OU ACCORD-CADRES

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P035	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 1 : Gros œuvre, installation de chantier	3 549 488,46 € HT et selon Bordereau des prix unitaires y compris les prix complémentaires au BPU	Marché mixte : prix global et forfaitaire et prix unitaires	ANDRIEU CONSTRUCTION	12510	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P008	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 2 : structure bois-charpente- bardage bois- façade bois métallique	1 482 768.50 € HT	Marché ordinaire	MALIGES SARL	48100	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P009	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 3 : couverture-étanchéité- bardage zinc- photovoltaïque	998 671.99 € HT	Marché ordinaire	MAE / MOBEXI	31200	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P010	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N°4 : menuiseries extérieures- occultations	632 487.83 € HT	Marché ordinaire	ROUERGUE ALUMINIUM	12000	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P029	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 5 : métallerie serrurerie	285 519,35 € HT	Marché ordinaire	ANGLES	12100	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P011	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N°6 : cloisons doublages faux plafonds	676 068.76 € HT	Marché ordinaire	SODAC SAS	34680	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P012	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 7 : menuiseries intérieures	577 053.86 € HT	Marché ordinaire	LAUSSEL ET FAU	12740	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P027	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 8 : équipements sportifs	64 520,60 € HT	Marché ordinaire	NOUANSPOURT	37460	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P013	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 9 : revêtements de sols durs, faïences	390 821.54 € HT	Marché ordinaire	BRUNHES JAMMES SAS	15000	02/11/2020

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P014	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 10 : revêtements de sols souples	246 481.16 € HT	Marché ordinaire	BENECH SARL / SARL ARLES / FAZIO / GASTON	12850	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P036	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 11 : Peinture	194 119.65 € HT	Marché ordinaire	SAS SOPESUD	34070	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P015	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 12 : ascenseur	21 100 € HT	Marché ordinaire	SCHINDLER SA	31400	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P016	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 13 : CVC plomberie	1 619 705.59 € HT	Marché ordinaire	THERMATIC SA / BOISSONNADE / BOUSQUET	12033	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P028	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 14 : Electricité	717 979,19€ HT	Marché ordinaire	MARC ELECTRICITE	34080	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P017	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 15 :équipements de restauration - cloisonnements isothermes	543 470 € HT	Marché ordinaire	VGM	12740	02/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P019	Construction d'un collège et d'un gymnase à La Cavalerie – LOT N° 17 :espaces verts	118 627.70 € HT	Marché ordinaire	CMEVE	30230	02/11/2020
Direction des Systèmes d'Information	202020I008	Abonnement à l'Atelier Salarial ADELYCE	Partie forfaitaire : 12 400 € HT/an Partie à bons de commande : sans mini / maximum : 20 000 € HT / an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	ADELYCE	31670	08/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R089	Fourniture et livraison au parc départemental de pièces et composants électriques et électroniques pour véhicules et engins	Sans minimum et avec montant maximum de 6000 € HT par année	Accord cadre à bons de commande	BEAUVAIS CEDEX	60031	02/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R091	RD 511 – Opération de sécurité - nouvelle voie – tranche 1 – Canton TARN et CAUSSES Commune de SEVERAC d'AVEYRON	232 000 € HT	Marché ordinaire	CONTE	12130	12/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R090	RD 580 et RD 6 – Confortement de la plateforme routière par paroi clouée. Communes DECAZEVILLE - LASSOUTS	TF RD 580 : 132 800 € HT TC RD 6 : 55 365 € HT	Marché à tranches	MPTS	81490	13/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R097	Travaux de sécurisation de talus routiers et de versants rocheux	Sans montant minimum ni maximum	Accord cadre à bons de commande	VERSANT TRAVAUX SPECIAUX (mandataire) / OZONE TRAVAUX SPECIAUX	11100	12/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R092	RD 25 – Traverse de Salmiech – Canton MONTs DE REQUISTANAIS – Commune de SALMIECH	TF : 454 424.50 € HT TO : 334 575.10 € HT	Marché à tranches	EUVOVIA	12031	12/10/2020

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'Accord Cadre concernant « les formations pour le personnel Départemental à l'initiative de la Direction des Systèmes d'Informations du Conseil Départemental de l'Aveyron » <u>LOT 1 : INFORMATIQUE – Marché 19H006</u> Formation Architecture du SI et Technologie Web	6400 € HT	Marché subséquent – marché ordinaire	THEMANIS	31036	05/10/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P037	Fourniture et livraison de bois de chauffage – Lot 3 : collège public de Naucelle	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	BRALEY ROUERQUE LOCA BENNE	12340	15/10/2020
Service Marketing et Accueil de Nouvelles Populations	202020D005	Activités de pleine nature pour les internes et les jeunes médecins du « Week-end Adrénaline Aveyron 2020 » annulé suite à la crise sanitaire liée au Coronavirus»	Sans montant minimum Montant maximum : 10 000 € TTC	Accord cadre à bons de commande	ROC ET CANYON	12100	08/10/2020
Service Marketing et Accueil de Nouvelles Populations	202020D006	Hébergement pour les internes et les jeunes médecins du « Week-end Adrénaline Aveyron 2020 » annulé suite à la crise sanitaire liée au Coronavirus»	Sans montant minimum Montant maximum : 10 000 € TTC	Accord cadre à bons de commande	DOMAINE DE SAINT ESTEVE	12100	04/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R100	RD 28 – Pont de Palmas – Canton LOT et PALANGES – Commune de Palmas d'Aveyron	169 989 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	26/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R093	Déneigement des RD secondaires Lot n° 1 Subdivision Nord – Circuit « Ste Geneviève sur Argence »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	AYGALENQ	12420	26/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R094	Déneigement des RD secondaires Lot n° 2 – Subdivision Nord – Circuit «Mur de Barrez »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	FROMENT	12600	26/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R095	Déneigement des RD secondaires Lot n° 3 – Subdivision Centre – Circuit « Vezins »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SARL MARTY RICHARD LEVEZOU TP	12410	26/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R096	Déneigement des RD secondaires Lot n° 4 – Subdivision Sud – Circuit « La Couvertorade »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	TRANSAGRI	12540	27/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R098	Fourniture d'absorbant routier à base de terre de diatomée	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	FIRCHIM FRANCE	12202	26/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R103	Fourniture de prévisions et d'observations météorologiques	20 892.82 € TTC	Marché ordinaire	METEO FRANCE	94160	26/10/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P038	Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination pour la restructuration et l'extension de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille à Onet Le Château (12850)	Tranche ferme : 36 820 € HT Tranche optionnelle : 1 640 € HT	Marché ordinaire Marché à tranches	JL LLOP SOCIETE D'ARCHITECTURE	81120	26/10/2020

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Systèmes d'Information	202020I009	Fourniture et mise en œuvre d'un logiciel de gestion des congés et du temps	<u>Tranche ferme</u> : Partie forfaitaire : 101 506.50 € HT Partie à bons de commande : sans montant mini-maxi <u>Tranche optionnelle 1</u> : Partie forfaitaire : 8 705.70 € HT Partie à bons de commande : sans montant mini-maxi <u>Tranche optionnelle 2</u> : Partie forfaitaire : 8 705.70 € HT Partie à bons de commande : sans montant mini-maxi <u>Tranche optionnelle 3</u> : Partie forfaitaire : 8 705.70 € HT Partie à bons de commande : sans montant mini-maxi	Marché à tranches Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	INCOTEC	67404	30/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R102	Nettoyage et inspection vidéo des drains subhorizontaux	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CITEC ASSAINISSEMENT	34725	26/10/2020
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	202020H005	Fourniture et livraison de produits d'entretien ménager pour les services du Département – 3 lots – <u>LOT 1 : Produits d'entretien ménager</u>	Sans montant minimum / an Maximum : 30 000 € HT / an	Accord cadre à bons de commande	API MPI	12850	27/10/2020
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	202020H006	Fourniture et livraison de produits d'entretien ménager pour les services du Département – 3 lots – <u>LOT 2 : Produits d'entretien ménager écologiques</u>	Sans montant minimum / an Maximum : 15 000 € HT / an	Accord cadre à bons de commande	DISTREP	82000	27/10/2020
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	202020H007	Fourniture et livraison de produits d'entretien ménager pour les services du Département – 3 lots – <u>LOT 3 : Articles de broserie et de nettoyage</u>	Sans montant minimum / an Maximum : 1 500 € HT / an	Accord cadre à bons de commande	ENTREPRISE ADAPTEE	38630	27/10/2020
Direction des Systèmes d'Information	202020I011	Suivi du site internet des Archives	Partie forfaitaire : 10 402.80 € HT / an Partie à bons de commande : sans mini annuel / maxi : 30 000 € HT / an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	EMPREINTE DIGITALE	49000	09/12/2020
Direction des Ressources Humaines Hygiène et Sécurité		Consultation pour les marchés subséquents à l'Accord Cadre concernant les « formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron ». <u>Lot 3 : ENFANCE ET FAMILLE – marché 201717H014</u> Formation «Ecrits professionnels pour l'agrément des assistants familiaux»	3900 € TTC	Marché subséquent Marché ordinaire	GRETA	12000	03/11/2020

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Ressources Humaines Hygiène et Sécurité		Consultation pour les marchés subséquents à l'Accord Cadre concernant « les formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron » <u>LOT 3 : Enfance et Famille</u> – Marché 2017 17H011 Formation « Mettre en œuvre une consultation de puéricultrice en PMI »	12480 € TTC	Marché subséquent Marché ordinaire	DALLOZ	75685	23/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R113	Réalisation de contrôles techniques obligatoires pour véhicules légers et pour véhicules utilitaires légers du CD 12 – 8 lots – Lot n° 1 : Subdivision Nord - Secteur de Mur de Barrez - Laguiole	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 1 000 € TTC	Accord cadre à bons de commande	CONTROLE AUTOMOBILE DE L'AUBRAC	12210	18/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R104	Réalisation de contrôles techniques obligatoires pour véhicules légers et pour véhicules utilitaires légers du CD 12 – 8 lots – Lot n° 2 : Subdivision Nord - Secteur de Entraygues – Espalion - Séverac	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 2 500 € TTC	Accord cadre à bons de commande	CCTA VALLEE DU LOT	12500	05/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R105	Réalisation de contrôles techniques obligatoires pour véhicules légers et pour véhicules utilitaires légers du CD 12 – 8 lots – Lot n° 3 : Subdivision Ouest – Secteur de Decazeville - Rignac	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 2 500 € TTC	Accord cadre à bons de commande	CONTROLE AUTO RIGNAC	12390	18/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R106	Réalisation de contrôles techniques obligatoires pour véhicules légers et pour véhicules utilitaires légers du CD 12 – 8 lots – Lot n° 4 : Subdivision Ouest – Secteur de Villefranche de Rouergue	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 2 500 € TTC	Accord cadre à bons de commande	CONTROLE AUTO RIGNAC	12390	18/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R107	Réalisation de contrôles techniques obligatoires pour véhicules légers et pour véhicules utilitaires légers du CD 12 – 8 lots – Lot n° 5 : Subdivision Centre – Secteur de Rodez	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 8 000 € TTC	Accord cadre à bons de commande	RODEZ CONTROLE AUTO 12 SAS	12510	05/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R108	Réalisation de contrôles techniques obligatoires pour véhicules légers et pour véhicules utilitaires légers du CD 12 – 8 lots – Lot n° 6 : Subdivision Centre – Secteur de Pont de Salars – Cassagnes Begonhes - Réquista	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 1 000 € TTC	Accord cadre à bons de commande	CONTROLE AUTO CANIVENQ	12450	18/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R109	Réalisation de contrôles techniques obligatoires pour véhicules légers et pour véhicules utilitaires légers du CD 12 – 8 lots – Lot n° 7 : Subdivision Sud – Secteur de Millau	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 2 500 € TTC	Accord cadre à bons de commande	CONTROLE AUTO DU VIADUC SAS	12100	05/11/2020

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Infrastructures	202020R110	Réalisation de contrôles techniques obligatoires pour véhicules légers et pour véhicules utilitaires légers du CD 12 – 8 lots – Lot n° 8 : Subdivision Sud – Secteur de St Affrique – St Sernin sur Rance	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 2 500 € TTC	Accord cadre à bons de commande	AUTO BILAN France	92350	05/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R111	Fourniture de carburant en station sur l'ensemble du territoire national et paiement par carte de carburants, péages et lavages de véhicules et engins	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 200 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	TOTAL MARKETING FRANCE	92029	09/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R101	RD - Enlèvement de tags	Sans Montant minimum Montant maxi/annuel : 15 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	CIEL VERT	34130	05/11/2020
Direction des Systèmes d'Information	202020I010	Marché concernant l'Abonnement à la plateforme « ActeurFSE »	Partie forfaitaire : 4 320 € HT/an Partie à bons de commande : sans mini / maximum : 30 000 € HT / an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	AATLANTIDE	38240	30/10/2020
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'Accord-cadre concernant les « Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron » - <u>Lot 1</u> : Personnes âgées, personnes - Marché 17H004 Formation « Droits de succession en lien avec les bénéficiaires de l'aide sociale »	4 464 € TTC	Marché subséquent – marché ordinaire	DALLOZ	75685	04/12/2020
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'Accord-cadre concernant les « Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron » Lot 5 : Service Affaires Administratives et Financières – Marché Formation « Perfectionnement relatif aux analyses des EPRD et ERRD »	5040 € TTC	Marché subséquent – marché ordinaire	ARJYL ASSISTANCE	42700	21/12/2020
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S017	Renouvellement du dispositif de gestion et de paiement des prestations d'aide sociale en Aveyron : chèque emploi service universel (CESU) préfinancé papier et dématérialisé	Partie forfaitaire : 5650 € HT Partie à bons de commande : sans montant minimum / sans montant maximum	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	UP-SCOP	92230	19/11/2020
Service Communication et Documentation	202020C021	Création d'une charte graphique et de supports de communication pour l'exposition Cochons : l'amour vache	Partie forfaitaire : 7260 € TTC Partie à bons de commande : Sans minimum Maximum en quantité : -impression supplémentaire de 50 catalogues de 60 pages ; -4 commandes de 4 pages supplémentaires dans le catalogue.	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	GILLES GARRIGUES	12630	03/12/2020

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Infrastructures	202020R114	Déneigement des RD secondaires LOT N° 5 - Subdivision SUD Cantons de MILLAU-1 et de TARN ET CAUSSES «Castelnau-Pégyrols »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SAS ARLES	12490	18/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R115	Déneigement des RD secondaires LOT N° 6 - Subdivision SUD Cantons de RASPES ET LEVEZOU et de TARN ET CAUSSES « Viala-du-Tarn »	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SAS ARLES	12490	18/11/2020
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S016	Exploitation et maintenance de la solution DOMATEL	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	CITYZEN	51000	01/12/2020
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R118	RD 57 Evènement exceptionnel « Bois d'enfer » au PR 16.500. Commune de MOYRAZES - Canton de CEOR SEGALA. Marché de prestations similaires.	24 120,00 € HT	Marché ordinaire	SOTRAMECA	12200	22/10/2020
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R116	RD – Surveillance des ponts – Inspections détaillées -	Sans montant minimum Maxi : 100 000 € HT/an	Accord cadre à bons de commande	ARTEIS	39700	24/11/2020
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R117	RD 557 – Reconstruction du pont de CAMPREDON - Commune de TOURNEMIRE - Canton de SAINT AFFRIQUE	411 362,40 € HT	Marché ordinaire	AUGLANS	12104	24/11/2020
Direction des Systèmes d'Information	202020I013	Maintenance et prestations diverses concernant les équipements informatiques du Conseil départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum Maxi : 210 000 € HT	Accord cadre à bons de commande	INFORSUD TECHNOLOGIES	12340	18/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P042	Exploitation des installations techniques Lot n° 1 : chauffage, climatisation, ventilation	sans montants minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	M.E.T. Energie SARL	12000	08/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P043	Exploitation des installations techniques Lot n° 2 : système anti-intrusion et sécurité incendie, télésurveillance et gardiennage, contrôle d'accès (portes, barrières et portails automatiques)	sans montants minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	CMS	12000	08/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P044	Exploitation des installations techniques Lot n° 3 : ascenseur	sans montants minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	OTIS	12000	08/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P045	Exploitation des installations techniques Lot n° 4 : Portes sectionnelles automatiques et semi automatiques	sans montants minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	AEFI EURL	12450	08/12/2020
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S024	Réalisation de visites médiatisées dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour le compte du Conseil Départemental de l'Aveyron – 2 lots Lot n° 1 : Millau – Saint-Affrique Lot n° 2 : Espalion (aucune offre reçue pour ce lot, déclaré sans suite)	Sans montant minimum et avec un montant maximum de 35 000 € TTC	Accord-cadre à bons de commande	ACCUEIL MILLAU SEGUR	12290	14/01/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions	202020G001	Location, entretien, maintenance et prestations diverses de machines à affranchir	Partie forfaitaire : 1050 € HT / an Partie à commandes : sans montant minimum / maximum de 7 000 € HT / an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	QUADIENT FRANCE	92565	09/12/2020
Direction des Systèmes d'Information	202020I014	Suivi du site internet l'Aveyron-Recrute	Partie forfaitaire : 10 534 € HT / an Partie à bons de commande : sans mini annuel / maxi : 40 000 € HT / an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	LAETIS CREATION MULTIMEDIA	12120	16/12/2020
Pôle Attractivité Service Départemental d'Archéologie	202020E005	Mise en page et impression de la revue « les cahiers d'Archéologie Aveyronnaise (Vivre en Rouergue) »	Quantité mini annuelle : 400 ex. Quantité maxi annuelle : 600 ex.	Accord cadre à bons de commande	MERICO DELTA PRINT	12340	01/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P047	Fourniture et livraison de produits alimentaires d'épicerie et de surgelés. 32 lots - <u>Lots 01, 06, 08, 21 et 24</u>	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	TRANSGOURMET	31620	17/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P048	Fourniture et livraison de produits alimentaires d'épicerie et de surgelés. 32 lots - <u>Lots 02, 03, 04, 05, 09, 10, 12, 15, 19, 23, 26, 30, 31 et 32</u>	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	PRO A PRO DISTRIBUTION SUD	82006	17/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P049	Fourniture et livraison de produits alimentaires d'épicerie et de surgelés. 32 lots - <u>Lots 07, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 22 et 25</u>	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	SYSCO FRANCE SAS	76200	17/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P050	Fourniture et livraison de produits alimentaires d'épicerie et de surgelés. 32 lots - <u>Lot 11</u>	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	AFG FOIE GRAS	12450	28/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P051	Fourniture et livraison de produits alimentaires d'épicerie et de surgelés. 32 lots - <u>Lots 27 et 28</u>	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	POMONA EPISAVEURS	31620	17/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P052	Fourniture et livraison de produits alimentaires d'épicerie et de surgelés. 32 lots - <u>Lot 29</u>	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	COLIN RHD	35131	17/12/2020
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S018	Consultation pour l'accompagnement psychologique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) du Département de l'Aveyron. Lot 1 Espalion	Sans minimum et avec un maximum de : 2 500 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	PERFORMANCE SOCIALE ORGANISATION	33000	07/01/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S019	Consultation pour l'accompagnement psychologique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) du Département de l'Aveyron. Lot 2 Millau	Sans minimum et avec un maximum de : 3 500 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	PERFORMANCE SOCIALE ORGANISATION	33000	07/01/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S020	Consultation pour l'accompagnement psychologique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) du Département de l'Aveyron. Lot 3 Saint Affrique	Sans minimum et avec un maximum de : 3 500 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	MME SOLIER-FRAISSENET VIRGINIE	12400	07/01/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S021	Consultation pour l'accompagnement d psychologues des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) du Département de l'Aveyron. Lot 4 Pays Ruthénois, Lézou, Ségala	Sans minimum et avec un maximum de : 4 500 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	PERFORMANCE SOCIALE ORGANISATION	33000	07/01/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S022	Consultation pour l'accompagnement psychologique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) du Département de l'Aveyron. Lot 5 Villefranche de Rouergue	Sans minimum et avec un maximum de : 3 500 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	MME AUBIN DELPHINE	12460	07/01/2021
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S023	Consultation pour l'accompagnement psychologique des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) du Département de l'Aveyron. Lot 6 Decazeville	Sans minimum et avec un maximum de : 3 500 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	M. DEVILLE CHRISTOPHE	12200	07/01/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité		Marché subséquent à l'Accord Cadre concernant « les formations pour le personnel Départemental à l'initiative de la Direction des Systèmes d'Informations du Conseil Départemental de l'Aveyron » LOT 2 : MANAGEMENT ET EFFICACITE PROFESSIONNELLE – Marché 19H009 « Formation Management Opérationnel ».	3 360 € TTC	Marché subséquent – marché ordinaire	THEMANIS	31036	18/12/2020
Direction des Musées Départementaux, du Patrimoine et des Coopérations	202020E006	Récolement de la collection non exposée du musée Joseph Vaylet d'Espalion	89 995 € TTC	Marché ordinaire	ASSOCIATION MATERIA VIVA	31200	19/01/2021
Direction des Systèmes d'Information	202020I012	Suivi du Progiciel MICROSAT	Partie forfaitaire : 5 000 € HT/an Partie à bons de commande : sans mini / maximum : 20 000 € HT / an	Marché mixte Accord-cadre à bons de commande	INFORMATIQUE ET GEOPHYSIQUE APPLIQUEES IGA	37000	30/12/2020
Direction des Routes et des Infrastructures	202020R151	RD 911 – Aménagement de la chaussée dans le secteur de « Baraque de Vors » du PR 64.100 à 66.200 - Communes de BARAQUEVILLE, BOUSSAC et MOYRAZES - Canton de CEOR-SEGALA	917 148,90 € HT	Marché ordinaire	COLAS SUD OUEST / SCTP	12850	06/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R152	Travaux de renforcement ponctuel des chaussées.	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	COLAS SUD OUEST	12850	11/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R125	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 1 : Véhicules Légers Renault	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	FABRE RUDELLE	12033	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R126	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 2 : Véhicules Légers Citroën	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	MAUREL DISTRIBUTION	81100	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R127	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 3 : Véhicules Légers Peugeot	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	MAUREL DISTRIBUTION	81100	15/01/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Infrastructures	202020R128	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 5 : Poids Lourds Renault	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	SUD AVEYRON POIDS LOURDS	12100	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R129	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 7 : Poids lourds Mercedes	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R130	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 9 : Engins agricoles MASSEY FERGUSON	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	SAS PAGES MA	12160	25/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R131	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 12 : TP VOLVO	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	V2V Matériels et services TP	31620	18/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R132	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 13 : TP MECALAC	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	V2V Matériels et services TP	31620	18/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R133	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 15 : TP LIEBHERR	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	MEDIMAT	34990	26/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R134	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 17 : Déneigement engins Schmidt	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R135	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 19 : Déneigement engins Sicométal	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	SICOMETAL SARL	39200	18/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R136	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 20 : Déneigement engins Acometis	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	ACOMETIS SOCIETE	68360	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R137	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 21 : Déneigement engins Villetton	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	EPOKE SOCIETE	38490	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R138	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 22 : Déneigement engins France Neige	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	15/01/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Infrastructures	202020R139	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 23 : Déneigement engins Bialler	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	STE NOUVELLE DES ETS BIALLER	05103	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R140	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 24 : Déneigement engins Bialler	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R141	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 26 : Réparation chaussée TP CTP Constructeur	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	CTP CONSTRUCTEUR	30720	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R142	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 27 : Réparation chaussée TP Schafer	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	SCHAFER-TECHNIC-GMBH	70736	22/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R143	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 29 : Equipement TP faucheur	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	SMA SAS	69250	18/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R144	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 31 : Débroussaillage engins Noremat	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	NOREMAT SA	54714	18/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R145	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 32 : Débroussaillage engins Mulag	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	EUROPE SERVICE	15000	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R147	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 34 : Signalisation embarquée et remorquée pièces Aximum	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES	33140	29/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R148	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 35 : Signalisation embarquée et remorquée pièces Mercura	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	CARROSSERIE ARTIERES	12100	18/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R149	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 36 : Signalisation embarquée et remorquée pièces TTS	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME	06516	18/01/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Infrastructures	202020R150	Fourniture de pièces d'origine et de prestations réseau pour véhicules, engins et matériel Lot n° 37 : Pièces d'usures pièces balayeuse	sans minimum ni maximum	Accord-cadre à bons de commande	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS SAS	79500	18/01/2021
Médiathèque départementale	202020E008	FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES, DOCUMENTS SONORES ET DVD FILMS - 5 LOTS - <u>Lot 1</u> : Documents imprimés du secteur adulte : documentaires, fictions, gros caractères	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	MAISON DU LIVRE SAS	12000	08/01/2021
Médiathèque départementale	202020E009	FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES, DOCUMENTS SONORES ET DVD FILMS - 5 LOTS - <u>Lot 2</u> : Documents imprimés du secteur jeunesse : albums, romans, documentaires et livres CD	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	MAISON DU LIVRE SAS	12000	08/01/2021
Médiathèque départementale	202020E010	FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES, DOCUMENTS SONORES ET DVD FILMS - 5 LOTS - <u>Lot 3</u> : BD/MANGAS adulte et jeunesse	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	MAISON DU LIVRE SAS	12000	08/01/2021
Médiathèque départementale	202020E011	FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES, DOCUMENTS SONORES ET DVD FILMS - 5 LOTS - <u>Lot 5</u> : DVD films avec droit de prêt et/ou de consultation négociés	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	RDM Vidéo SA	95110	18/01/2021
Médiathèque départementale	202020E012	FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES, DOCUMENTS SONORES ET DVD FILMS - 5 LOTS - <u>Lot 4</u> : Documents sonores Adulte et Jeunesse : CD musique	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	RDM Vidéo SA	95110	18/01/2021
Médiathèque départementale	202020E013	FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES, DOCUMENTS SONORES ET DVD FILMS - 5 LOTS - <u>Lot 6</u> : Documents sonores Adulte et Jeunesse : livres audio (texte lus).	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	RDM Vidéo SA	95110	18/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202121R001	Travaux d'hydro-régénération des revêtements des chaussées	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	EUROJOINT	69530	27/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202121R002	Fourniture et livraison de raccords hydrauliques et de systèmes d'entraînement pour véhicules et engins du Conseil départemental de l'Aveyron	Sans montant minimum Montant maximum : 50 000 € HT / an	Accord-cadre à bons de commande	COMPTOIR INDUSTRIEL REGIONAL	81000	18/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R123	Travaux de dévégétalisation des ouvrages de soutènement, de drainage et des ponts (4 lots) – <u>LOT 1</u> : Subdivision CENTRE	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	VERTICAL SECURITE	12100	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R124	Travaux de dévégétalisation des ouvrages de soutènement, de drainage et des ponts (4 lots) – <u>LOT 4</u> : Subdivision SUD	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande	VERTICAL SECURITE	12100	15/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R119	Balayage des routes départementales par balayeuse aspiratrice (4 lots) <u>LOT 1</u> : Subdivision CENTRE	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SARL MIRABEL	12390	01/02/2021

Direction	N° de marché	Objet	Montant en €	Forme	Titulaire	Code postal	Date de signature
Direction des Routes et Infrastructures	202020R120	Balayage des routes départementales par balayeuse aspiratrice (4 lots) LOT 2 : Subdivision NORD	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SARL MIRABEL	12390	01/02/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R121	Balayage des routes départementales par balayeuse aspiratrice (4 lots) LOT 3 : Subdivision OUEST	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SARL MIRABEL	12390	01/02/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R122	Balayage des routes départementales par balayeuse aspiratrice (4 lots) LOT 4 : Subdivision SUD	Sans montant minimum Sans montant maximum	Accord cadre à bons de commande	SARL MIRABEL	12390	01/02/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202121R003	Fourniture, pose et réparation de matériels de comptage routiers pour le CD12	Montant minimum : 20 000 € TTC Montant maximum : 200 000 € TTC	Accord cadre à bons de commande	SFERIEL SAS	63530	28/01/2021
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement	202020E007	Analyse d'échantillons d'eau et de boues du Département de l'Aveyron	Sans montant minimum Montant maximum : 29 500 € HT / an	Accord cadre à bons de commande	AVEYRON LABO	12031	19/01/2021

II – AVENANTS

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Infrastructures	201919R106	ROUTE DEPARTEMENTALE N° 638 – Aménagement et rectification de quatre sections entre les PR 2.500 et 4.910 – Commune de LA FOUILLADE	Avenant n° 2 : Création de prix supplémentaires. Montant de l'avenant prix 33 : 14.40 € HT/m 3 et prix 34 : 1.38 € HT/m² Montant du marché inchangé.	SCTP	02/10/2020
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	17H014A	Marché subséquent à l'Accord-cadre concernant les « Formations pour le personnel du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil Départemental de l'Aveyron » - Lot 3 : Enfance et Famille - Formation obligatoire des assistants familiaux du département de l'Aveyron	Avenant 1 : Création d'un prix supplémentaire suite à la location d'une salle.	GRETA MIDI-PYRENNES NORD	09/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201919R005	Liaison RODEZ CAUSSE COMTAL – Entre la rocade de St Mayme et le Causse Comtal - OA 7 – P.S. de la Morne	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires. Le montant du marché est inchangé.	SOL TP	02/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201919R074	RD 508 et 42 – Aménagement du PR 0.550 à 1.230 (RD 508) et du PR 15.150 à 16.000 et du PR 16.400 à 17.550 (RD 42) – Lot n° 2 : Terrassements, assainissement et ouvrage - Communes de FLAGNAC, ST PARTHEM et GRAND VABRE – Canton de LOT ET DOURDOU	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires, augmentation de la masse des travaux et du délai. Augmentation du montant du marché de 128 880,00 € HT, soit 154 656,00 € TTC. Augmentation du délai de 4 semaines. Nouveau montant du marché : 1 353 627,00 € TTC	ROUQUETTE TP	02/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201717R070	RD : Fournitures, transport et mise en œuvre de dispositif de retenue	Avenant n° 5 : création de prix supplémentaires. Travaux de nuit. Le montant du marché est inchangé.	SAS PASS	15/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R051	RD 840 – Réfection de la couche de roulement PR 19.790 à 23.540 Canton VALLON – Commune St CHRISTOPHE VALLON	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire sans augmentation du montant du marché.	EUROVIA	19/10/2020
Service Communication	202020C014	Création et fabrication de supports pour l'exposition : "Les abbayes cisterciennes du Rouergue et leurs domaines de la Révolution à nos jours"	Avenant 1 : Prolongation de la durée de validité du marché Echéance initiale : 31/12/2020 Nouvelle échéance : 31/02/2021	LE MANOIR AUX HISTOIRES– Etienne Clot / PUBLICITE ROUERGUE	07/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201717R094	Réalisation de travaux courants de maçonnerie – Lot n° 3 : Subdivision Ouest	Avenant n° 2 : Modification des modalités de règlement	ANDRIEU CONSTRUCTION	22/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201717R012	Réalisation de travaux courants de petits terrassements, confortation, assainissement et réparation de chaussée. Subdivision Ouest – Secteur de Villefranche de Rouergue	Avenant n° 1 : Modification des modalités de règlement	SOTRAMECA	22/10/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	201717P041	Réhabilitation du Parc départemental de Bel-Air à RODEZ Lot n° 13 : Electricité – courants forts et faibles	Avenant n° 4 de transfert : Transfert du marché à la société CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE	CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE	23/10/2020

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Infrastructures	202020R023	RD 911 – Aménagement d'un carrefour giratoire du PR 58.648 à 59.950. Commune de FLAVIN	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires, augmentation de la masse des travaux et prolongation du délai d'exécution. Augmentation du montant du marché de 89 292,00 € HT. Nouveau montant du marché : 731 670,25 € HT, soit 878 004,30 € TTC. Augmentation du délai de 1 mois. Nouveau délai d'exécution : 6 mois.	COLAS SO	26/10/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R052	RD : Contrôle de laboratoire – Essai sur liants et échantillons d'enrobés – Lot n° 1 : Emulsion de bitume et bitume	Avenant n° 1 : création de prix supplémentaires. Le montant du marché est inchangé.	GEOS LABORATOIRES	09/11/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	201818P018	Nettoyage des locaux et de vitrerie dans le cadre d'un groupement de commandes	Avenant n° 1 : ajout de prix supplémentaires au bordereau de prix unitaire (prestations de ménage des locaux et vitrerie de la Maison des Solidarités Départementales à Espalion)	G.S.N	19/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201717R108	Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS). Conception et réalisation. Opérations de voirie et de génie civil de catégories II et III	Avenant n° 1 : création de prix supplémentaires. Le montant du marché est inchangé.	SAS CALLIESPACE	18/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201919R113	RD 988 – Réparation du Pont de Galinière – Commune de SAINT LAURENT D'OLT – Canton de TARN ET CAUSSES	Avenant 2 : Modification de la répartition des paiements dans le cadre de la cotraitance	AUGLANS (mandataire)/ CONTE TP / CONTE ET FILS	23/11/2020
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S003	Transport par véhicule léger des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance pris en charge par le conseil départemental de l'Aveyron - 4 lots - <u>LOT 1</u> : Territoire dit « Pays Ruthénois, Lévezou, Ségala »	Avenant 1 : Précision technique dans le cadre de l'exécution du marché	AUTONOMIA TARN	04/11/2020
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S008	Transport par véhicule léger des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance pris en charge par le conseil départemental de l'Aveyron - 4 lots - <u>LOT 2</u> : Territoire dit « Villefranche - Decazeville »	Avenant 1 : Précision technique dans le cadre de l'exécution du marché	AUTONOMIA TARN	04/11/2020
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S009	Transport par véhicule léger des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance pris en charge par le conseil départemental de l'Aveyron - 4 lots - <u>LOT 3</u> : Territoire dit « Millau – Saint-Affrique »	Avenant 1 : Précision technique dans le cadre de l'exécution du marché	AUTONOMIA TARN	04/11/2020
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S011	Transport par véhicule léger des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance pris en charge par le conseil départemental de l'Aveyron - 4 lots - <u>LOT 4</u> : Territoire dit « Espalion »	Avenant 1 : Précision technique dans le cadre de l'exécution du marché	AUTONOMIA TARN	04/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R056	RD 58 – Opération de sécurité - Liaison Naucelle-Crespin. Cantons AVEYRON ET TARN et CEOR SEGALA Communes de NAUCELLE et CRESPIN	Avenant n° 1 : Augmentation de la masse des travaux et prolongation du délai d'exécution. Augmentation du montant de la TF de 29 925 € HT et du délai d'exécution de 1 mois. Nouveau montant total du marché : 243 801,50 € HT soit 292 561,80 € TTC.	SOTRAMECA	25/11/2020

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Routes et Infrastructures	201919R150	Liaison Rodez-Causse Comtal entre la rocade de St Mayme et le Causse Comtal. <u>Aménagement paysagers</u> . Plantations - Cantons RODEZ ONET et CAUSSE COMTAL	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire. Le montant du marché est inchangé.	ANTOINE ESPACES VERTS	25/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201919R107	RD 200 - Réfection de la couche de roulement des 6 tunnels situés entre les PR 0,000 et 12,426. Cantons de MONTS DU REQUISTANAIS, RASPES ET LEVEZOU et ST AFFRIQUE	Avenant n° 2 : Augmentation du montant du marché (tranches optionnelles 3 et 4) de 35 000 € HT, soit 42 000 € TTC Nouveau montant du marché : 639 963,60 € TTC	SEVIGNE	26/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201919R132	RD 29 – Ponts de La Roquette – Aménagements hydrauliques - Communes d'ONET LE CHATEAU et SAINTE RADEGONDE – Cantons de RODEZ ONET et NORD LEVEZOU	Avenant 1 : Modification de la répartition des paiements dans le cadre de la cotraitance	AUGLANS (mandataire) / CONTE ET FILS	23/11/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201818R120	Réalisation de petits travaux de terrassements, de confortation, d'assainissement et réparation de chaussée – <u>LOT 3</u> : Subdivision Ouest – Secteur de Rieupeyroux	Avenant 2 : Création d'un prix supplémentaire Le montant du marché est inchangé	S.C.T.P	10/12/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201818R118	Réalisation de travaux de petits terrassements de confortation d'assainissement et de chaussées (3 lots) <u>LOT 1</u> : Subdivision Centre – Secteurs de Rodez et Salles-Curan	Avenant n° 1 : Création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé	COLAS SUD-OUEST CENTRE FERRIE	14/12/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R060	Exécution de services de transports adaptés, créés à l'intention d'élèves aveyronnais, gravement handicapés ou scolarisés en Unités Localisées, au moyen de véhicules de 5 ou 9 places ou de véhicule aménagé pour fauteuil - 5 lots - <u>LOT 1 : Etablissements scolaires secteur ESPALION</u>	Avenant n° 1 : Règlement des comptes : introduction du paiement sur comptes séparés	RUBAN BLEU AUTOCARS (mandataire) / TRANSPORTS GAUCHY / LANDES BUS	15/12/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R064	Exécution de services de transports adaptés, créés à l'intention d'élèves aveyronnais, gravement handicapés ou scolarisés en Unités Localisées, au moyen de véhicules de 5 ou 9 places ou de véhicule aménagé pour fauteuil - 5 lots - <u>LOT 7 : Etablissements scolaires secteur VILLEFRANCHE DE ROUERQUE</u>	Avenant n° 1 : Règlement des comptes : introduction du paiement sur comptes séparés	RUBAN BLEU AUTOCARS (mandataire) / TRANSPORTS GAUCHY / LANDES BUS	15/12/2020
Direction des Routes et Infrastructures	201818R045	Fourniture et livraison de pneumatiques et réalisation de prestations de service pour les véhicules et engins	Avenant n° 3 : Création de prix supplémentaires Le montant du marché est inchangé	Groupe CHALLENGE PNEUS	09/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	201717P025	Exploitation, maintenance et réparation des installations techniques dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par le CD 12. Lot n° 1 : chauffage, climatisation, ventilation.	Avenant n° 6 : Ajout des installations techniques de chauffage et de climatisation sur la MSD « Immeuble le Compostelle » à ESPALION et ajout des installations de chauffage sur le CE de LAGUIOLE. Le présent avenant est sans incidence sur le montant du marché.	MET ENERGIE SARL	17/12/2020
Direction des Routes et Infrastructures	202020R097	Travaux de sécurisation de talus routiers et de versants rocheux	Avenant n° 1 : création d'un prix supplémentaire (n° 119). Ce nouveau prix est sans incidence sur le montant du marché.	VERSANT TRAVAUX SPECIAUX (VTS)	28/12/2020

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S004	Transport par véhicule léger des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance pris en charge par le conseil départemental de l'Aveyron - 4 lots - <u>LOT 1</u> : Territoire dit « Pays Ruthénois, Lévezou, Ségala »	Avenant 1 : Précision technique dans le cadre de l'exécution du marché	VERDIE AUTOCARS SAS	10/12/2020
Pôle des Solidarités Départementales et du Développement Social Local	202020S0012	Transport par véhicule léger des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance pris en charge par le conseil départemental de l'Aveyron - 4 lots - <u>LOT 4</u> : Territoire dit « Espalion »	Avenant 1 : Précision technique dans le cadre de l'exécution du marché	VERDIE AUTOCARS SAS	10/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	201717P026	Exploitation, maintenance et réparations des installations techniques dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le Conseil départemental de l'Aveyron – 4 lots <u>LOT 2</u> : Alarmes (intrusion et incendie), télésurveillance et gardiennage, contrôle d'accès	Avenant 8 : Rajout au bordereau des prix unitaires des abonnements de télésurveillance et de gardiennage sur le Musée de Salles la Source.	CMS	07/12/2020
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P020	Remplacement de la chaudière gaz de la chaufferie Sarrus – 3 lots LOT 01 : Démolitions – Gros œuvre	Avenant n° 1 : Travaux entraînant une plus-value forfaitaire de 16 538 € HT. Nouveau montant du marché : 59 639,00 € HT, soit 71 566,80 € TTC	Ferreira Construction SARL	11/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	201919R084	Fourniture et livraison de carburant en vrac. LOT 2 : Subdivision Sud	Avenant n° 1 : Transfert de l'accord-cadre de l'entreprise G3C Energies à l'entreprise SERVIFIOL.	SERVIFIOL.	05/01/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201818P018	Nettoyage des locaux et de vitrerie dans le cadre d'un groupement de commandes	Avenant n° 2 : ajout de prix supplémentaires au bordereau de prix unitaire pour intégrer les prestations de ménage régulier des locaux et vitrerie du Centre Administratif Foch.	G.S.N	25/01/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201717P032	Réhabilitation du Parc départemental de Bel Air à Rodez – LOT 4 : Charpente métallique – bardage – couverture	Avenant n° 2 : Modification du montant du marché : augmentation du montant des travaux de la TF de 4.586,00 € HT. (Induit une prolongation des délais d'exécution des travaux supplémentaires) Nouveau montant total du marché : 343.391,84 € HT.	MIRAMOND MASSOL	25/01/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201717P035	Réhabilitation du Parc départemental de Bel Air à Rodez – LOT 7 : Portes et portails industriels	Avenant n° 2 : Modification du montant du marché : augmentation du montant des travaux de la TO1 de 2.486,00 € HT. (Induit une prolongation des délais d'exécution des travaux supplémentaires) Nouveau montant total du marché : 58.665,48 € HT.	AEFI EURL	25/01/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201717P041	Réhabilitation du Parc départemental de Bel Air à Rodez – LOT 13 : Electricité – courants forts et faibles	Avenant n° 4 : Modification du montant du marché : augmentation du montant des travaux de la TO1 de 6.942,47 € HT. (Induit une prolongation des délais d'exécution des travaux supplémentaires) Nouveau montant total du marché : 392.040,61 € HT.	CEGELEC RODEZ ELECTRICITE	25/01/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	201717P030	Réhabilitation du Parc départemental de Bel Air à Rodez – LOT 2 : Terrassement – VRD	Avenant n° 3 : Modification du montant du marché : augmentation du montant des travaux de la TF + TO1 + TO2 de 20.462 € HT. (Induit une prolongation des délais d'exécution des travaux supplémentaires) Nouveau montant total du marché : 479.788,00 € HT.	COSTES TPA	25/01/2021

Direction	N° de marché	Objet du marché	Objet de l'avenant et montant en €	Titulaire	Date de signature
Direction des Bâtiments et des Collèges	201717P042	Réhabilitation du Parc départemental de Bel Air à Rodez – LOT 14 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire	Avenant n° 4 : Modification du montant du marché : augmentation du montant des travaux de la TO1 de 26.744,07 € HT. (Induit une prolongation des délais d'exécution des travaux supplémentaires) Nouveau montant total du marché : 355.744,16 € HT.	THERMATIC SA	25/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	201818R086	LIAISON CAUSSE COMTAL - TERRASSEMENTS GENERAUX - SECTION SEBAZAC CAUSSE COMTAL CANTONS : RODEZ ONET ET CAUSSE COMTAL COMMUNES : ONET LE CHATEAU, LA LOUBIERE, SEBAZAC CONCOURES, MONTROZIER.	Avenant n° 1 : Définition de prix nouveaux, sans augmentation du montant du marché	SEVIGNE	25/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R022	Aménagement en traverse - RD 226 et RD 997 – Commune de NAUCELLE – Canton du CEOR SEGALA	Avenant n° 2 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	25/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	16-R-129	Déneigement et salage des Routes Départementales – Subdivision Centre – Circuit « RD 29 – Col d'Aujols »	Avenant n° 1 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	25/01/2021
Direction des Routes et Infrastructures	202020R028	RD 601 – Renforcement de la chaussée et réfection de la couche de roulement du PR 0.000 à 1.120. Commune de CALMONT	Avenant n° 1 : Transfert du marché de l'entreprise COLAS SUD OUEST à l'entreprise COLAS FRANCE	COLAS FRANCE	25/01/2021
Direction des Ressources Humaines, Hygiène et Sécurité	202020H002	Actions de formation pour les agents du Conseil Départemental de l'Aveyron – 4 lots – <u>LOT 2 : Habilitations électriques</u>	Avenant n° 1 : Création d'un prix supplémentaire. Le montant du marché est inchangé.	CCI AVEYRON	19/01/2021
Direction des Bâtiments et des Collèges	202020P019	Travaux sur la construction d'un collège et d'un gymnase à la Cavalerie - 17 lots – LOT 17 : Espaces Verts	Avenant n° 1 : Modification des taux de répartition des travaux des espaces mutualisés entre le collège et le gymnase	CMEVE SAS	10/02/2021

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Secrétariat de l'Assemblée
et des Commissions

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Délibération CdA/12/03/21/D/6/3

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20210312-39506-DE-1-1

Reçu le 17/03/21

Déposée le 17/03/21

Affichée le 18/03/21

Publiée le 14/04/21

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 12 mars 2021 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

37 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Jean-Philippe ABINAL à Madame Valérie ABADIE-ROQUES, Madame Anne BLANC à Monsieur Stéphane MAZARS, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Monsieur Alain MARC à Monsieur André AT, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : Madame Anne GABEN-TOUTANT, Monsieur Jean-Dominique GONZALES.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Christian TIEULIE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/12/03/21/R/6/3 concernant : **Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 12 mars 2021 adressés aux élus le 26 février 2021 ;

VU l'examen du présent rapport par la commission de l'administration générale, des ressources humaines et des moyens logistiques lors de sa réunion du 5 mars 2021 ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 prescrivant l'obligation d'adopter un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

VU les dispositions de l'article L.3311-3 prescrivant le rapport porté à connaissance et l'article D.3311-9 du Code Général des collectivités territoriales, décrivant son contenu ;

CONSIDERANT que la réunion s'est déroulée dans le respect des modalités sanitaires d'ordre public énoncées par le gouvernement et en vigueur à la date de sa tenue ;

PREND ACTE de la communication par le président du Conseil Départemental du rapport annuel 2020 détaillé en annexe, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du département et du plan d'action susvisé pour 2021.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 12 mars 2021

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS LOGISTIQUES

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le Département

En application des dispositions des Articles L 3311-3 et D 3311-9 du code général des collectivités locales, le présent rapport a pour objectif : de porter à connaissance les informations relatives à la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes intéressant le fonctionnement du Département dans la fonction ressources humaines.

1 - Situation au niveau des effectifs du personnel

1.1– Personnel en fonction

Effectif en fonction au 31/12/2020 : **1 444 agents**
Répartis ainsi : **842 Femmes**
602 Hommes

Répartition par filières

FILIERES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Administrative	333	45	378
Technique	154	521	675
Sociale et Médico-Sociale + médico technique	322	26	348
Culturelle	33	10	43
TOTAL	842	602	1444

Répartition par catégorie

CATEGORIE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
A	379	91	470
B	118	95	213
C	345	416	761
TOTAL	842	602	1444

Répartition par fonctions d'encadrement

FONCTIONS ENCADREMENT	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Emplois Fonctionnel	2	3	5
Emplois de Direction	10	18	28
Emplois de Chef de service, chef de bureau et Adjoint	66	30	96
Emplois d'Encadrement de Proximité	3	48	51
TOTAL	81	99	180

Commentaires

Les Femmes sont surreprésentées en Catégorie A et B en raison de l'organisation des services et surtout des métiers exercés dans les fonctions administratives et sociales y compris au niveau de l'encadrement. Cette situation résulte de l'application du PPCR qui a inclus le reclassement en catégorie A de tous les personnels relevant des filières sociales et médico-sociales.

La situation est plus équilibrée en Catégorie C compte tenu de l'importance des métiers du secteur technique routier (majorité de personnel masculin) et des collègues (majorité de personnel féminin).

Dans la fonction d'encadrement, les Femmes sont plus fortement présentes dans les niveaux d'encadrement supérieur (emploi de direction et de Chef de Service) et beaucoup moins dans l'encadrement de proximité que l'on trouve principalement dans le secteur technique routier.

1.2 – Personnels non titulaires

Assistants Familiaux : 191 emplois occupés (effectif de référence 220)

* Femmes : 161

* Hommes : 30

Personnels de service :

* Femmes : 19

La surreprésentation des Femmes est liée aux métiers exercés.

2 – Informations concernant la politique de gestion des ressources humaines

2.1 – Recrutements 2020

102 agents ont été recrutés sur des emplois permanents

* Femmes : 66

* Hommes : 36

La plupart de nos recrutements externes sont organisés dans le cadre de procédures de sélection avec un examen des candidatures par une Commission de recrutement mixte (sauf impossibilité ponctuelle liée à l'indisponibilité des personnes qui assurent la fonction recrutement).

2.2 – Temps de travail

L'accès au travail à temps partiel est ouvert à tous les agents de la collectivité. Le temps partiel concerne 297 agents qui se répartissent comme suit :

* Femmes : 265

* Hommes : 32

La collectivité prend en compte toutes les demandes de travail à temps partiel. A ce jour, aucune demande n'est refusée en ce qui concerne le quotient du temps partiel. La collectivité se réserve le droit de décider ou de modifier le planning d'organisation des agents à temps partiel en concertation avec les agents concernés dans un souci de garantir la continuité des services et afin de prendre en compte dans un service donné les différentes demandes de temps partiel.

2.3 – Promotions

Les avancements de grades et promotions internes ont concerné 91 agents en 2020, qui se répartissent comme suit :

* Femmes : 60

* Hommes : 31

La collectivité, depuis 2007, s'est dotée d'un règlement politique de gestion des carrières concernant les promotions (avancement de grade et promotion interne). Ces principes ont été revus en 2015 et 2018 dans un souci d'offrir de nouvelles perspectives de carrière à l'ensemble des agents de la collectivité, dans le respect des statuts particuliers, en tenant compte des besoins des services, des organisations de travail et des responsabilités exercées.

Un effort important a été fait en ce qui concerne la catégorie C avec le passage à un ratio à 100 % en 2018 offrant à tous les agents concernés une perspective de carrière très ouverte et une garantie d'accès au grade terminal de cette catégorie dans le respect des dispositions de chaque statut particulier.

Les dispositions concernant la politique de gestion des carrières doivent faire l'objet d'une nouvelle négociation dans le cadre de la fixation des Lignes Directrices de Gestion relatives à la stratégie globale de gestion des ressources humaines qui doivent être arrêtées par le Président du Conseil départemental. Cette négociation n'a pu se tenir en 2020 compte tenu de la situation d'urgence sanitaire. Elle devra être conduite en 2021 car elle conditionne les avancements de grades et les promotions internes au titre de cette année.

Il convient de souligner que la collectivité promeut les agents sur la base des évaluations professionnelles, des compétences détenues, des responsabilités exercées, des profils des postes à pourvoir et des besoins des services, sans aucune distinction de sexe.

Enfin, la mise en place d'une conseillère en mobilité et évolution professionnelle permet aussi d'aider les agents dans la gestion de leur carrière et de leur parcours professionnel dans la collectivité, voire dans les projets d'évolution hors de la collectivité. Une réflexion complémentaire est en cours sur la gestion des cursus professionnel interne.

2.4 – Formation

Pour 2020 : 1144 Femmes
577 Hommes

L'accès à la formation est géré dans le cadre du plan annuel de formation élaboré par la collectivité en tenant compte des demandes des agents, des objectifs et priorités définis par les différents services de la collectivité.

L'accès à la formation a concerné 1721 actions de formation retenues (66,5 % de Femmes et 33,5 d'Hommes).

En 2020, le plan de formation n'a pu être exécuté dans des conditions normales compte tenu de la situation liée au COVID 19. Toutefois, la collectivité a maintenu une offre de formation importante grâce au développement des dispositifs de formation à distance.

2.5 – Prévention des violences faites aux Agents sur leur lieu de travail et lutte contre toute forme de harcèlement

Depuis 2013, la collectivité dispose d'une charte souffrance au travail incluant des procédures de prévention et de traitement des situations de harcèlement en milieu professionnel et de procédures de prévention et de gestion des actes d'agression et de violences envers le personnel.

Ces dispositifs sont gérés par la DRH HS avec notamment l'Assistante Sociale du Personnel et, en cas de besoin, l'intervention de la mission conseil en développement et accompagnement ressources humaines qui intercéde sur ces situations auprès des agents, de l'encadrement et des équipes concernés par ces thématiques.

Tous les cadres, les conseillers et assistants de prévention ainsi que les membres du CHSCT ont été formés aux problématiques des risques psycho-sociaux. Le document unique annualisé intègre une cotation des risques psycho-sociaux. Une nouvelle action de formation est envisagée sur cette thématique dès que la situation le permettra.

Un guide des bonnes pratiques pour prévenir les agressions concernant principalement les agents du secteur social a été diffusé et explicité aux personnels concernés.

S'agissant de la protection fonctionnelle, les mesures prises par la collectivité depuis 2016 pour assurer la protection des agents du département dans le cadre de leur fonction, répondent pleinement aux objectifs fixés par la circulaire de l'Etat en date du 2 novembre 2020.

L'enjeu de la protection des agents est un élément essentiel pour le département en tant qu'employeur responsable et pour assurer la continuité du service.

2.6 – Rémunérations

Les rémunérations des agents de la collectivité sont établies en fonction des grades détenus et des fonctions occupées dans le cadre fixé par la législation et les délibérations de la collectivité.

A grade identique, à fonction et responsabilités identiques, il n'y a pas de distinction de rémunération entre les Femmes et les Hommes, tant pour les personnels titulaires que pour les contractuels. Les écarts de rémunération liés à la quotité de temps de travail et notamment l'exercice du temps partiel sont identiques quel que soit le sexe des agents et résultent donc de la seule volonté des personnels concernés qui souhaitent exercer une activité réduite, soit pour des motifs familiaux, soit de plus en plus fréquemment pour exercer aussi une autre activité dans le respect des dispositions en vigueur.

Des écarts entre les Femmes et Hommes sont identifiés entre les filières et les cadres d'emploi. Ils sont liés à l'application des dispositions statutaires qui s'imposent à nous (grilles indiciaires nationales), au fruit de l'histoire notamment avec le transfert des personnels des services de l'Etat sur la composante indemnitaire. Toutefois, il convient de souligner qu'il n'y a pas d'écart au sein d'une même filière et d'un même cadre d'emploi entre les Femmes et les Hommes exerçant des fonctions et des responsabilités identiques.

La collectivité en 2014 et 2018 a consenti des efforts importants en ce qui concerne la catégorie C et particulièrement avec la mise en place d'un régime indemnitaire identique quel que soit les filières et les cadres d'emploi.

Ces dispositions ont été complétées par un dispositif de sur classement indemnitaire lié aux fonctions exercées. Cette dernière mesure a très fortement concerné les personnels féminins relevant de la filière administrative.

2.7 – Articulation vie professionnelle et vie personnelle

Au travers des différents aspects de la politique ressources humaines, les agents de la collectivité bénéficient d'un cadre de travail souple permettant de concilier temps de travail et temps personnel.

- Le règlement sur le temps de travail respecte strictement depuis 2001 le cadre légal de référence de 1607 heures avec un temps de travail égal à 39 h 58 minutes hebdomadaires et un nombre de jour RTT variable chaque année qui offre des possibilités d'organisation respectant un bon équilibre entre temps de travail et temps personnel. Cette souplesse de gestion se retrouve aussi dans la gestion des congés, les horaires de travail et la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps. Toutes ces dispositions ont été mises en place en garantissant la continuité des services, l'effectivité du temps de travail en lien avec les organisations de services.
- La mise en place du télétravail permet aussi de faciliter l'organisation de la vie des agents et de garantir une continuité d'activité. En lien avec la situation d'urgence sanitaire, en 2020 la collectivité a équipé plus de 950 agents en poste télétravail, soit plus de 90 % des personnels exerçant des activités télétravaillables. Ce choix très fort a permis de garantir la continuité du service, d'éviter le recours massif aux autorisations spéciales d'absence pendant ces périodes de confinement. Il permet de réduire les déplacements domicile lieu de travail et d'optimiser les temps d'activités.
- En ce qui concerne la politique d'action sociale, il convient de souligner :
 - Le rôle de l'assistante sociale du personnel qui apporte un soutien aux agents confrontés à des difficultés professionnelles ou personnelles.
 - L'adhésion au CNAS qui déploie une offre de services importants et diversifiés permettant notamment aux agents de mieux concilier les contraintes professionnelles et les obligations familiales (aide garde d'enfant, allocation aux parents ayant des enfants handicapés, aides aux séjours d'enfants, chèques vacances...). Ces actions contribuent au soutien de la parentalité, à l'équilibre familial et influent positivement sur les conditions de travail et la disponibilité des agents.
 - La mise en place d'un contrat de participation pour la prévoyance avec le Groupe VYV est aussi un élément contribuant à la sécurisation de la vie professionnelle et personnelle de nos agents. La participation de la collectivité (35 € par mois) a été déterminante pour permettre à tous les personnels de bénéficier de cette protection.

Tels sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance conformément aux obligations d'information légale.

En application de la loi n° 2019-828 du 6 Août 2019, la collectivité a l'obligation d'adopter un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

Ce plan d'action doit comporter au moins des mesures visant à :

- Evaluer, prévenir et le cas échéant traiter les écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes.
- Garantir l'égal accès des Femmes et des Hommes aux cadres d'emploi, grades et emploi de la Fonction Publique.
- Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Prévoir les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

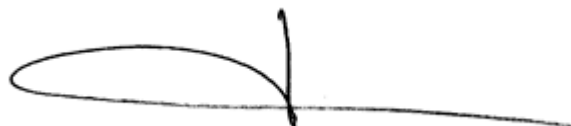
Un engagement a été pris de constituer un groupe de travail avec les Organisations Syndicales sur ces thématiques.

La situation d'urgence sanitaire n'a pas permis cette concertation qui reste un objectif prioritaire pour l'année 2021 pour améliorer l'action de la collectivité sur tous les axes définis par la réglementation.

Toutefois à la lecture des informations du présent rapport, on peut facilement dresser le constat que sur la quasi-totalité des objectifs assignés par la loi, la collectivité a déjà très largement mis en place des dispositions répondant à ces objectifs. Le plan d'action n'est donc pas finalisé, mais des actions existent et sont réellement mises en place car elles correspondent aussi à la volonté de notre Assemblée d'agir en ces domaines dans le cadre de la politique de gestion des Ressources Humaines sans attendre une réglementation nationale.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, fluid loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Jean-François GALLIARD

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Secrétariat de l'Assemblée
et des Commissions

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Délibération CdA/12/03/21/D/12/4

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20210312-39451-DE-1-1

Reçu le 17/03/21

Déposée le 17/03/21

Affichée le 18/03/21

Publiée le 14/04/21

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 12 mars 2021 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

37 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Jean-Philippe ABINAL à Madame Valérie ABADIE-ROQUES, Madame Anne BLANC à Monsieur Stéphane MAZARS, Monsieur Arnaud COMBET à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Madame Dominique GOMBERT à Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Monsieur Alain MARC à Monsieur André AT, Madame Sarah VIDAL à Monsieur Bertrand CAVALERIE.

Absents excusés : Madame Anne GABEN-TOUTANT, Monsieur Jean-Dominique GONZALES.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Sébastien DAVID

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Vu le rapport n° CdA/12/03/21/R/12/4 concernant : **Rapport développement durable**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU que les rapports présentés lors de la réunion du Conseil départemental du 12 mars 2021 ont été adressés aux élus le 26 février 2021 ;

VU l'examen de ce rapport par la commission de l'environnement, biodiversité et politique de l'eau lors de sa réunion du 5 mars 2021 ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment ses articles 252 et 254 relatifs aux projets territoriaux de développement durable et aux engagements internationaux et nationaux en matière de territoires et de villes durables ;

VU l'article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant le rapport porté à connaissance et l'article D.3311-8 fixant son contenu;

VU l'article L.110-1 du Code de l'Environnement relatif aux espaces, ressources et milieux naturels du patrimoine commun de la nation et notamment son article III listant les cinq finalités de développement durable ;

CONSIDERANT que la réunion s'est déroulée dans le respect des modalités sanitaires d'ordre public énoncées par le gouvernement et en vigueur à la date de sa tenue ;

PREND ACTE des informations communiquées dans le rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement du Département ci-annexé, pour l'année 2019.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2020

Préambule

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit pour les Conseils départementaux l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Il est présenté préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire.

Cet exercice permet d'effectuer une photographie des politiques engagées sur le territoire et des actions menées en interne par notre collectivité au regard des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Au-delà de l'obligation imposée par les textes, cette analyse doit permettre aux élus du Conseil départemental d'orienter les politiques publiques en faveur du développement durable.

Chaque édition est l'occasion de faire le point sur l'ensemble des actions et des projets que tous les services élaborent et conduisent au quotidien au sein de notre collectivité.

Les solidarités territoriales – cadre de vie – environnement

- Attractivité des territoires et services à la population
- Une veille environnementale par la participation au projet Via Fauna issu de l'appel à projet du schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- La mise en valeur de la zone humide de Nostre-Seigne sur la commune d'Onet-le-Château.
- La culture : un accès facilité pour les jeunes aveyronnais
- La Médiathèque départementale : un accès en ligne à une offre culturelle riche et variée
- Un patrimoine valorisé auprès du jeune public : les musées.
- Le haut niveau sportif : un lien avec les Clubs aveyronnais.
- Une valorisation et une préservation du patrimoine emblématique de l'architecture rurale traditionnelle
- Etude, protection et valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais
- Favoriser l'évolution des comportements vers des modes de production et de consommation durables : Développer les circuits courts et poursuivre la mise en place du site Agrilocal12.fr.

Les solidarités humaines

- La protection de l'enfance et de la famille : création de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants confiés à l'aide Sociale à l'Enfance (CESSEC) et expérimentation de l'accueil durable et bénévole par un tiers.
- Mise en place du dispositif « Sport et lien social ».
- La mise en place d'une filière de réemploi des documents désherbés par la Médiathèque départementale.

Le Département une collectivité exemplaire

- Impact de la dématérialisation sur la consommation papier
- Une démarche d'archivage raisonné et une consultation dématérialisée des documents d'archives
- Transition vers une économie circulaire par la mise en place d'une filière de réemploi des documents désherbés par la Médiathèque Départementale
- Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
- La pérennisation de la filière du réemploi informatique
- Installation de production photovoltaïque
- Construction d'un collège et d'un gymnase à la Cavalerie dans le cadre de la démarche Bâtiment durable Méditerranée Occitanie (BDMO)

Les solidarités territoriales – cadre de vie – environnement

Attractivité des territoires et services à la population

A travers son programme AGIR POUR NOS TERRITOIRES, le Département confirme son ambition d'être aux côtés des collectivités locales pour favoriser le maintien des services à la population et accompagner les équipements structurants et indispensables au développement de nos territoires.

Dans le cadre du dispositif Projets d'Intérêt Communal, ont ainsi été accompagnés les espaces à usage associatif, les travaux sur mairies, écoles, les services de santé, ainsi que les opérations d'investissement en faveur des services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, en cas de carence de l'initiative privée.

Zoom sur l'année 2019

Sur 246 dossiers d'aides aux communes et groupements de communes programmés, 188 avaient une dimension développement durable significative.

La dimension développement durable de ces dossiers réside en la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de la réduction de l'impact sur l'environnement par la réalisation de circulations douces, de travaux permettant des gains énergétiques ou l'adoption de méthodes de travail et de matériaux respectueux de l'environnement. La plus-value en terme de lien social et de services à la population est également un des critères d'appréciation du caractère durable de ces opérations.

Un 2nd programme, intitulé Equipements Structurants d'Intérêt Communautaire a permis d'accompagner la réalisation d'infrastructures qui participent aux services essentiels et à l'attractivité du territoire, tels que Maisons des Services au Public ou Pôles multiservices, les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, les structures d'accueil de la petite enfance et les écoles, ainsi que les équipements sportifs et culturels structurants.



Rénovation de l'ancienne église de Montlaur en salle associative (Foyer Magali)

En complémentarité de ces interventions, un dispositif dédié a permis d'accompagner la création d'un espace de coworking, télétravail et tiers-lieux.



Le Conseil départemental contribue par ailleurs à conforter les espaces publics de nos villes et villages dans leur rôle de lien social et dans leur participation à l'attrait touristique du département, via les programmes Cœur de Village et Bourg Centre.



Les modalités d'intervention qui leur sont associées, avec en particulier la prise en charge par le Département du schéma directeur réalisé préalablement par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, participent à l'écho très favorable que ces dispositifs rencontrent et à la valeur qualitative des aménagements réalisés sur l'ensemble du département, ainsi qu'à leur plus-value environnementale.

En accompagnant les communes dans leurs aménagements paysagers et urbains, ces deux dispositifs ont façonné le Département. Lieux de convivialité, d'échange, de rencontres, les espaces publics sont par essence des lieux de vie sociale autour desquels s'organisent les services à la population, tout en confortant le cadre de vie des habitants et en participant à la valorisation du patrimoine.

Enfin, en complémentarité de ces dispositifs, le programme départemental en faveur de l'habitat permet de jouer un effet de levier sur la reconquête de nos centres-bourgs en accompagnant notamment la création ou réhabilitation de logements communaux dans du bâti existant, ainsi que l'acquisition-démolition de bâtis délabrés, afin d'aérer et revaloriser le cœur aggloméré de nos villes et villages.

Une participation prégnante au projet Via Fauna issu d'un appel à projet du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

La Direction des Routes et des Infrastructures (DRI) participe depuis 2018 au projet Via Fauna de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie (FRCO) dont l'objectif est de mieux connaître les secteurs à enjeux pour le déplacement de la faune sauvage.

Identification de points de friction « théoriques » entre routes et corridors écologiques de la faune terrestre (sur une zone-test)

La DRI a ainsi participé à la fourniture de données techniques (sur les routes, ouvrages d'art, trafic...) contribuant à l'élaboration d'une méthode de modélisation des continuités écologiques de la faune sauvage et à la construction d'une base de données des ouvrages routiers, ferroviaires et hydrauliques.

Relevé sur le terrain de la faune écrasée

Afin de conforter les 2 nouveaux outils de la FRCO, sur la partie aveyronnaise du projet, la DRI a mis en pratique un protocole de relevé de mortalité des animaux sauvages sur un secteur sujet aux collisions routières mis en évidence par la modélisation. La FRCO a retenu une « portion-test » de 11km sur la RD911 entre Prades-de-Salars et Saint-Laurent de Lévézou.

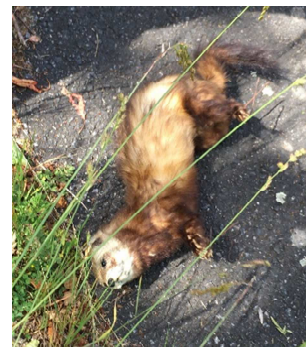
Les données nécessaires à la FRCO ont été intégrées par la Direction des Services Informatiques aux tablettes des véhicules de patrouille et les agents de terrain, déjà sensibilisés à titre personnel ; ils ont été formés et se sont pleinement investis dans ce relevé qui a duré une année (de juillet à fin juin 2020).



Atelier de prise en main pour la saisie des données pour le relevé de mortalité



Tablette pour la saisie des événements lors des patrouilles, écran sur le domaine « Via Fauna »

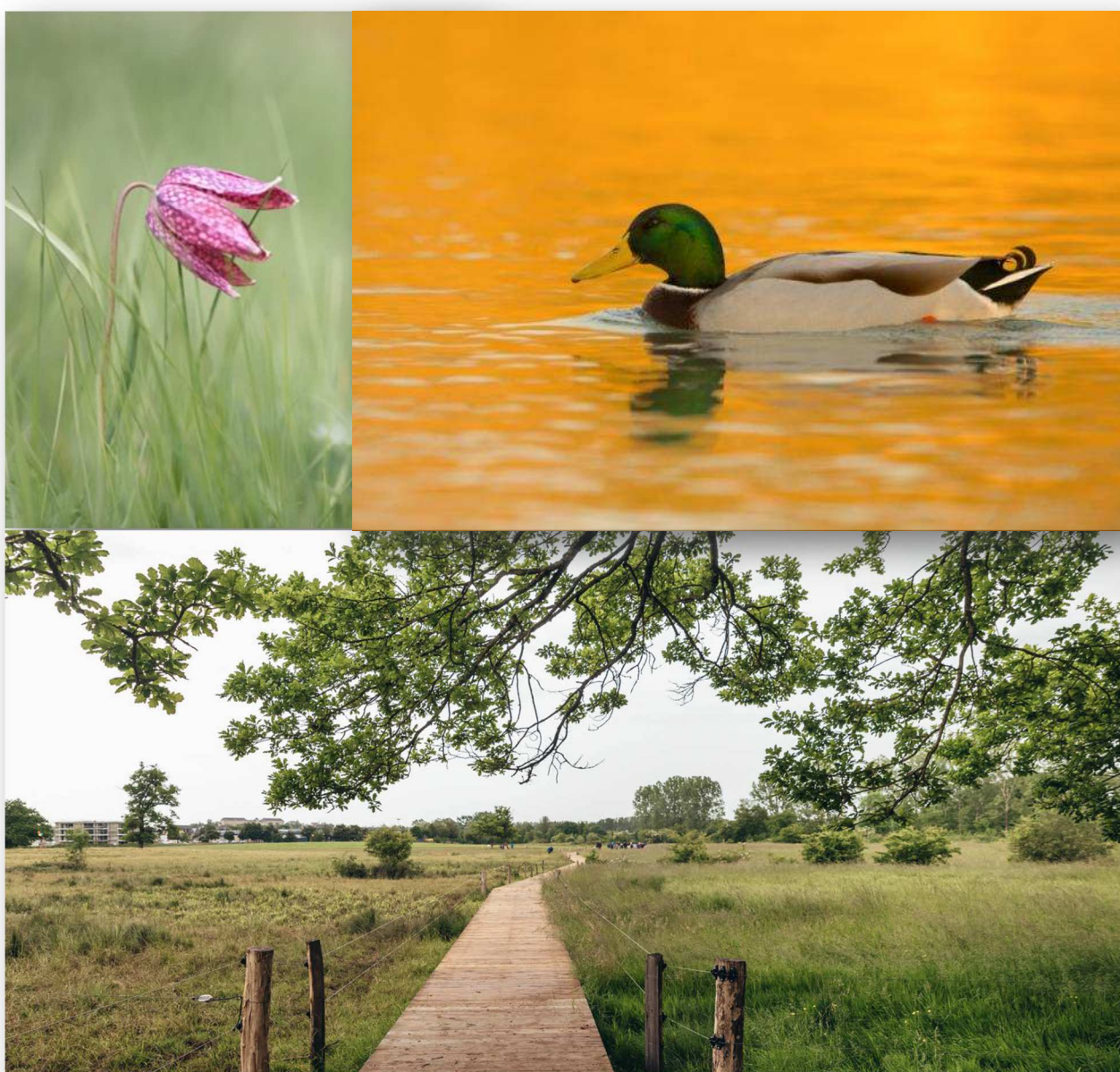


Exemple d'animal pouvant être écrasé sur les routes aveyronnaises (fouine)

Perspectives

Les points de friction mis en évidence doivent faire l'objet, en 2020, d'une analyse paysagère pour mettre en évidence les fragmentations écologiques. A terme, les points de friction pourraient conduire à la mise en place de tests de sécurisation (ex : pose de piquets réflecteurs, pose de signalisation innovantes, ...) mais également à un travail d'appropriation par la DRI de la base de données de la FRCO afin de mieux appréhender la valeur écologique des ouvrages d'art (ponts, ...) dans de prochains chantiers routiers.

Aménagement et mise en valeur de la zone humide de Nostre-Seigne sur la commune d'Onet-le-Château



En 2019, le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont a engagé en partenariat avec la commune d'Onet le Château un projet ambitieux de restauration, d'aménagement et d'ouverture au public d'une zone naturelle d'expansion de crues autour de l'Auterne.

Délaissée par les pratiques agricoles depuis plusieurs années, cette zone humide avait tendance à se refermer et à entraîner de ce fait un appauvrissement de sa biodiversité. Pour lutter contre ce phénomène et permettre un entretien du site à moindre coût dans les années à venir, le choix s'est porté vers la mise en place d'un pâturage d'un troupeau de vaches Aubrac.

Afin de permettre un accès facilité aux visiteurs, des pontons ont été aménagés et des panneaux d'information ont été mis en place tout au long de l'itinéraire. Ils permettent notamment de comprendre les rôles de la zone humide, de découvrir les espèces animales et végétales présentes ou encore l'histoire du site et de ses vestiges archéologiques.

Toujours dans une optique d'amélioration de la diversité biologique du site sur lequel plus de 135 espèces animales ont été inventoriées, des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauves-souris fournis par le Département ont été implantés.

Ce projet a été accompagné financièrement par le Conseil départemental de l'Aveyron dans le cadre de sa politique de protection des Espaces Naturels Sensibles.

La culture : un accès facilité pour les jeunes aveyronnais

Arts Vivants et Arts Visuels au collège

Des actions conduites à l'initiative de la collectivité départementale visent à sensibiliser les jeunes et à favoriser leur accès à l'art et à la culture.

L'objectif est de promouvoir les diverses expressions artistiques et culturelles comme élément essentiel de leur épanouissement personnel et de leur réussite professionnelle ; développer une sensibilité esthétique, appréhender l'exigence artistique et formuler une approche critique d'une proposition par la mise en relation directe avec un artiste, une œuvre, une pratique.

Avec l'opération « **Arts vivants au collège** », ils peuvent découvrir le théâtre et tous les métiers liés à l'activité du théâtre : 2791 élèves de 4^{ème} ou 3^{ème} étaient inscrits à l'opération mais avec la crise sanitaire, 5 spectacles ont été annulés privant 987 élèves d'assister à la représentation choisie.

De même dans le cadre de l'opération « **Arts visuels au collège** », il s'agit de permettre des rencontres avec des artistes contemporains et leurs œuvres, et de valoriser par des actions de médiation, une première approche des arts visuels.

En 2019-2020, 726 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ont rencontré un artiste contemporain et 1038 élèves n'ont pas pu bénéficier de cette sensibilisation à l'art contemporain.

En complément de cette opération, le Département propose également aux collèges aveyronnais de prendre en charge l'abonnement et le prêt de 2 œuvres auprès de l'artothèque du Centre culturel Aveyron Ségala Viaur. En 2019-2020, 15 collèges se sont abonnés et 4 sur les 15 collèges ont emprunté des œuvres.



zoom sur l'année 2019

Dans son accompagnement financier des manifestations culturelles, le Département reste attentif au développement d'actions périphériques en direction de différents publics « cible », au travail en réseaux, aux temps culturels investis tout au long de l'année, et ce, dans l'objectif de favoriser le lien social. Les projets culturels participent à l'amélioration du vivre ensemble en permettant l'accès aux publics les plus éloignés, les plus fragiles. De même en proposant une programmation culturelle spécifique, les acteurs culturels sensibilisent le « jeune public » qui participera à la construction du monde de demain.



Médiathèque départementale : l'accès en ligne à une offre culturelle riche et variée

En 2019, animé par la volonté de soutenir et accompagner la modernisation des bibliothèques aveyronnaises via le numérique, le Conseil départemental a confié à sa Médiathèque la conduite d'une expérimentation de ressources numériques en ligne à l'attention des usagers des bibliothèques aveyronnaises, avec le soutien financier de l'Etat.

L'objectif final est de proposer une offre numérique aboutie aux aveyronnais d'ici 2020.

Après une étude et une phase de tests menées en lien avec des bibliothèques aveyronnaises pour définir les contours du projet, il a été retenu la proposition d'une offre culturelle composée de ressources en lignes autour de 4 axes :

- La musique (concerts vidéo, concerts audio, guides d'écoute multimédia, documentaires, conférences...
- L'autoformation (modules d'apprentissage et de formation sur des thèmes variés sous forme de vidéos et d'interactions ; parcours pédagogiques d'initiation culturelle pour les 8-12 ans)
- La presse en ligne (presse française (plus de 12 000 titres) au format numérique, consultable depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou Smartphone)
- Les films (films pour enfants, films documentaires)

Afin de procéder par un déploiement progressif de cette offre numérique riche et variée, l'expérimentation a été conduite, dans un premier temps, avec un panel restreint de bibliothèques. La généralisation de cette offre à l'ensemble des bibliothèques du département interviendra dans un second temps, à l'issue de l'expérimentation.

Tous les usagers des bibliothèques qui bénéficient de l'offre peuvent profiter gratuitement d'un accès à toutes les ressources en ligne proposées, à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone portable connectés au site internet des Médiathèques aveyronnaises.

En complément de l'offre de ressources en ligne, la Médiathèque départementale accompagne les bibliothèques aveyronnaises vers les usages du numérique à travers des formations et la mise à disposition d'outils numérique d'animation.

Les Musées du département : un patrimoine valorisé auprès du jeune public

Dépositaires de collections emblématiques de l'histoire et de l'identité de l'Aveyron, les **musées** gérés par le Département contribuent, par leur travail d'étude, de protection et de valorisation de ces collections, à faire connaître le patrimoine aveyronnais et à préparer sa transmission aux générations à venir. Ils ont reçu **18 940 visiteurs** en 2019.

La volonté des musées de co-construire des projets avec le jeune public s'est notamment traduite par la reconduction de la participation du musée de Salles-la-Source au dispositif national « **La classe, l'œuvre !** » : pendant 9 mois, le musée a mené un travail avec les élèves de deux établissements scolaires : deux classes de maternelle et de primaire de l'école de Souyri et les 2^{des} en arts appliqués du lycée François d'Estaing de Rodez. Les élèves ont sélectionné des objets du musée puis réalisé des œuvres autour du thème du détournement. Point d'orgue de cette collaboration : la nuit des musées, durant laquelle ceux qui le souhaitaient se firent médiateurs de leurs créations auprès des 493 visiteurs venus ce jour-là.

Cette action s'inscrit dans un contexte de travail quotidien mené par l'ensemble des musées à destination des enfants et des familles : offre (en partie renouvelée chaque année) d'ateliers pédagogiques pour les classes (de la maternelle au collège) et les centres de loisirs, parcours spécial juniors de l'exposition *BD et gladiateurs - Dans la série Arelate* présentée à l'espace archéologique, ateliers et stages pour le public familial tout au long des petites et grandes vacances, événements... Le souci de proposer tout à la fois une offre spécialement conçue pour les enfants et des expériences à vivre en famille est un fil rouge qui guide l'ensemble de l'action des musées du Département.



Une classe participe à l'atelier *Vin, vigne, vignoble, toute une histoire...* proposé par le musée des arts et métiers traditionnels lors de la fête de la science à Rodez



Une classe visite l'exposition *BD et gladiateurs dans Arelate* à l'espace archéologique départemental

Le haut niveau sportif : un lien avec les clubs aveyronnais

Les « Mercredis du Foot », partenariat du Conseil départemental avec le Rodez Aveyron Football

La montée de l'équipe masculine du RAF en Ligue2 professionnelle de football a été l'évènement exceptionnel de la fin de saison 2019 pour le club, la ville et le Département.

Associée à un titre de champion de France de National, cette accession renforce l'image du club présent auprès de tous les aveyronnais.

Le projet abouti du RAF basé sur la formation de qualité pour les jeunes footballeurs, maintient une relation de proximité, facteur d'émulation et de lien social, avec les écoles de foot de l'Aveyron. Cette solidarité avec les territoires aveyronnais s'illustre par des moments de rencontre de l'Equipe professionnelle avec les jeunes des clubs, leurs éducateurs lors des « Mercredis du Foot ».



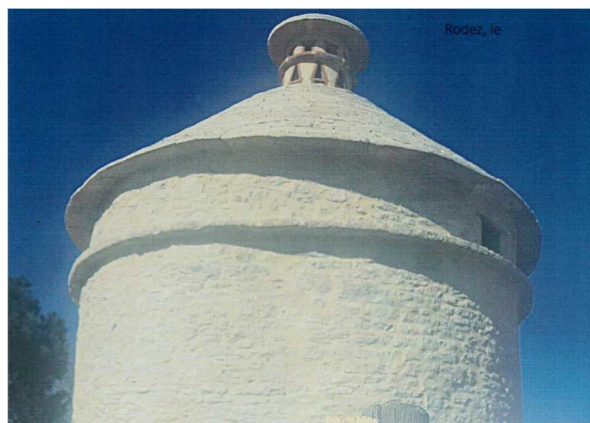
Luc - la Primaube : premier contact à l'arrivée du RAF, la photo de groupe

Cette opération met en place des séances d'entraînement conduites par les joueurs pro du RAF, sur les différents groupes de jeunes U7, U9, U11 et U13 de l'école de foot du club visité.

Pour les éducateurs présents c'est aussi un moment privilégié d'échanges avec les membres du staff toujours disponibles pour un partage d'expérience.

L'enthousiasme des enfants, la mobilisation des parents et des bénévoles des clubs témoignent du grand intérêt que chacun porte à ces après-midi de détente et de convivialité partagés avec des joueurs professionnels. Aux quatre coins du département, la rencontre du mouvement sportif associatif aveyronnais et de l'excellence sportive offrent ainsi une belle image de solidarité.

La préservation du patrimoine emblématique de l'architecture rurale



Le Département a souhaité accompagner les initiatives concourant à la valorisation et à la préservation du patrimoine emblématique de l'architecture rurale traditionnelle (buron, jasse, lavogne, cazelle...).

Ainsi, la sauvegarde de ce petit patrimoine permet de mieux apprécier passé et avenir et s'inscrit dans une logique de transmission de l'histoire des territoires, de solidarité intergénérationnelle et participe à la mémoire collective.

ÉTUDE, PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE AVEYRONNAIS

Les missions du Service Départemental d'Archéologie (SDA) visent à étudier, sauvegarder et promouvoir notre patrimoine. Les archéologues exhument les vestiges enfouis et enregistrent toutes les informations qui constituent les « archives du sol », avant qu'elles ne soient définitivement détruites. Le SDA assume l'ensemble des diagnostics prescrit par l'État dans l'Aveyron en amont des travaux d'aménagement. Il bénéficie pour les fouilles préventives d'une habilitation pour les périodes chronologiques allant des Âges des métaux au Moyen Âge.

En 2019, quatre diagnostics ont été conduits : la liaison routière Bel Air/Fontanges sur la commune d'Onet-le-Château, l'îlot du Voultre à Millau (rénovation d'un quartier ancien), le massif ouest de la cathédrale de Rodez (la restauration) la forteresse de Peyrelade, commune de Rivière-sur-Tarn (travaux de voirie).

Sept interventions ponctuelles ont été menées dans le domaine de la sauvegarde de notre patrimoine : des surveillances à l'occasion de travaux permettent de s'assurer qu'aucun vestige n'était menacé, des découvertes fortuites. Toutes ces interventions sont regroupées dans rapport de prospection-inventaire annuel.

Sur le plan de la recherche programmée, le service a poursuivi la fouille du sanctuaire héroïque du Premier âge du Fer (VIII^e-V^e s. av. J.-C.) des Touriès (Saint-Jean-et-Saint-Paul), déclaré d'intérêt majeur sur le plan européen.

La restitution des résultats de ces recherches est un axe important du service. Ce volet a pris plusieurs formes en 2019 : l'édition des *Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise* n°3, l'exposition « *Héros de pierre. Stèles et statues de guerriers celtes du sanctuaire des Touriès* » présentée au musée de Millau à partir de décembre 2019, des conférences et la XXXI^e Journée Départementale d'Archéologie, co-organisée avec l'ASPAA qui a eu lieu le 26 octobre 2019 à Espalion.

En 2020, le SDA a poursuivi ses missions d'étude, de sauvegarde et de promotion du patrimoine archéologique Aveyronnais, notamment sur l'abbaye de Sylvanès.



Inhumation du haut Moyen Âge (VII^e s.) mise au jour sur le site des Tourières



Pointe de flèche en chaille dite « en sapin » découverte à l'occasion de la liaison routière Bel Air/Fontange.
Datation : 2500 à 2200 av. J.-C

Développer une politique territoriale de l'alimentation et de l'approvisionnement local

L'approvisionnement local représente un véritable enjeu sanitaire, environnemental, et socio-économique pour notre territoire.

L'objectif est d'apporter aux acteurs du monde agricole un accompagnement et des outils opérationnels adaptés aux circuits courts pour :

- Favoriser l'évolution des comportements vers des modes de production et de consommation durables ,
- Répondre aux demandes de la société civile pour une meilleure alimentation,
- Conforter les circuits courts dans la restauration collective.

Les différentes actions menées ont permis d'asseoir une véritable politique territoriale de l'alimentation et de l'approvisionnement local :

- **Participation au financement des investissements individuels et ou collectifs** liés à la production, la transformation et la commercialisation des produits en circuits courts ;

- **Aide aux agriculteurs dans leurs projets de circuits courts** (création ou diversification) visant à construire une offre de proximité à l'échelle territoriale.

- Animations territoriales CD 12 - Agrilocal12

Mini-salons circuits courts, visites commentées de cuisines scolaires, rencontres entre agriculteurs et professionnels de la restauration et du tourisme..., accompagnement technique et informatique des adhérents Agrilocal12 (acheteurs - producteurs) à l'utilisation de l'outil.



- **L'opération « l'Aveyron dans l'assiette »** permet de donner accès à une alimentation saine et de qualité et de faire découvrir les filières sous signe officiel de qualité ;



- **Les visites de fermes grand public et collégiens** permettent d'informer et de sensibiliser sur le métier d'agriculteurs et de valoriser les initiatives locales en terme d'approvisionnement ;

- **Les manifestations territoriales / grand public des OPA** (Organismes Professionnels Agricoles) et des filières valorisent le patrimoine culinaire du département.



Roquefort un territoire en fête

Zoom *sur l'année 2019*

- 4 opérations Aveyron dans l'assiette sur les 42 collèges du Département, soit 30 854 repas servis avec un produit local en vedette.
- **AGRILOCAL 12** : CA 2019 : 98 000 € HT, réalisé à 78 % par les collèges.
- 10 réunions de présentation du dispositif sur l'ensemble du territoire de l'Aveyron.
- **Organismes Professionnels Agricoles** : Accompagnement d'une 20^e de Manifestations sur l'ensemble du Département.

Les solidarités humaines

La protection de l'enfance et de la famille

Le Conseil départemental en tant que chef de file de l'action sociale, met en place des actions de prévention et de promotion de la santé et des mesures d'aide sociale à l'enfance.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par :

La création de la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance CESSEC

Cette instance consultative, appelée à rendre un avis au Président du Conseil départemental, est chargée d'examiner :

- une fois par an la situation des enfants confiés à l'ASE depuis plus d'un an, lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins,
- systématiquement tous les six mois, la situation des enfants de moins de deux ans confiés à l'ASE.

Cette commission est composée de représentants de l'Etat, du Conseil départemental, de l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance, d'un magistrat du siège ou du parquet, un médecin, un psychologue pour enfant ou un pédopsychiatre.

La première commission s'est tenue le 27 juin 2019 et s'est réunie 4 fois depuis cette date.

L'accueil durable et bénévole par un tiers

La loi du 14 mars 2016 prévoit cet accueil comme étant réalisé par des personnes de l'entourage de l'enfant dans l'objectif que la séparation avec la cellule familiale soit la moins traumatisante possible et permette un maintien des liens avec l'entourage. Les accueillants sont des tierces personnes, bénévoles, non agréées pour l'accueil de mineurs au titre de la protection de l'enfance, ce ne sont pas des professionnels du social.

La Commission Permanente du 23 janvier 2017 a autorisé la mise en place de cette mesure en Aveyron et les modalités d'indemnisation pour l'accueil durable et bénévole d'un enfant par un tiers.

Ces accueils concernent les mesures d'Aide Sociale à l'Enfance hors assistance éducative (mesures décidées par le Juge des Enfants), c'est à dire les accueils provisoires (à la demande ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale), les mesures de délégations de l'autorité parentale (décidées par le Juge des Affaires Familiales), les mesures de tutelles (décidées par le Juge des Tutelles).

L'accueil de mineurs par des tiers est aujourd'hui régulièrement sollicité par des familles en vue de l'accueil durable notamment de mineurs non accompagnés confiés au Département de l'Aveyron par le Juge des Tutelles .



sur l'année 2019

Le Département a signé le 28 juin 2019 une convention avec l'Etat prévoyant notamment la prévention des sorties sèches de l'ASE. Quatre conventions ont été signées depuis un an pour expérimenter l'accueil en logement diffus de majeurs en voie d'autonomisation. 20 places ont ainsi été créées.



Mise en place du dispositif « Sport et lien social »

Le dispositif « sport et lien social » a été lancé en 2018 et témoigne de la volonté du Département de travailler, dans le domaine des solidarités humaines, à l'échelle des territoires, dans une logique de développement social local. Cette démarche globale d'intervention sur un territoire mobilise collectivement les acteurs locaux, les ressources d'un territoire, au plus grand bénéfice des publics en difficulté.

L'Aveyron se distingue par la qualité et la richesse de sa vie associative sportive, qui contribue fortement à la cohésion sociale en Aveyron. Le sport peut être un moyen formidable d'intégration et d'insertion pour les publics en difficultés, à travers des projets adaptés aux plus fragiles et centrés sur la cohésion sociale locale.

Parallèlement, le tissu d'acteurs de la solidarité est également dense, les solidarités humaines sont ancrées dans le quotidien des territoires aveyronnais.

Aussi, l'objectif de l'appel à projets « Sport et lien social » est-il de faire émerger des actions co-construites entre acteurs du sport et de l'action sociale d'un même territoire, au service du développement local, de la cohésion sociale et de tous les aveyronnais.

Les cibles de cet appel à projets sont les publics fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficultés, personnes en insertion,...) mais avec la volonté de les intégrer, lorsque c'est possible, aux publics « classiques » du monde sportif...

A ce jour, 11 projets ont été accompagnés sur les exercices 2018 et 2019, pour un montant total de 52 854 € d'aide accordée par le Département.

Exemple d'action accompagnée :

Association Sportive du Collège de Saint Amans : Projet de biathlon laser en Viadène (combinaison de marche/course et tir à la carabine laser). Les élèves de classes ULIS ont été mobilisés sur ce projet. Ce projet a permis des échanges intergénérationnels avec les résidents de l'EHPAD Saint Amans ainsi qu'avec le centre de ressource du Valadou (personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives) sur fond d'ateliers encadrés par les élèves.

Saint-Amans-des-Côtes

Une belle réussite de partenariat



Les élèves ont prodigué des conseils et donné de leur temps aux résidents. L'objectif pour eux : expliquer, intéresser, accompagner les résidents à la découverte de la pratique du biathlon laser. Organisés en ateliers, les jeunes ont pu prodiguer leurs conseils, donner de leur temps et de leur patience pour que tout le monde passe un moment agréable. Plus

de penser à autre chose qu'à la maladie. Un merci particulier à la directrice de les avoir suivi dans cette idée. Le défi est de favoriser l'intégration au sein même de la société et des structures (sportives, culturelles, associatives...) destinées à tous. D'apprendre à vivre bien avec la maladie pour le bénéfice

de tous, mais également des échanges, des activités propices aux transmissions, diffuser le savoir-faire de chacun. Des interventions riches tant sur le fonctionnement psychologique (cognitif, affectif) des personnes malades que sur le fonctionnement psychologique (prosocial et relationnel des adolescents).

Transition vers une économie circulaire par la mise en place d'une filière de réemploi des documents désherbés par la Médiathèque Départementale

L'une des activités courantes des bibliothèques consiste à sortir du fonds documentaire les documents (livres, DVD, CD...) abîmés ou ne correspondant plus à l'état des connaissances ou aux intérêts du public : c'est ce que l'on appelle le désherbage.

Le département souhaitant que ces documents puissent retrouver une seconde vie et alimenter un projet d'envergure sociale, solidaire, économique et environnementale, s'est rapproché de l'Association « Passerelle » et l'entreprise sociale et solidaire « Recyclivre.com » pour développer une filière de réemploi des livres désherbés par la MDA.

En 2019, dans le cadre de cette nouvelle démarche partenariale, le département a fait don de 10 000 documents désherbés à l'Association Passerelle qui via l'emploi de BRSa en contrat aidé, a procédé à l'évaluation de ces documents à partir d'un logiciel de tri mis à disposition par Recyclivre.

A partir de cette évaluation, trois orientations possibles :

- revente dans la boutique sociale de l'association à de faibles prix favorisant ainsi l'accès aux livres,
- équipement des livres pour revente sur internet par Recyclivre.com qui reverse 15% des revenus nets à l'association,
- destruction des livres par recyclage via une entreprise de recyclage.



Ainsi, cette démarche, impulsée et mise en œuvre par la Médiathèque départementale, en collaboration étroite avec la Direction de l'Emploi et de l'Insertion, permet :

- de soutenir l'insertion par l'activité économique en créant des emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- de donner une seconde vie aux documents désherbés,
- de favoriser l'accès à la culture pour les publics précaires,
- de participer à la protection de l'environnement en réduisant la production de déchets.

Le Département une collectivité exemplaire

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Dans le cadre de la **loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (article 75)** portant un engagement national pour l'environnement et en conformité aux engagements internationaux et européens, le Conseil départemental de l'Aveyron a réalisé son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir des données d'activité. L'objectif de l'étude n'est pas d'obtenir un bilan des émissions à la tonne de CO₂e près, mais bien d'avoir une vision générale de celles-ci et surtout de savoir où agir. Le Bilan Carbone® permet d'identifier les marges d'action pour réduire l'impact et hiérarchiser les actions à mener.

Les postes d'émission ainsi pris en compte pour les différentes compétences sont les suivants :

- Consommations d'énergies des bâtiments propriétés du Conseil départemental ou loués pour ses services ainsi que les collèges
- Les consommations d'énergies des engins possédés ou loués (ainsi que celle des engins des activités sous-traitées)
- Les émissions générées par l'utilisation des climatisations (pertes de gaz)
- Les déplacements (élus compris), avec les véhicules de la flotte et hors flotte
- Les intrants (papier, petites fournitures et consommables bureautique, repas, produits d'entretien, subvention DSP)
- Les immobilisations (flotte, patrimoine, informatique)

Zoom sur l'année 2019

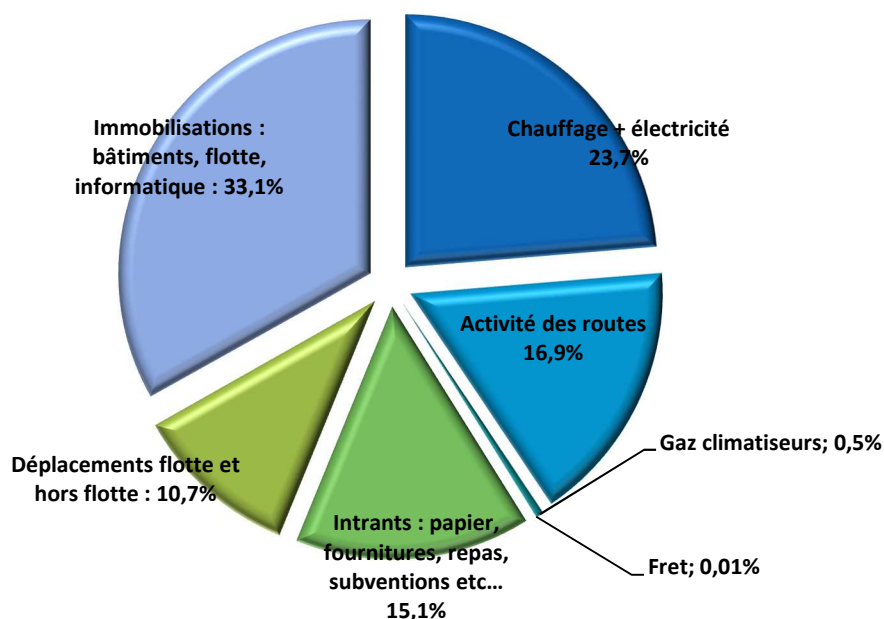
Les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services du Conseil départemental de l'Aveyron ont été évaluées à l'aide de la méthodologie Bilan Carbone® à :

16 643 tonnes équivalent CO₂ (tCO_{2e})

Ces émissions représentent à titre indicatif, l'équivalent d'environ :

- 96 520 000 km parcourus avec un 4X4 diesel consommant du 6,5L/100 Km (environ 2400 fois le tour de la Terre).
- La production d'environ 30 000 tonnes de papier, soit 12 712 000 ramettes de papier A4.

2019 : répartition par sources d'émissions



Les consommations énergétiques des bâtiments prennent en compte les bâtiments départementaux ainsi que les collèges. Elles représentent environ 24 % des émissions globales.

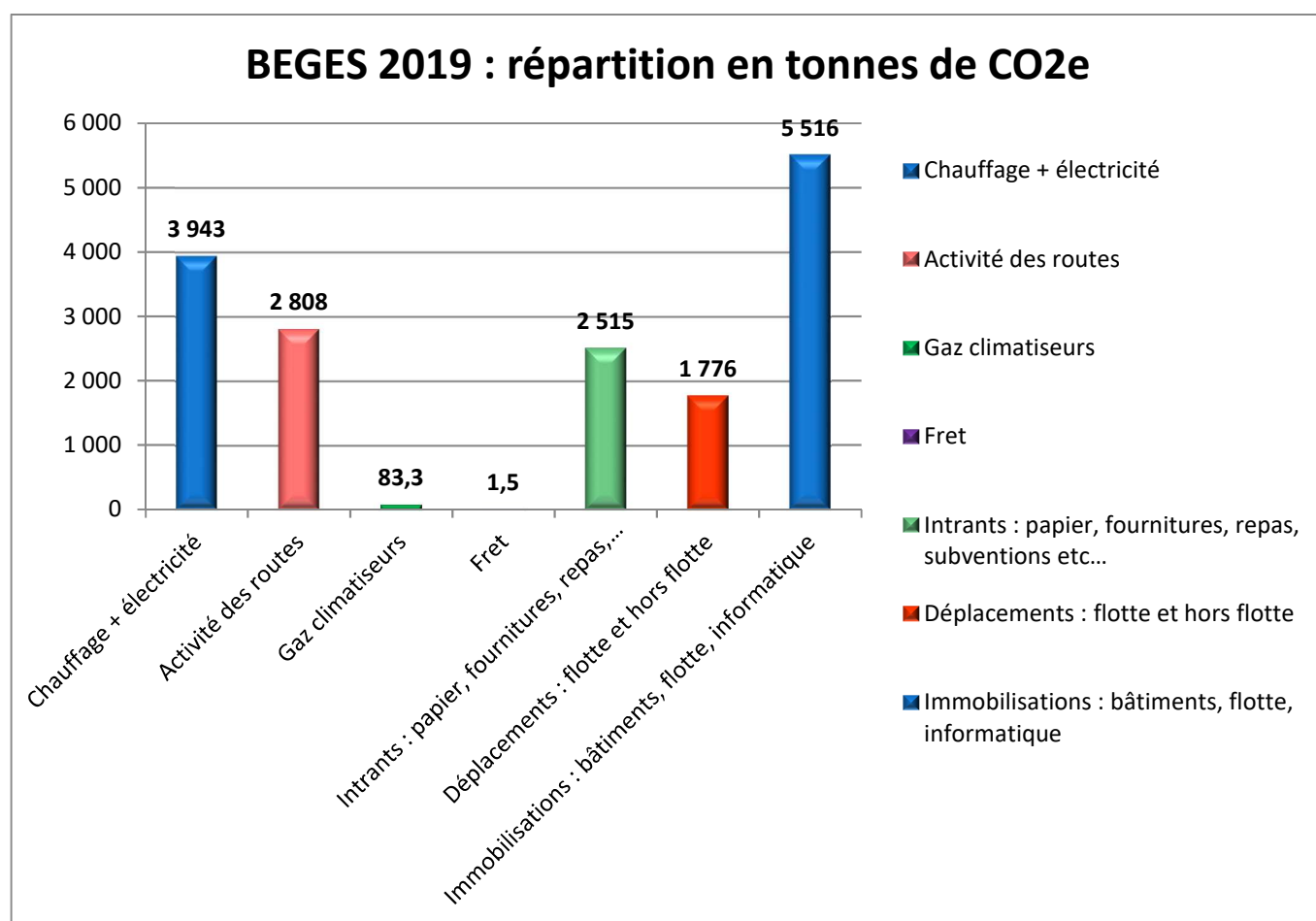
Les consommations énergétiques dues à l'activité des routes prennent en compte les consommations d'énergie des engins utilisés pour les opérations de fauchages, d'élagage et de viabilité hivernale (sous-traitées ou non). Elles représentent environ 17 % des émissions globales.

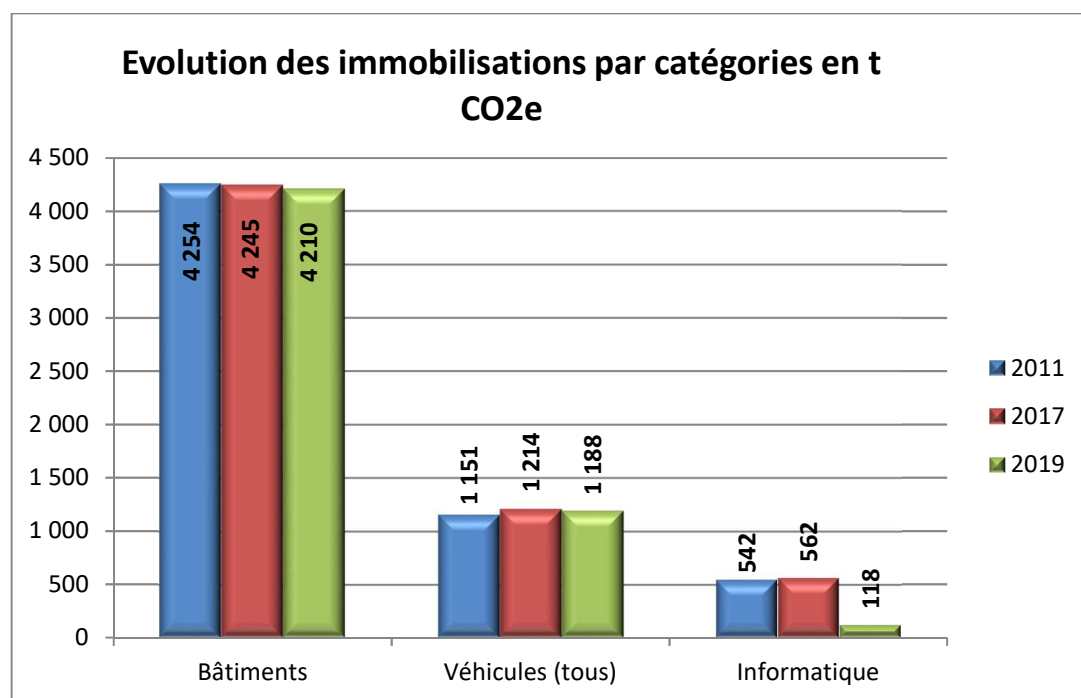
Les émissions fugitives de gaz des climatiseurs (hors énergie) représentent 0,5% des émissions.

Les intrants (papiers, carton, consommables bureautiques, produits d'entretiens et subventions DSP) représentent environ 15% du total.

Les déplacements des agents et élus sont constitués de l'utilisation de la flotte départementale de véhicules, et des déplacements professionnels hors flotte (véhicule personnel, train, bus, avion...). Ils représentent 11% des émissions totales.

Les immobilisations prennent en compte l'amortissement du patrimoine départemental, de la flotte de véhicules et engins possédés et du matériel informatique (ordinateurs et photocopieurs). Elles représentent 33% des émissions totales.





L'analyse des données des émissions entre 2011 et 2019 indique que globalement les émissions de gaz à effet de serre ont légèrement chuté de 4,5%.

Les principales augmentations des émissions de CO2e se situent sur les postes des énergies (notamment la consommation en carburant due à l'activité des routes).

Postes d'émission	Evolution entre 2011 et 2019	
	Tonnes de CO2e	% t CO2e
Chauffage-électricité	-287	-6,8%
Activité des routes	530	23,3%
Gaz climatiseurs	11	14,8%
Fret	2	Pas de données en 2011
Intrants : papier, fournitures, repas, subventions etc...	-229	-8,3%
Déplacements : flotte et hors flotte	-376	-17,5%
Immobilisations : bâtiments, flotte, informatique	-431	-7,2%
Total	-780	-4,5%

Le Département une collectivité exemplaire

Pérennisation de la filière du réemploi informatique

La gestion du parc informatique des services du département et des collèges génère une quantité importante de micros ordinateurs à éliminer.

Dans un souci d'exemplarité au regard des objectifs nationaux en matière d'environnement et d'économie circulaire, le Conseil départemental a impulsé l'émergence d'une filière départementale de réemploi du matériel informatique.

Il s'est orienté vers une solution de traitement qui ait une envergure à la fois sociale, économique et environnementale.

En effet l'activité, différente du recyclage, consiste à remettre en état de fonctionnement des ordinateurs : effacement des données, nettoyage, remplacement des pièces usées et défectueuses, réinstallation d'un système d'exploitation et des logiciels nécessaires à son fonctionnement. Ce matériel est ensuite mis à disposition d'un public en difficulté.

Cette solution permet :

- de créer des emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- de lutter contre la fracture numérique,
- de participer à la protection de l'environnement en réduisant la production de déchets et la pollution liée à leur transport.

Après avoir soutenu la mise en place de cette filière, le Département a poursuivi le partenariat avec des associations locales et de l'économie sociale et solidaire, intéressées par cette opération :

- des associations d'insertion : l'association PROGRESS, Régie du territoire du Grand Rodez, la Recyclerie du Rouergue à Villefranche de Rouergue et l'Association Solidarité Accueil (ASAC).
- avec l'appui de l'association RACK qui récupère et répare des ordinateurs sur le ruthénois à titre bénévole,

en fournissant du matériel informatique devenu obsolète issu du renouvellement de l'équipement de ces propres services ou des collèges.

Le Conseil départemental accompagne également l'acquisition de ce matériel reconditionné par un public prescrit (bénéficiaires du RSA) à travers un dispositif d'aide individuelle.

En outre dans le cadre de sa politique en matière d'insertion professionnelle, le Conseil départemental participe au financement des postes en insertion auprès de la Régie de Territoire du

Grand Rodez et de la Recyclerie du Rouergue au moyen de contrats aidés (régime normal des contrats d'insertion en CDDI).

En 2019, au regard de ce bilan positif et de la constitution d'un nouveau stock de matériel obsolète, il a été décidé de reconduire cette opération au travers d'une nouvelle convention signée le 27 mai avec la Recyclerie du Rouergue, l'association PROGRESS et l'association RACK.

L'enlèvement du matériel obsolète, soit environ 400 ordinateurs, 300 écrans et autres matériels (imprimantes, serveurs..) provenant des services et des collègues s'est déroulé durant l'été 2019.

Une démarche d'archivage raisonné et une consultation dématérialisée des documents d'archives

Les Archives départementales de l'Aveyron poursuivent leurs actions de dématérialisation de données publiques conservées en leur sein, avec une mise en ligne progressive de ces informations sur le site internet archives.aveyron.fr. L'accroissement du volume de données disponibles en ligne a déjà notablement réduit les déplacements du public.

L'Administration continue de produire des archives au format papier. Un projet au sein de la collectivité associant en particulier la Direction des Archives et la direction des systèmes d'informations travaillent conjointement au projet d'archivages électroniques permettant notamment de ne générer que des données au format numériques.

Rodez, le 14 avril 2021

CERTIFIE CONFORME

Le Président du Conseil départemental

Jean-François GALLIARD

Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions

Centre administratif Foch - Bâtiment D
1 rue Louis Blanc - 12000 RODEZ
et sur le site internet du Conseil départemental
www.aveyron.fr